



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2923  
29 mai 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2923e SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève  
le vendredi 25 mai 1990, à 15 heures

Président : M. TORNUDD (Finlande)

Membres :

Canada	M. FORTIER
Chine	M. DING Yuanhong
Colombie	M. RIVAS POSADA
Côte d'Ivoire	M. ANET
Cuba	M. ALARCON DE QUESADA
Ethiopie	M. TADESSE
Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
France	M. BLANC
Malaisie	M. RAZALI
Roumanie	M. MUNTEANU
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Crispin TICKELL
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. VORONTSOV
Yémen	M. AL-ALFI
Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 21 MAI 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE BAHREIN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21300)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, du Bangladesh, de l'Egypte, du Gabon, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Maroc, de Qatar, de l'Arabie saoudite, de Sri Lanka, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la Turquie, des Emirats arabes unis et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Baharna (Bahreïn), M. Harun-ur-Rashid (Bangladesh), M. Elaraby (Egypte), M. Lekounda-Boumy (Gabon), Mme Puri (Inde), M. Nasserri (République islamique d'Iran), M. Al-Ikriti (Iraq), M. Netanyahu (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Al-Osaimi (Koweït), M. Hamdan (Liban), M. Benhima (Maroc), M. Al-Ni'mah (Qatar), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Rasaputram (Sri Lanka), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Ghezal (Tunisie), M. Duna (Turquie), M. Abdullah (Emirats arabes unis) et M. Kosin (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe également les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 22 mai 1990, qui a été publiée sous la cote S/21306 et qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite S. E. M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à participer au débat actuel du Conseil de sécurité."

Le Président

La demande n'est pas présentée en vertu de l'article 37 ni de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais si elle est approuvée, le Conseil invitera le Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine à participer, non pas en vertu de l'article 37 ou de l'article 39, mais avec les mêmes droits de participation que ceux prévus à l'article 37.

Un membre du Conseil souhaite-t-il prendre la parole sur cette demande?

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Les Etats-Unis, comme ils le font normalement lorsque cette question est examinée, demanderont un vote sur la proposition dont le Conseil est saisi, et les Etats-Unis voteront contre cette proposition pour deux raisons. Premièrement, nous estimons que la requête dont le Conseil est saisi n'est pas valable. Deuxièmement, les Etats-Unis maintiennent que l'Organisation de libération de la Palestine ne devrait être autorisée à intervenir qu'à condition que la requête soit conforme à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. A notre avis, il ne serait ni justifié ni judicieux que le Conseil déroge à ses propres pratique et règlement.

En tant que membres du Conseil, nous devrions nous poser la question de savoir si une décision qui déroge à nos règles et procédures accroît ou diminue la capacité du Conseil à jouer un rôle constructif dans le processus de paix au Moyen-Orient. Ma délégation est fermement convaincue qu'une telle décision diminue la capacité du Conseil à jouer ce rôle.

Comme tous les membres du Conseil le savent, selon la pratique établie de longue date, les observateurs n'ont pas le droit d'intervenir au Conseil de sécurité sur leur propre demande. Une requête doit être adressée au nom de l'Observateur par un Etat membre. De l'avis de mon gouvernement, il n'y a aucune raison de s'écarter de cette pratique. Il est également clair que les résolutions de l'Assemblée générale ne sont pas contraignantes pour le Conseil de sécurité. En outre, il n'y a rien dans les résolutions adoptées récemment par l'Assemblée qui puisse justifier un changement dans la pratique du Conseil.

La décision de modifier la désignation de la Mission de l'OLP, telle qu'elle figure dans la résolution 43/177 de l'Assemblée générale, l'a été

"sans préjudice du statut et des fonctions d'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine au sein du système des Nations Unies, conformément aux résolutions et à la pratique pertinentes de l'Organisation des Nations Unies."

M. Pickering (Etats-Unis)

Cette résolution ne constitue pas une reconnaissance d'un Etat de Palestine. Tout comme de nombreux autres Membres des Nations Unies, les Etats-Unis ne reconnaissent pas un tel Etat.

M. Pickering (Etats-Unis)

Les Etats-Unis ont toujours estimé qu'en vertu des dispositions du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, la seule base juridique permettant au Conseil d'inviter des personnes à prendre la parole au nom d'entités non gouvernementales est l'article 39. Depuis 40 ans, les Etats-Unis sont favorables à une interprétation généreuse de l'article 39, et ils n'auraient pas émis d'objection si la demande avait été présentée conformément à cet article. Cependant, ils s'opposent à des dérogations spéciales à la procédure habituelle. Les Etats-Unis s'opposent, par conséquent, à ce qu'on octroie à l'Organisation de libération de la Palestine un droit de participer aux débats du Conseil de sécurité semblable à celui dont elle jouirait si elle représentait un Etat Membre des Nations Unies.

Nous sommes prêts à écouter tous les points de vue, mais pas en violation du règlement. En particulier, les Etats-Unis ne souscrivent pas à la pratique récemment suivie par le Conseil de sécurité qui tend, de façon sélective, à rehausser le prestige de ceux qui souhaitent parler au Conseil en dérogeant au règlement intérieur.

Nous estimons quant à nous que cette pratique ne repose sur aucun fondement juridique et qu'elle constitue une violation du règlement.

Pour toutes ces raisons, les Etats-Unis demandent que les termes de l'invitation proposée soient mis aux voix. Bien entendu, les Etats-Unis voteront contre la proposition.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Si aucun autre membre du Conseil ne souhaite prendre la parole à ce stade, je considérerai que le Conseil est prêt à voter sur la demande présentée par la Palestine.

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix la demande présentée par la Palestine.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Ethiopie, Finlande, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen, Zaïre.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Canada, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, une voix contre et 3 absentions. La proposition est adoptée.

Sur l'invitation du Président, M. Arafat (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre, datée du 24 mai 1990, de la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui se lit comme suit :

"En ma qualité de Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander l'autorisation de participer, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, au débat sur 'La situation dans les territoires arabes occupés'.

En de précédentes occasions, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes des Nations Unies à l'occasion de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique suivie en pareil cas, je propose que le Conseil, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, adresse une invitation à la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien."

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre, datée du 24 mai 1990, du Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire à S. E. l'Ambassadeur Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, pendant la discussion du point inscrit à l'ordre du jour du Conseil."

Cette lettre sera distribuée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/21313. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'adresser une invitation à M. Maksoud, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur.

Le Président

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai également reçu une lettre, du 23 mai 1990, du Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"En ma qualité de Président du Groupe islamique aux Nations Unies, j'ai le plaisir de demander que S. E. M. Nabil T. Maarouf, Sous-Secrétaire général pour la Palestine et Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique, soit invité à participer au débat du Conseil de sécurité sur le point intitulé 'La situation dans les territoires arabes occupés', conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil."

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/21312. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'adresser une invitation à M. Nabil T. Maarouf, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre (S/21300) datée du 21 mai 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/21303, lettre datée du 21 mai 1990, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; S/21307, lettre datée du 22 mai 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/21308, lettre datée du 21 mai 1990, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Palestine, S. E. M. Yasser Arafat. Je lui souhaite la bienvenue et lui donne la parole.

M. ARAFAT (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Je salue mon frère le représentant de la République du Yémen, l'Etat arabe unifié, dont la naissance a été annoncée il y a quelques jours.

M. Arafat (Palestine)

C'est une raison de fierté pour moi que d'être aujourd'hui parmi vous, pour la deuxième fois en un an et demi, dans ce pays accueillant où j'ai l'honneur de prendre la parole devant une haute instance internationale pour faire entendre la voix de la Palestine, celle de l'Organisation de libération de la Palestine.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir donné cette occasion toute particulière qui me permet d'accomplir cette mission au nom de la Palestine et du peuple palestinien. Si nous considérons cette position comme une preuve de votre profonde appréciation de la situation dangereuse qui prévaut dans notre région, nous la considérons également comme une manifestation de sympathie et de solidarité à l'égard de notre peuple palestinien qui subit actuellement la répression et la terreur les plus féroces alors qu'il se bat pour la liberté et pour les buts, les principes et les valeurs consacrés par l'Organisation internationale.

M. Arafat (Palestine)

Lorsque l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a présenté sa demande, avec l'appui du Groupe arabe, en vue de la convocation d'urgence de la présente réunion du Conseil de sécurité, elle l'a fait consciente de la réalité de la situation dans la région, situation qui a atteint le niveau le plus élevé de tension et de risque d'explosion et qui ne permet plus aucune hésitation et ne peut plus se contenter d'une simple condamnation verbale. Cette situation exige une action concrète pour faire appliquer la légalité internationale.

Ainsi, dimanche dernier - "dimanche noir" -, un horrible massacre a été commis contre des ouvriers palestiniens venus chercher tôt, ce matin-là, le pain de leurs enfants. Car la politique de l'occupant israélien les a déracinés de leurs terres et contraints à travailler dans les pires conditions d'exploitation et d'oppression. Les forces israéliennes en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem continuent encore ce massacre. En même temps, le racisme israélien s'est manifesté avec violence contre les populations palestiniennes en Galilée, dans la région du Triangle et au Néguev, faisant pendant les cinq derniers jours plus de 25 martyrs et 2 000 blessés. En fait, tout cela n'est qu'un simple maillon de la chaîne de la "politique de la main de fer" et des pratiques racistes israéliennes contre le peuple palestinien, pratiques qui ont été condamnées unanimement par la communauté internationale - peuples et gouvernements.

Ce n'est pas la folie ou le déséquilibre mental d'une personne qui est responsable du massacre de ce "dimanche noir", comme le prétendent les responsables israéliens. Au contraire, le premier responsable, c'est la folie et le déséquilibre d'un système tout entier, système hanté par la légende et l'illusion d'une supériorité raciale périmée ainsi que par l'appétit de conquête et d'expansion engendré par l'arrogance de la force militaire stupide, en vue de la création du "Grand Israël".

Je m'adresse aujourd'hui au Conseil alors que les blessures de mon peuple saignent encore et que des tombes continuent de s'ouvrir pour des martyrs et qu'au moment même où je vous parle, un enfant, une femme ou un homme paie de son propre sang ou de sa propre vie le prix de cette répression et de ce terrorisme israélien officialisé et organisé contre notre peuple palestinien, qui lutte pour une vie libre et digne.

M. Arafat (Palestine)

Tout au long des 30 mois qui se sont écoulés depuis le début de l'Intifada, le soulèvement héroïque du peuple palestinien contre les forces d'occupation remplies de haine et d'hostilité, ces forces ont mené avec mépris une guerre d'extermination de notre peuple. Durant ces 30 mois, environ 1 200 martyrs palestiniens sont tombés sous les balles de l'occupant israélien et plus de 80 000 personnes ont été blessées par suite d'une répression aveugle, sous des formes diverses. Certaines ont été violemment frappées, d'autres ont eu les os brisés. L'utilisation de balles en caoutchouc, de balles réelles et de gaz toxiques - dont l'emploi est interdit en droit international - a provoqué l'avortement de plus de 6 000 femmes et handicapé à vie des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants.

Pendant ces 30 mois, les forces d'occupation israéliennes n'ont cessé de mener une guerre d'extermination sur tous les fronts, faisant de notre peuple les victimes de crimes interdits par le droit international, les lois divines et les valeurs morales et humaines. Ces crimes vont de l'état de siège imposé aux centres urbains en vue d'affamer la population à la guerre de destruction de l'infrastructure de notre économie nationale, par le biais de la confiscation des terres et des ressources en eau, la dévastation des cultures, l'imposition de taxes exorbitantes et leur recouvrement par le recours au terrorisme d'Etat et au pillage, comme cela a été le cas à Beit Sahour et dans d'autres localités palestiniennes. La fermeture, depuis trois ans, de tous les établissements d'enseignement dans notre pays, depuis les crèches jusqu'aux universités, constitue un autre crime de l'occupant israélien. En effet, les universités et la plupart des établissements scolaires sont encore fermés. Tout cela est confirmé par les documents et les rapports consignés aux Nations Unies.

Ces pratiques ont été accompagnées d'un côté par la fermeture de plusieurs institutions charitables, syndicales et professionnelles et, de l'autre, par l'ouverture de centres d'internement collectif pour plus de 85 000 détenus, dont plusieurs dizaines ont été liquidés. D'autres Palestiniens ont été assignés à résidence ou frappés de bannissement. Par ailleurs, l'application de la politique de destruction de maisons appartenant à des Palestiniens s'est accrue. Les forces d'occupation israéliennes ont, depuis trois ans que dure l'Intifada et sous de faux prétextes, dynamité, détruit et condamné plus de 2 000 maisons. C'est ainsi que 10 000 personnes, dont 5 000 enfants palestiniens, se sont trouvés sans abri.

M. Arafat (Palestine)

De même, 80 000 dunums de terre et plus de 188 000 arbres fruitiers ont été incendiés et détruits, actes qui viennent s'ajouter aux punitions collectives et aux amendes exorbitantes imposées par les tribunaux de l'occupation israélienne.

Toutes ces mesures racistes sont pratiquées de façon planifiée et préméditée et appliquées avec détermination par le Gouvernement israélien et les colons fanatiques armés à l'encontre de citoyens désarmés dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

Le rapport publié récemment par une organisation suédoise de secours aux enfants a établi que 159 enfants palestiniens âgés tout au plus de 16 ans ont été tués durant les deux premières années de l'Intifada. Le nombre des enfants tués au cours des 30 derniers mois se chiffre maintenant à 256, et ce par toutes sortes de moyens interdits en droit international, dont les bombes à gaz. L'utilisation de ces bombes a été confirmée par deux rapports établis par deux missions médicales, l'une américaine et l'autre belge.

Selon le rapport de l'organisation suédoise, entre 50 000 et 63 000 enfants palestiniens sont atteints de blessures qui nécessitent des soins médicaux continus; 25 000 enfants âgés de 6 ans au plus ont été violemment frappés et ont eu les os brisés; en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, 675 000 enfants palestiniens ont dû subir le couvre-feu, avec toutes ses conséquences psychologiques quotidiennes et toutes ses implications, notamment en matière d'éducation.

M. Arafat (Palestine)

Le rapport d'une organisation israélienne des droits de l'homme (Beit-Selem) a établi qu'un seul soldat israélien a été puni, il a été emprisonné pendant deux mois sur les 102 cas d'homicide d'enfants palestiniens qui ont été l'objet d'enquête de la part de cette organisation.

Ce fait confirme les conclusions de l'étude suédoise bien documentée sur le mépris des soldats israéliens vis-à-vis de la vie de nos enfants palestiniens.

Le peuple palestinien attend de votre honorable conseil qu'il assume ses responsabilités afin de mettre en oeuvre vos résolutions pour mettre un terme à l'occupation israélienne, et commencer à prendre les mesures immédiates et adéquates pour la protection des enfants, des femmes et des hommes de notre peuple palestinien, et de leurs biens, sous l'occupation. D'autant plus que le Gouvernement israélien a refusé d'appliquer toutes les résolutions des Nations Unies, telles que les résolutions 465 et 605 du Conseil de sécurité qui condamnent et réprouvent les pratiques et les crimes d'Israël perpétrés contre notre peuple palestinien, et qui lui demandent de respecter, de manière immédiate et scrupuleuse la quatrième Convention de Genève de 1949 concernant la protection des civils en temps de guerre.

Le Gouvernement israélien ne s'est pas contenté de ces crimes et de ce terrorisme officiel et organisé contre notre peuple, mais il a poursuivi cette politique en faisant venir des vagues d'émigrés juifs ramenés du monde entier, et en les installant dans les territoires palestiniens y compris Jérusalem et les autres territoires occupés.

L'objectif étant de remplacer les habitants palestiniens et arabes, qui sont les véritables propriétaires de ces terres occupées, et qui sont l'objet d'un terrorisme israélien, officiel et organisé, et d'une répression sanglante ayant pour but de les inciter à quitter leur patrie, la patrie de leurs ancêtres. Des familles palestiniennes ont été dispersées. Plus de 256 familles jusqu'à ce jour, ont été bannies et forcées à l'exil durant cette courte période de l'âge de l'Intifada.

En fait, l'installation de nouveaux immigrants dans les bâtiments de l'Eglise orthodoxe romaine, et l'agression perpétrée contre le patriarche et les prêtres de Jérusalem qui a été précédée et suivie par d'autres agressions contre les Lieux saints musulmans et chrétiens à Jérusalem et le reste des Lieux saints qui sont considérés par les musulmans et les chrétiens du monde entier comme les symboles du

M. Arafat (Palestine)

sacré, de l'amour, de la paix et de la tolérance. Voici des preuves photographiques de l'agression qui a eu lieu contre le patriarche de Jérusalem; des enfants, qui n'ont même pas neuf ans, ont été tués par Israël; des femmes enceintes ont dû avorter à cause de l'utilisation de gaz toxiques interdits internationalement. Je laisse ces documents et les confie au Conseil.

L'Etat d'Israël, dans ce qu'il entreprend comme actes et pratiques répressifs et sanglants contre notre peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, se considère en dehors du cadre de la responsabilité internationale qui engage tous les pays du monde. L'Etat d'Israël qui a été créé par une résolution des Nations Unies, est le seul Etat qui ignore et défie les résolutions des Nations Unies, et qui ne les applique pas et refuse de coopérer avec l'Organisation internationale, chaque fois que celle-ci lui demande d'appliquer n'importe quelle résolution.

Il est devenu nécessaire, aujourd'hui, que la communauté internationale se prononce à ce sujet, et que votre honorable conseil, le Conseil de sécurité, et particulièrement ses membres permanents, assument leurs responsabilités pour sauvegarder la sécurité et la paix dans le monde, pour appliquer les résolutions internationales, pour mettre fin à l'occupation, pour la protection de la vie des enfants, des femmes et du peuple de Palestine qui subissent l'occupation israélienne, et pour oeuvrer afin de parvenir à une solution politique, pacifique, juste et durable au conflit du Moyen-Orient, à travers la Conférence internationale et sous l'égide des Nations Unies.

Au moment où la communauté internationale s'oriente vers la construction d'un monde fondé sur la coopération, la démocratie et le dialogue fructueux, et au moment où le climat de détente internationale se renforce, et au moment où les peuples du monde s'apprêtent à accueillir le siècle prochain, en mettant en valeur les principes de liberté, de démocratie et des droits de l'homme, à ce moment précis, l'on voit Israël et ses gouvernants s'accrocher à leurs politiques racistes et terroristes révolues.

Notre initiative de paix, notre démarche et notre Intifada constituent un modèle qui a inspiré de nombreux peuples en lutte pour la liberté et la démocratie, et qui a confirmé sa pertinence et son harmonie avec les réalités de notre époque et avec le sens de son orientation générale.

M. Arafat (Palestine)

Vous savez sans doute que j'ai présenté, au nom du peuple palestinien, à l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'est réunie dans ce pays accueillant, à la date du 12 décembre 1988, l'initiative de paix palestinienne qui a été approuvée par le Conseil national palestinien à Alger à la date du 15 novembre 1988, fondée sur la légitimité et les résolutions internationales et adoptée par le sommet arabe de Casablanca du mois de mai 1989.

M. Arafat (Palestine)

Cette initiative a également bénéficié de l'appui du Mouvement des pays non alignés, du sommet africain et de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays islamiques, ainsi que de nombreux Etats d'Europe occidentale et orientale, de l'Union soviétique, de la Chine, du Japon, des pays scandinaves et autres pays. L'initiative de paix palestinienne a trouvé un écho au sein de la société israélienne elle-même et, dans une proportion croissant tous les jours, au sein des forces israéliennes démocratiques et éprises de paix, outre l'effet positif qu'elle a eu à l'intérieur des groupements juifs en Europe et aux Etats-Unis.

L'Organisation de libération de la Palestine a réagi de façon favorable et responsable, compte tenu des priorités et des droits palestiniens conformes à la légitimité internationale. Elle a considéré - et considère encore - avec souplesse et sincérité toutes les initiatives internationales de paix avancées par les Nations Unies et les autres propositions, y compris les cinq points du Secrétaire d'Etat américain, M. Baker, les 10 points égyptiens ainsi que les propositions américaines qui ont été transmises le 16 septembre 1989 par M. Sten Andersen, Ministre suédois des affaires étrangères. L'Organisation de libération de la Palestine reste engagée par son initiative de paix et par sa disposition à participer aux efforts déployés pour parvenir à une solution politique permettant au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux et légitimes, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant sur son sol national palestinien, sur la base de la légitimité internationale et des résolutions des Nations Unies.

Il est cependant regrettable que ces initiatives de paix n'aient rencontré que le refus, l'entêtement et l'escalade de la politique de la main de fer de la part du Gouvernement israélien, qui poursuit avec insistance son attitude de fuite face au processus de paix au Proche-Orient, défiant ainsi toutes les résolutions internationales concernant le conflit du Proche-Orient et, en premier lieu, la résolution 176/43, du 15 décembre 1988, relative à la tenue de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Le Gouvernement israélien ignore les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et en refuse l'application.

S'agissant de la ville de Jérusalem et de la décision israélienne de l'annexer et d'en changer le statut pour en faire la capitale de l'Etat d'Israël - et qui fut, hélas, suivie de la décision du Congrès américain au sujet de Jérusalem,

M. Arafat (Palestine)

encourageant Israël dans son occupation, son terrorisme et ses crimes. A cet égard, Israël continue de refuser l'application de toutes les résolutions internationales concernant la Ville sainte, y compris la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité en date du 21 mai 1968, la résolution 2253 (ES-V) de l'Assemblée générale en date du 4 juillet 1967, qui réaffirme l'inadmissibilité de la modification du statut de la ville de Jérusalem, la résolution 476 (1980) du Conseil de sécurité en date du 30 juin 1980, qui déclare nulles et non avenues les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la ville de Jérusalem, et la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité en date du 20 août 1980 sur la non-reconnaissance de la loi fondamentale concernant Jérusalem.

Israël persiste dans l'application de sa politique de colonisation en confisquant les terres palestiniennes, en y établissant des colonies de peuplement juives et en modifiant la nature démographique de la terre palestinienne, défiant ainsi la résolution 452 (1979) du Conseil de sécurité en date du 20 juillet 1979, qui exige des autorités d'occupation israéliennes l'arrêt des opérations de peuplement dans les territoires arabes occupés, la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité en date du 22 mars 1979, qui considère les pratiques israéliennes d'établissement de colonies comme un obstacle dangereux au processus de paix, et la résolution 465 (1980) du Conseil de sécurité en date du 1er mars 1980, qui exige d'Israël le démantèlement des colonies établies et l'arrêt de la construction et la planification de nouvelles colonies.

Israël a récemment exploité les circonstances qui ont permis l'émigration de Juifs soviétiques et de Juifs d'Europe de l'Est et d'ailleurs, afin de transformer ce droit à l'émigration en un objectif politique de peuplement qui consiste à l'émigration obligatoire vers Israël uniquement, sans accorder aux émigrants le droit de choisir leur destination, ce qui constitue une violation aux droits de l'émigrant juif. Nous rappelons à cet égard que le droit d'un homme ou d'un peuple s'arrête là où commencent les droits des autres hommes et des autres peuples, dont le peuple palestinien.

Israël a tout fait, par tous les moyens, pour fermer toutes les portes devant l'émigration des Juifs soviétiques en lui laissant seulement ouvertes les portes de la terre palestinienne. Israël a été aidé, à cet égard, par les décisions prises et les barrières imposées par certains Etats, dont les Etats-Unis et l'Australie, sur la base d'une conception particulière du concept du droit à l'émigration énoncé dans les Accords d'Helsinki qu'il déforme fondamentalement et dangereusement

M. Arafat (Palestine)

et qu'il détourne afin de réaliser l'objectif politique hostile qui consiste à priver le peuple palestinien du droit de vivre dans sa patrie et à priver ses réfugiés du droit au retour, de manière à installer les nouveaux immigrants dans la terre à laquelle les habitants originels ont droit.

Il est nécessaire de signaler ici, avec toute la responsabilité requise, que le problème de l'émigration des Juifs soviétiques vers la terre palestinienne constitue un danger pour la région tout entière et non seulement pour la terre palestinienne. Ce danger va s'étendre pour atteindre des pays arabes limitrophes. Ce danger a déjà commencé à se faire sentir dans le Golan et au sud du Liban, où les épreuves douloureuses du Proche-Orient ont apporté la preuve que les visées d'Israël et son appétit expansionniste n'ont pas de limites.

M. Arafat (Palestine)

Il est de mon devoir de signaler ici, avec regret, le soutien illimité que les Etats-Unis apportent sur tous les plans à Israël, ce qui l'encourage à maintenir son occupation, à accentuer ses pratiques terroristes sanglantes contre le peuple palestinien, à défier les résolutions de la communauté internationale et à entraver toutes les initiatives de paix dans la région du Proche-Orient, y compris les propositions américaines elles-mêmes.

Les Etats-Unis, qui brandissent l'étendard des droits de l'homme, ont totalement négligé les droits du peuple et de l'homme palestiniens et ont également négligé les dimensions globales, humaines et morales du concept des droits de l'homme. Cela a encouragé Israël à poursuivre ses pratiques sauvages contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens et arabes occupés ou dans les villages libanais et les camps palestiniens au Liban qui sont l'objet des raids israéliens et de leurs bombardements destructeurs, ainsi que l'occupation au Sud.

Il est temps maintenant, compte tenu des dangers qui pèsent sur la région du Moyen-Orient du fait du maintien de l'occupation des territoires arabes palestiniens, et en raison de l'accentuation par Israël de son terrorisme d'Etat organisé, de sa guerre d'extermination menée contre notre peuple et de ses menaces d'agression et d'expansion à l'encontre de plusieurs Etats arabes, en particulier l'Iraq, le Liban et la Jordanie, et des préparatifs continus de guerre et d'agression, il est temps, disais-je, que votre honorable conseil assume, avant qu'il ne soit trop tard, la responsabilité de l'application des résolutions des Nations Unies concernant le conflit israélo-arabe. De par ses pratiques, ses menaces et ses préparatifs de guerre, Israël conduit la région vers une catastrophe sans précédent, d'autant plus que la région du Proche-Orient est l'une des régions où sont concentrées les armes classiques, nucléaires, chimiques et biologiques, et que les conséquences de cette catastrophe dépasseront les limites de la région du Proche-Orient et menaceront la sécurité et la paix du monde.

Les dangers qui menacent l'avenir de la paix au Proche-Orient commencent à se faire sentir jour après jour. De même que leurs conséquences ont commencé à apparaître dans les massacres collectifs et dans l'escalade croissante des tensions qui a conduit la région au bord de la guerre, ainsi que dans l'insistance d'Israël à maintenir son occupation des territoires palestiniens, dont Shamir vient de déclarer officiellement, tout récemment, qu'ils sont des "territoires hérités et libérés".

M. Arafat (Palestine)

C'est la raison pour laquelle l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), réaffirmant son engagement stratégique et constant en faveur de la paix, propose à votre honorable conseil les mesures pratiques ci-après, qui feront du consensus de la communauté internationale une réalité, transformeront ses résolutions en pratique, et rétabliront la confiance et l'espoir dans le rôle efficace que doit jouer votre honorable conseil dans l'instauration de la paix, de la sécurité et de la justice internationales.

Mais, avant cela, je dirai quelques mots sur ce document que je me permets de soumettre au Conseil. Il s'agit d'un document relatif au "Grand Israël" tel que reproduit sur une pièce de monnaie de 10 agoroth. Le document en question est extrait de l'édition, du 2 février 1989, du Jewish Journal américain, parue il y a donc un an. Ce document parle du "Grand Israël", tel que reproduit sur cette pièce de monnaie israélienne, et la carte englobe Israël au complet, tout le Liban, toute la Jordanie, la moitié de la Syrie, les deux tiers de l'Iraq, le tiers de l'Arabie saoudite jusqu'à Al-Medinah et la moitié du Sinaï. Ce document contient une carte détaillée sur laquelle le "Grand Israël" est souligné en bleu.

Je saisis donc maintenant le Conseil des propositions d'ordre pratique ci-après qui feront du consensus de la communauté internationale une réalité, aboutiront à la mise en oeuvre de ses résolutions et rétabliront la confiance dans le rôle et l'efficacité du Conseil touchant l'instauration de la paix, de la sécurité et de la justice internationales.

Premièrement, le Secrétaire général des Nations Unies devrait nommer un envoyé spécial et permanent, chargé de se consacrer en son nom au processus de paix, et de procéder aux contacts nécessaires pour trouver une solution pacifique, juste et durable au problème du conflit arabo-israélien. Une autre solution serait que le Secrétaire général se charge lui-même de cette mission.

Deuxièmement, votre honorable conseil devrait adopter une résolution visant à assurer une protection internationale du peuple palestinien, afin de sauvegarder la vie des Palestiniens, leurs biens et leurs lieux saints, dans les territoires occupés, placés sous pavillon des Nations Unies, en faisant appel à des forces internationales d'urgence, qui viendraient se joindre à la force des observateurs de l'ONU postée actuellement à Jérusalem, et ce pour mettre totalement fin à l'occupation israélienne de notre territoire palestinien.

M. Arafat (Palestine)

Troisièmement, que votre honorable Conseil adopte une résolution claire et garantisse son observation et son exécution afin d'arrêter l'immigration et les implantations dans les territoires palestiniens occupés et qu'il interdise totalement la construction ou l'agrandissement de colonies israéliennes, civiles ou militaires dans les territoires palestiniens occupés et, en particulier, dans la ville arabe de Jérusalem, en application des résolutions internationales à cet égard.

Quatrièmement, que votre honorable conseil appelle les représentants des Etats membres permanents du Conseil de sécurité à se réunir immédiatement afin d'examiner la question du règlement pacifique et du processus de paix et la préparation de la tenue de la conférence internationale de la paix au Proche-Orient en application des résolutions internationales.

Cinquièmement, il faut commencer à prendre les dispositions nécessaires en vue d'imposer des sanctions à l'encontre d'Israël conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte, en raison des crimes qu'il a commis contre le peuple palestinien dans les territoires occupés et par suite de ses violations de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de son refus d'application des résolutions internationales concernées et de son défi et entraves préméditées devant le processus de paix au Moyen-Orient.

L'expérience des Nations Unies, par l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud, a apporté ses fruits en Namibie, où le peuple héroïque namibien a accédé à l'indépendance en application de l'accord de New York sous l'égide des Nations Unies. Elle a également commencé à donner ses fruits au peuple d'Afrique du Sud par la libération du grand militant Nelson Mandela et par le commencement du processus de l'édification de la paix et la réalisation des droits du peuple d'Afrique du Sud, loin de la discrimination raciale et de l'apartheid. Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre profonde considération au Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, pour le rôle efficace qu'il a joué à cet égard.

Le devoir de fidélité et d'attachement au patrimoine de la civilisation humaine et aux valeurs de bien et de justice consacrées par ce patrimoine exige que votre honorable conseil décide de la constitution d'une commission internationale d'enquête composée des membres du Conseil pour enquêter sur tous les crimes contre l'humanité commis par le Gouvernement israélien contre le peuple palestinien.

M. Arafat (Palestine)

Nous réaffirmons que notre choix du chemin de la paix est un choix stratégique et authentique, et nous affirmons également notre droit de poursuivre la résistance et de nous défendre jusqu'à ce qu'un terme définitif soit mis à l'occupation israélienne. Ce droit est sacré. Il nous est garanti par les principes des droits de l'homme, la Charte des Nations Unies, les résolutions internationales et la volonté du peuple palestinien.

L'héroïque soulèvement populaire - l'Intifada - contre l'occupation israélienne de notre pays continuera jusqu'au recouvrement de notre droit à la liberté et à l'indépendance nationale sur le sol de notre patrie.

Le peuple palestinien, attaché à la cause de la paix et à son initiative que j'ai annoncée au nom du peuple palestinien, voilà un an et demi, devant l'Assemblée générale des Nations Unies, est décidé à obtenir ses droits politiques, nationaux et humains à l'instar des autres peuples dans le monde, car nous faisons partie intégrante de cette communauté internationale et de la société humaine, dont nous avons porté le flambeau de la civilisation sur notre terre, où les trois religions divines ont à la fois brillé et communié.

L'heure est venue pour que ce peuple retrouve le repos et la paix. Nous ne demandons pas l'impossible; nous ne demandons pas la lune; tout ce que nous demandons, c'est que notre peuple vive en sécurité, libre et indépendant.

L'heure est venue pour que ses enfants puissent vivre comme tous les autres enfants du monde, en sécurité et loin de la peur, de la destruction et de la mort. L'heure est venue pour que le sang de notre peuple cesse de couler. L'heure est venue pour que son drapeau flotte sur sa terre libre et pour qu'il recouvre sa liberté.

L'heure est venue pour que le rideau tombe définitivement, et pour toujours, sur la dernière occupation militaire, coloniale et raciste de cette partie sacrée - la terre de Palestine - de notre planète Terre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre d'Etat aux affaires juridiques de Bahreïn, S. E. M. Hussain Muhammad Al-Baharna, qui souhaite prendre la parole au nom du Groupe des Etats arabes à l'Organisation des Nations Unies. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-BAHARNA (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Au nom du Groupe des Etats arabes, que ma délégation a l'honneur de présider, et au nom de la délégation de l'Etat de Bahreïn, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Conseil, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur une question d'importance capitale pour la paix et la sécurité internationales. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter de votre nomination à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Je suis convaincu que votre talent diplomatique, qui est bien connu de tous, et votre vaste expérience vous permettront de diriger les travaux du Conseil de manière efficace. La convocation du Conseil de sécurité à Genève à la suite des consultations officieuses que vous avez menées efficacement est la preuve de votre grande compétence diplomatique. A cet égard, j'aimerais exprimer également notre gratitude à votre prédécesseur, le représentant de l'Ethiopie, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'ai plaisir à exprimer aujourd'hui au nom du Groupe des Etats arabes nos remerciements aux membres du Conseil de sécurité et aux représentants des Etats et d'autres organisations qui assistent à cette importante réunion du Conseil, ce qui confirme l'attachement de leurs pays à la paix et à la justice conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. A notre tour, nous leur affirmons que cet événement n'a pas lieu selon les vœux du Groupe arabe. Il s'agit plutôt du résultat de circonstances que nous connaissons tous.

Nous notons avec satisfaction la présence de la délégation du Yémen, qui siège au Conseil de sécurité à la suite de la proclamation de l'unification des deux Yémen. Nous saluons les efforts déployés par les peuples du Yémen pour réaliser leur unité tant attendue. Nous souhaitons à la République du Yémen et à son valeureux peuple arabe progrès et prospérité dans leur Etat unifié.

Nous venons tout juste d'entendre la voix de la Palestine, représentée par son Président, M. Yasser Arafat, qui a exposé clairement les souffrances de son peuple

M. Al-Baharna (Bahreïn)

et a expliqué la lamentable situation dans laquelle vit le peuple palestinien dans les territoires occupés et les circonstances qui ont provoqué la tenue de cette réunion.

Il ne fait aucun doute que la vérité sur les événements, comme nous l'a dévoilée le Président de l'Etat de Palestine, fait que tous ceux qui participent à cette réunion ressentent l'amertume et la profonde souffrance qu'a causées la tuerie sauvage perpétrée contre le valeureux peuple palestinien par les autorités et le Gouvernement israéliens. Nous aimerions ici saluer les héros de l'Intifada, le peuple de Palestine, qui fait face aux autorités israéliennes avec courage et abnégation afin de réaliser ses droits légitimes que lui reconnaît depuis longtemps la communauté internationale.

Les Etats arabes apprécient que les membres du Conseil de sécurité se soient montrés disposés à entendre toutes les opinions, en particulier celle du Président de la Palestine, et nous espérons qu'il n'y aura plus d'autres obstacles à ce que nous travaillions au Siège des Nations Unies, obstacles qui conduiraient à un nouveau déplacement des séances du Conseil. L'Etat concerné doit respecter ses engagements, tels qu'il sont stipulés dans l'Accord de Siège.

La situation dans les territoires occupés s'est aggravée à la suite des pratiques des autorités d'occupation israéliennes, en particulier à la suite de la répression de l'Intifada. Le peuple palestinien a encore été l'objet d'un crime sauvage perpétré par un soldat israélien près de Tel-Aviv. Compte tenu du fait que le Conseil de sécurité a déjà tenu une réunion pour étudier ces faits, sur la base desquels le Conseil adoptera un projet de résolution, je pense qu'il conviendrait maintenant de parler de ce qui s'est produit dimanche dernier, le 20 mai.

M. Al-Baharna (Bahreïn)

Selon l'agence Reuters, l'agence France-Presse et United Press International (UPI), ainsi que le New York Times et le Washington Post, un ancien membre de l'armée israélienne, vêtu d'un uniforme militaire et armé d'une mitraillette, a obligé des dizaines de travailleurs palestiniens à se mettre en rang sur le côté d'une route près de Tel-Aviv, le matin du dimanche 20 mai. Il a ensuite ouvert le feu sur eux sans discrimination, entraînant la mort de sept personnes et en blessant 11 autres. A la suite de cet événement, et toujours selon les agences de presse, une manifestation a eu lieu à laquelle a participé un grand nombre de Palestiniens qui sont descendus dans la rue pour protester contre cette tuerie, en dépit du couvre-feu imposé par l'armée israélienne. Cependant, les forces d'occupation israéliennes, plutôt que de calmer les choses et de permettre aux Palestiniens qui ont été touchés par cette tuerie sauvage d'exprimer librement leurs sentiments et leurs protestations naturelles, ont commis un autre crime odieux contre les manifestants en ouvrant le feu sur eux sans discernement afin de disperser la manifestation par la force des armes. Cinq autres Palestiniens ont ainsi trouvé la mort dans la bande de Gaza et deux autres sur la Rive occidentale. Cette attaque perpétrée contre des manifestants désarmés a fait pas moins de 650 blessés - et je fais ici référence au document S/21309 du Conseil de sécurité, qui a été soumis au Président du Comité sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et qui renferme une lettre datée du 21 mai 1990. Le Président Arafat nous a déjà indiqué que ces chiffres ont été multipliés et dépassent aujourd'hui ceux que j'ai cités.

Ces faits, tels que rapportés par la presse mondiale, attestent de la manière dont les autorités israéliennes, qui ne connaissent rien d'autre que la violence et la tuerie, ont traité le peuple palestinien à Gaza, sur la Rive occidentale et à Jérusalem. Quelle signification les droits de l'homme revêtent-ils pour Israël, en ce qui concerne le peuple palestinien? En fait, ils ne signifient rien. Les rapports internationaux confirment qu'au cours des deux premières années de l'Intifada, les forces israéliennes ont tué plus de 700 Palestiniens. Depuis dimanche dernier, elles ont tué plus de 27 personnes, sans discernement, comme je l'ai déjà indiqué. Comme l'a souligné le Président Arafat, ce chiffre a déjà été largement dépassé. Et je ne cite que le nombre de Palestiniens tués par l'armée israélienne, un chiffre qui comprend des enfants, des jeunes gens, des hommes et

M. Al-Baharna (Bahreïn)

des femmes. Toutefois, ce chiffre ne prend pas en compte les milliers de Palestiniens qui ont été blessés - et gravement - à la suite des différents tirs de l'armée israélienne aux ordres de la junte au pouvoir en Israël, ce qui a entraîné de graves mutilations pour beaucoup d'autres.

A la lecture du rapport d'Amnesty International pour l'année 1989, il ressort que depuis le début de l'Intifada, en décembre 1987, jusqu'à la publication de son rapport, le Gouvernement israélien a blessé plus de 25 000 Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza, des territoires sous occupation israélienne. Les autorités israéliennes ont arrêté administrativement - sans qu'aucune accusation n'ait été portée et sans qu'aucun jugement n'ait été prononcé - plus de 5 000 Palestiniens, dont certains pour simples crimes d'opinion. Le rapport indique également que le Gouvernement israélien a jugé des centaines de Palestiniens de façon expéditive et a emprisonné un très grand nombre de personnes, dont la plupart sont morts dans des circonstances douteuses.

Le rapport confirme non seulement le fait que l'armée israélienne continue de violer ses obligations en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme des personnes civiles, conformément aux principes du droit international, mais aussi le fait qu'Israël n'a pas même respecté les aspects moraux et humains les plus fondamentaux de ces instruments. Néanmoins, ce gouvernement se targue encore de son attachement à la démocratie, bien que cet aspect ne soit pas reflété dans la vie quotidienne en Israël, notamment si l'on considère les souffrances endurées par le peuple palestinien. Les massacres commis très récemment par Israël contre des Palestiniens sur la Rive occidentale, à Gaza et à Tel-Aviv, font clairement apparaître la vraie nature d'Israël.

Il y a peu, la conscience universelle s'est révoltée à la suite des crimes collectifs commis à Nakhalin et Beit Sahour et, avant cela, à Kfar Qasim et Qiluat, Sabra et Chatila, des crimes perpétrés par les forces israéliennes contre des Palestiniens, sans parler de la première tuerie odieuse, le massacre de Deir Yassin, au début des années 40, date de la fondation de l'Etat d'Israël. Ces crimes ont été perpétrés contre le peuple palestinien, un peuple dont le seul crime est de rejeter l'occupation israélienne et de refuser de vivre dans un climat d'oppression, de massacres et de dégradation.

M. Al-Baharna (Bahreïn)

A cet égard, nous devons rappeler que le Conseil de sécurité a condamné à plus d'une reprise la pratique des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés - résolution 446 (1979), 452 (1979), 465 (1980), 471 (1980) et 478 (1980) - qui ont toutes affirmé et confirmé le caractère illégal de l'acquisition de territoires d'autres Etats par la force et interdit la création de colonies de peuplement dans ces territoires, y compris Jérusalem, une pratique qui est en totale contradiction avec les coutumes et règles internationales ainsi qu'avec la Convention de Genève.

M. Al-Baharna (Bahreïn)

A la lumière de tout cela, nous demandons au Conseil de sécurité et aux grandes puissances d'assumer pleinement leurs responsabilités et d'amener Israël à respecter pleinement les principes et les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, et de ne permettre aucune immigration sous prétexte de respecter les droits des Juifs soviétiques et des citoyens juifs des autres Etats à la liberté de déplacement et à l'immigration vers les territoires arabes occupés, alors même qu'Israël refuse aux Palestiniens leur droit à leur propre territoire et à leur propre pays.

En outre, Israël cherche à provoquer l'exode du peuple palestinien de sa propre terre. Au cours des 40 dernières années, Israël a toujours ignoré les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au droit au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers. L'installation d'un nombre grandissant de colons juifs dans les territoires arabes occupés, comme cela a été le cas à Mar Elias, a des conséquences graves et exige que le Conseil de sécurité prenne rapidement des dispositions pour faire respecter la volonté internationale qui refuse d'accepter l'occupation des territoires d'autrui par la force. Nous considérons qu'il est du devoir du Conseil de sécurité d'adopter rapidement la résolution dont il est saisi pour traiter cette question, afin de maintenir la paix et la sécurité dans la région et de mettre un terme à la politique intransigeante d'Israël et à son défi de la communauté internationale.

Nous demandons au Conseil de sécurité de protéger les citoyens palestiniens contre les pratiques oppressives et inhumaines des autorités d'occupation israélienne et d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies, à savoir le respect des principes des droits de l'homme. Il ne faut pas permettre cette immigration en invoquant les droits de l'homme et la liberté de mouvement, car ce serait agir aux dépens des droits de l'homme du peuple palestinien.

L'Assemblée générale a pris dans ses multiples résolutions - la dernière en date étant la résolution 44/2 du 6 octobre 1989 - une position courageuse qui mérite d'être reconnue, en affirmant la conviction internationale qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité prenne des dispositions efficaces pour protéger les civils palestiniens dans les territoires palestiniens occupés. Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité répondra aujourd'hui au sentiment

M. Al-Baharna (Bahreïn)

international unanime et qu'il adoptera la résolution pertinente qui fournira le maximum de sécurité et de protection au peuple palestinien face à la brutalité et à la violence des autorités d'occupation israélienne.

Le peuple des territoires palestiniens occupés a le droit de jouir de la protection internationale, compte tenu des traitements avilissants qu'il subit de façon quotidienne aux mains des autorités d'occupation israéliennes qui, par là même, donnent la preuve que cet Etat fait fi de toutes les valeurs humaines et de toutes les coutumes internationales. Le Conseil doit intervenir, conformément à sa responsabilité internationale, pour mettre un terme au bain de sang dans les territoires occupés qui se poursuit depuis plus de 30 mois, depuis le commencement de l'Intifada. Il n'est pas raisonnable de laisser le peuple palestinien otage de ces pratiques oppressives qui foulent aux pieds toutes les valeurs humaines et morales. Dans les circonstances actuelles, le Conseil de sécurité doit amener les autorités d'occupation israéliennes à mettre un terme à leurs pratiques terroristes, en fournissant une protection internationale aux populations civiles, conformément à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre, du 12 août 1949, et à ses deux protocoles du 10 juin 1977. Je voudrais ajouter qu'Israël, par ses pratiques inhumaines et brutales dans les territoires palestiniens occupés, viole non seulement la Convention de Genève relative essentiellement aux droits humanitaires des populations civiles, mais également, de façon générale, les principes du droit international relatifs aux engagements internationaux dans les territoires occupés.

A la lumière de ce qui précède, on voit l'importance de la démarche internationale visant la tenue d'une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour trouver une solution au conflit arabo-israélien sur la question de Palestine, en vertu des résolutions 44/42, du 6 décembre 1989, et 43/176, du 15 décembre 1988 de l'Assemblée générale. Je n'ai pas besoin de dire que l'Organisation de libération de la Palestine et les Etats arabes ont opté pour la légitimité internationale en jetant les bases d'une paix juste, globale et durable, fondée sur le droit du peuple palestinien de récupérer sa terre spoliée et d'exercer ses droits légitimes sur son territoire national. Nous sommes d'avis que cette conférence internationale est le seul moyen de réaliser tous ces objectifs, à condition que les membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties

M. Al-Baharna (Bahreïn)

au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation pour la libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, participent à cette conférence.

Le processus de peuplement et d'occupation qui a eu lieu à Mar Elias, dans la Jérusalem arabe, au mois d'avril dernier, montre qu'il est possible de répéter cette opération ailleurs, d'une façon ou d'une autre. Les tentatives faites pour saisir les biens de l'Eglise orthodoxe et les agressions commises contre les personnalités religieuses nous confortent dans notre conviction que l'on ne peut pas faire confiance à Israël lorsqu'il s'agit de protéger les Lieux saints, et c'est la raison pour laquelle la communauté internationale représentée par le Conseil de sécurité doit sauvegarder et protéger tous les Lieux saints du christianisme et de l'Islam de la mainmise israélienne - et particulièrement la mosquée d'Al-Aqsa, la mosquée d'Abraham en Galilée, l'Eglise de la Résurrection et autres Lieux saints.

Au moment où se réunit aujourd'hui le Conseil de sécurité à Genève, le peuple palestinien, qui se trouve sous le joug de l'occupation, a le ferme espoir que le Conseil de sécurité entreprendra les démarches nécessaires et prendra les dispositions qui conviennent pour éloigner le danger qui le cerne dans cette région, car la situation dans les territoires arabes exige une action rapide de la part du Conseil de sécurité : en effet, la situation qui règne actuellement dans les territoires occupés ne saurait tolérer que l'on reporte à plus tard une décision à ce sujet. Nous devons donc trouver rapidement une solution à la question de Palestine, une solution juste et globale qui rendra au peuple palestinien ses droits légitimes dans sa patrie indépendante.

M. Al-Baharna (Bahreïn)

L'Etat de Bahreïn pense que l'unique moyen de traiter la situation actuelle qui va en se dégradant dans les territoires arabes et palestiniens occupés est de mettre un terme à la perpétration par Israël de tels crimes contre le peuple palestinien en lutte. Cela ne peut se réaliser que par l'adoption d'une ferme résolution par le Conseil de sécurité qui condamne ces actes israéliens inhumains et garantisse la protection internationale de la population civile dans les territoires arabes et palestiniens occupés par l'envoi de forces internationales pour maintenir la paix et la sécurité dans la région.

En tant qu'organe concerné et compétent créé en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit prendre de telles décisions, et ce à la suite de la dégradation de la situation dans les territoires occupés, surtout que l'occasion est propice aujourd'hui dans de telles circonstances pour jeter les bases de la paix et de la sécurité dans la région.

L'Etat de Bahreïn demande au Conseil de sécurité et à la communauté internationale de tirer profit des circonstances favorables actuelles et de ne pas laisser cette occasion se perdre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires juridiques de l'Etat de Bahreïn des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALAH (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et j'espère que ces débats vont aboutir à des résultats satisfaisants et rapides grâce à votre compétence éprouvée et à votre vaste expérience, ainsi qu'à la coopération de tous les membres du Conseil et à leur réaction rapide aux événements qui ont provoqué la convocation du Conseil aujourd'hui. Il m'est également agréable d'exprimer toute notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Tesfaye Tadesse, Représentant permanent de l'Ethiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a dirigé de façon compétente les travaux du Conseil durant le mois d'avril.

C'est pour moi un très grand plaisir de présenter à mes frères du Yémen mes félicitations à l'occasion de la proclamation de l'Union du Yémen et de la création de la République du Yémen.

M. Salah (Jordanie)

Le Conseil a entendu l'important discours qui a été prononcé par le chef de l'Etat de Palestine, le Président Yasser Arafat, qui nous a brossé un tableau des souffrances du peuple palestinien sous l'occupation israélienne et a décrit la situation extrêmement grave qui règne dans les territoires occupés. Il a réaffirmé son attachement à l'initiative de paix qu'il a annoncée il y a un an et demi à peu près et il a énuméré les mesures à prendre pour protéger les Palestiniens qui subissent l'occupation et pour poursuivre les efforts de paix. Nous estimons que le Conseil devrait accorder toute l'attention nécessaire à cette question et réagir favorablement aux demandes qui figuraient dans le discours du Président de la Palestine.

Le Conseil de sécurité se réunit ici aujourd'hui pour examiner la situation dans les territoires palestiniens occupés. La convocation du Conseil est de nouveau le résultat des actes hostiles commis par Israël contre les victimes palestiniennes innocentes qui subissent le joug de l'occupation israélienne. Il est attristant et frustrant de constater que chaque fois que le Conseil de sécurité examine la situation dans les territoires occupés c'est en raison des événements graves et douloureux qui se déroulent dans cette région du monde, alors que récemment les séances du Conseil consacrées à l'évolution positive de la situation dans d'autres régions du monde ont été plus nombreuses.

On peut dire que le destin de la région du Moyen-Orient, et des territoires palestiniens occupés en particulier, est de connaître des événements douloureux l'un après l'autre par suite du comportement agressif et irresponsable d'Israël dans la région. Israël persiste à occuper les territoires arabes, à violer les droits de l'homme et les principes du droit international quotidiennement. Israël refuse les initiatives arabes de paix, entrave les efforts de paix déployés par ses amis les plus chaleureux et les plus sincères. De plus, Israël profère des menaces explicites contre tel ou tel pays arabe pour une raison ou pour une autre.

De même, Israël crée de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et y installe de nouveaux immigrants juifs. Cela est une évolution extrêmement grave de la situation qui menace les chances de paix dans la région, et la condamne à l'insécurité. C'est pour cela que le Conseil doit mettre en oeuvre ses résolutions sur l'illégalité d'une telle colonisation et empêcher Israël de poursuivre cette entreprise.

M. Salah (Jordanie)

Je suis convaincu que le Conseil, étant donné les responsabilités qu'il assume à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, connaît parfaitement bien la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Si cette situation persiste, elle va aggraver le conflit arabo-israélien et rendre la situation dans la région encore plus explosive. C'est pour cela que le Conseil assume une responsabilité particulière à l'égard de ce conflit, qui continue à s'engager dans un sens tout à fait opposé à celui des autres conflits régionaux.

M. Salah (Jordanie)

Ce qui s'est produit dimanche dernier en Israël et dans les territoires palestiniens occupés devrait amener le Conseil de sécurité à reconsidérer son approche et sa façon de traiter les événements qui se déroulent actuellement dans ces territoires, à savoir les actes de répression et de terreur perpétrés par Israël à l'encontre des citoyens palestiniens.

Comme le Conseil le sait, Israël a ajouté ce jour-là un nouveau chapitre à son registre de pratiques odieuses, lorsque l'un de ses citoyens a perpétré un crime odieux contre un groupe de travailleurs palestiniens venus du secteur de Gaza pour travailler en Israël. Il a ouvert le feu sur eux près de Tel-Aviv, en a tué sept ou huit et en a blessé 10 autres. Lorsque les citoyens palestiniens ont organisé le même jour des manifestations en Cisjordanie et à Gaza pour protester contre cet événement, les forces israéliennes ont ouvert le feu sur eux, se rendant ainsi coupables d'un acte de terrorisme collectif qui a fait sept morts et des centaines de blessés. La même chose s'est produite le lendemain matin lorsque les forces israéliennes ont tué quatre citoyens palestiniens et blessé une centaine d'autres. Ces pratiques continuent jusqu'à ce jour.

Tout homme ayant une conscience, tout organe responsable qui respecte les principes d'un comportement civilisé ne peut que dénoncer de la manière la plus énergique ces actes criminels. L'un comme l'autre doivent intervenir pour mettre un terme à ces agissements et même demander que des sanctions soient prises à l'encontre d'Israël pour avoir commis ces crimes, car il est inconcevable qu'Israël continue à commettre de tels actes sans en rendre compte à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité qui a une responsabilité toute particulière en la matière.

Il est tout à fait inadmissible qu'Israël se livre à des actes aussi odieux et puisse se dérober sous des prétextes fallacieux, en disant notamment qu'ils sont le fait d'un déséquilibré ou d'un faux militaire. De tels prétextes ne peuvent en aucun cas diminuer la responsabilité d'Israël en ce qui concerne ces actes, d'autant que ce pays a déjà maintes fois recouru, dans le passé, à ce genre d'argument.

Nous rappelons en particulier qu'Israël a invoqué le même genre d'excuse quand il a incendié en 1969 la sainte mosquée Al-Aqsa. Il a en effet prétendu qu'un Israélien déséquilibré avait perpétré cet acte. Ces massacres de civils désarmés ne sont pas une manifestation nouvelle du comportement sioniste en Palestine, que ce soit avant ou après la création d'Israël. Je rappellerai les massacres de

M. Salah (Jordanie)

Deir Yassin, de Kafr Qasim et de Qibiah, dont le souvenir est encore présent dans nos mémoires, ainsi que les massacres perpétrés à Nahalin l'an dernier. L'odieux acte criminel commis par Israël dimanche dernier n'est qu'un maillon de la chaîne d'actes extrémistes et racistes perpétrés par Israël dans le cadre de la guerre psychologique qu'il mène pour terroriser les Palestiniens et les amener à quitter leurs terres afin qu'une nouvelle vague d'immigrés prennent leur place. C'est le résultat de la vague d'extrémisme croissant qui déferle sur Israël et est alimentée par les politiques et les positions intransigeantes des gouvernants israéliens.

Nous ne pouvons examiner les derniers crimes commis sans tenir compte du contexte général des pratiques israéliennes contre les citoyens palestiniens, d'une part, et du comportement d'Israël à l'égard de la paix, d'autre part, car Israël se livre à toutes sortes de politiques hostiles et de pratiques inhumaines dans les territoires arabes occupés, violant ainsi tous les instruments internationaux afin d'éliminer toute forme de résistance à l'occupation israélienne que tous rejettent. Plus particulièrement, Israël recourt à des mesures répressives arbitraires pour éliminer l'Intifada populaire qui a surgi dans les territoires palestiniens occupés il y a maintenant 30 mois, et cela tout en sachant pertinemment que l'Intifada n'est pas un événement passager après lequel la situation redeviendra ce qu'elle était auparavant. En effet, l'Intifada est une révolution pacifique et globale dont les racines sont profondes et qui veut atteindre et réaliser ses objectifs légitimes : mettre un terme à l'occupation et jouir d'une vie libre et digne dans un Etat indépendant, à l'instar des autres peuples du monde et en dépit de l'entêtement, de l'intransigeance et de l'arrogance d'Israël.

Israël ne ménage aucun effort pour tuer dans l'oeuf chacune des initiatives de paix. Ses méthodes varient : positions vagues, hésitations, attermolements et même dissolution du gouvernement remplacé par un gouvernement provisoire qui continue à gouverner pendant plusieurs mois. Telle est la situation actuelle. De cette façon, on gagne du temps et on évite de faire face aux problèmes essentiels d'une manière directe et explicite. C'est ainsi qu'on s'efforce de porter de rudes coups à la résistance palestinienne populaire et pacifique et même d'entraîner toute la région dans une nouvelle guerre dont Israël imagine qu'elle peut servir ses visées expansionnistes dans la région.

M. Salah (Jordanie)

Nous avons maintes fois attiré l'attention sur les conséquences que peut avoir la poursuite du conflit arabo-israélien et sur les graves dangers qu'il pose pour la région et pour le reste du monde. Il est inconcevable de laisser la région du Moyen-Orient vivre plus longtemps dans une tourmente de violence, de tension et d'instabilité, alors que presque toutes les autres régions du monde cueillent les fruits de la détente internationale et assistent à une évolution cruciale qui sert la cause de la paix, de la coopération et du développement. C'est pourquoi le Conseil de sécurité est invité aujourd'hui plus que jamais à assumer ses responsabilités à l'égard de la région et à adopter les mesures nécessaires pour arriver à une solution pacifique.

M. Salah (Jordanie)

Le Conseil sait qu'il existe un consensus pratiquement unanime au sein de la communauté internationale quant au fait que le cadre propice à la réalisation de ce règlement est une conférence internationale qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. C'est pourquoi nous formulons l'espoir que le Conseil prendra les mesures nécessaires à la convocation de la conférence le plus tôt possible, de façon à aboutir à un règlement, grâce à l'appui international et à l'établissement des garanties nécessaires à la paix et à la sécurité de tous les pays et peuples de la région, y compris le peuple palestinien, à l'intérieur d'un Etat palestinien indépendant. Seul un tel règlement peut permettre de résoudre les problèmes dont souffre la région, notamment les territoires palestiniens sous occupation israélienne.

En attendant la réalisation d'un tel règlement, il faut que le Conseil de sécurité prenne rapidement les mesures nécessaires pour assurer la protection internationale des citoyens palestiniens vivant actuellement sous le joug de l'occupation, faute de quoi plus rien n'empêchera Israël de recommencer à commettre des crimes odieux contre le peuple palestinien, tels que le massacre perpétré récemment, mais cette fois probablement d'une façon encore plus sanguinaire et à plus vaste échelle.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler l'important rapport (S/19443) présenté par le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, au Conseil de sécurité il y a deux ans, qui prévoit des recommandations sur les moyens d'assurer la protection des citoyens palestiniens sous occupation. Malheureusement, le Conseil, en raison de l'opposition de l'un de ses membres permanents, n'avait pas pu adopter ces recommandations à ce moment-là, où l'Intifada ne faisait que commencer. Si le Conseil avait adopté ces recommandations à ce moment-là, la situation ne se serait pas détériorée à ce point et des milliers de victimes auraient pu être épargnées. Je songe ici à toutes les personnes tuées, blessées, détenues et torturées au cours des 30 derniers mois par suite de la répression israélienne.

Il faudrait également envoyer une mission d'enquête en Israël et dans les territoires palestiniens occupés pour enquêter comme il se doit sur les événements en question, de façon que la communauté internationale puisse connaître la vérité sur ce qui s'est passé et que le Conseil de sécurité puisse, à la lumière de

M. Salah (Jordanie)

cette enquête adopter les mesures nécessaires pour dissuader Israël de perpétrer de nouveaux crimes de ce genre et faire en sorte qu'Israël applique les conventions internationales pertinentes, y compris la quatrième Convention de Genève.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que les mesures adoptées pour assurer la protection des citoyens palestiniens sous occupation ne sauraient être autre chose que des mesures provisoires d'apaisement, en attendant de trouver une solution fondamentale du problème, de façon à mettre fin à l'occupation israélienne et à garantir les droits légitimes du peuple palestinien. Le Conseil se voit offrir aujourd'hui la possibilité d'agir dans ce sens. Nous espérons que cette fois il ne laissera pas passer cette occasion comme il a laissé de nombreuses autres chances lui échapper dans le passé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jordanie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue à vos hautes fonctions. Le Conseil de sécurité est une institution souple. Sous votre direction, le Conseil s'est envolé comme par enchantement au-dessus des eaux grises de l'Atlantique de New York à Genève pour y tenir cet important débat. Je vous souhaite d'assumer avec succès vos responsabilités. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, notre ami et collègue, le Représentant permanent de l'Ethiopie, de sa précieuse contribution aux travaux du Conseil durant le mois d'avril.

Je souhaite également la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Union soviétique, un homme de renommée internationale et un nouveau collègue que nous sommes extrêmement heureux d'accueillir au Conseil.

Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, d'exprimer mes félicitations au Représentant permanent de la République du Yémen à l'occasion de l'unification de son pays. Des liens historiques de longue date unissent la Grande-Bretagne aux deux parties du Yémen, notamment le Sud, dont le Représentant permanent du Yémen est originaire. A notre avis, l'unification de son pays sera une force pour la stabilité de la région. Nous félicitons tous les artisans de cette unification dont nous nous réjouissons profondément.

Le Gouvernement britannique partage la consternation éprouvée par la communauté internationale à la suite de l'assassinat de sept Palestiniens commis par un civil israélien à Rishon le Zion le 10 mai. Les 12 membres de la

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Communauté européenne ont déjà exprimé fermement leur point de vue sur la question. Nous notons qu'en Israël, la procédure judiciaire à l'encontre du civil en question a déjà commencé.

Etant donné la situation explosive régnant dans les territoires occupés, il n'est pas surprenant que cet incident ait provoqué des mouvements spontanés de protestation dans la Rive occidentale et à Gaza ainsi qu'au sein de la population arabe en Israël même. Nous sommes vivement préoccupés par la réaction du Gouvernement israélien à ces manifestations, qui n'a fait qu'entraîner la mort d'autres Palestiniens et des centaines de blessés.

Cet épisode montre une fois de plus à l'évidence, s'il en était encore besoin, que la politique du statu quo - consistant à espérer que le problème s'évanouira de lui-même - est un fiasco. Tout ce qui peut en résulter est de nouvelles effusions de sang. Au début de cette année, il y avait pourtant des raisons d'être optimiste : les propositions élaborées par les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Egypte en vue d'établir un dialogue israélo-palestinien offraient une base réaliste et prometteuse pour la relance du processus de paix. Il est regrettable qu'Israël n'ait pas été en mesure d'avancer sur la base des cinq points proposés par le Secrétaire d'Etat américain et que la crise politique en Israël ait gelé tout mouvement dans ce sens depuis la mi-mars.

Il se peut que de ce mal sorte quelque chose de bon, si cette tragédie faisait comprendre à Israël que l'attitude consistant à ne rien faire et à refuser de voir la réalité n'est pas une solution et ne peut pas durer. Les aspirations des Palestiniens ne sauraient être étouffées. Le dialogue doit être ouvert le plus vite possible entre Israël et une délégation palestinienne crédible et véritablement représentative. Un tel dialogue - qui, je le répète est la seule option autre que l'effusion de sang - devrait constituer le moyen d'avancer vers la tenue d'une conférence internationale, de façon à aboutir à un règlement durable de la situation au Moyen-Orient. Pour cela, trois conditions essentielles doivent être réunies : la paix en échange de la terre, la sécurité pour Israël et l'autodétermination pour les Palestiniens.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Mon gouvernement espère que cette nouvelle tragédie fera comprendre à Israël que toute perspective de paix se trouve gravement menacée par l'expansion des colonies juives au-delà des frontières de 1967 : c'est-à-dire, la Cisjordanie, la bande de Gaza, Jérusalem-Est et les hauteurs du Golan. Ces colonies sont illégales. Elles ne sont pas moins illégales lorsque les colons sont des immigrants juifs soviétiques récents. Nous nous félicitons du fait que le Gouvernement soviétique permette à ses citoyens juifs de quitter le pays pour Israël ou pour un autre pays s'ils le souhaitent. Mais ce serait une grave injustice si la liberté des Juifs soviétiques devait se réaliser aux dépens des droits, des foyers et des terres des peuples des territoires occupés.

Nous serons prêts à examiner les propositions qui permettront aux Nations Unies de s'engager plus avant afin d'alléger les tensions si dangereuses qui règnent actuellement dans les territoires occupés et au-delà. Entre-temps, le Gouvernement britannique lance un appel pour qu'Israël réponde d'urgence et de deux manières.

Tout d'abord, Israël devrait exercer la plus grande retenue dans les territoires occupés, afin d'éviter toutes nouvelles pertes de vie et la progression de la violence. Il va sans dire que les Palestiniens devraient exercer, eux aussi, un sens des responsabilités correspondant. Ce n'est dans l'intérêt d'aucune des parties d'augmenter encore les divergences entre eux par une violence accrue.

Deuxièmement, Israël devrait rapidement tendre vers la création d'un gouvernement qui serait capable et qui serait résolu à faire avancer le processus de paix. Seul un progrès dans ce sens pourrait commencer à éliminer les frustrations et la colère dont les événements récents ne sont qu'un symptôme trop tragique. A un moment où le dialogue contribue à réaliser des changements pacifiques dans d'autres parties du monde, notamment en Europe de l'Est et en Afrique australe, on ne saurait plus guère invoquer qu'il est impossible pour le Gouvernement israélien de rencontrer une délégation palestinienne crédible et représentative.

J'invite instamment Israël à concrétiser cette idée dès maintenant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser. L'orateur suivant est M. Saoud Mohammad Al Osaimi, Ministre d'Etat du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-OSAIMI (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil au moment où ses débats portent sur l'une des questions les plus importantes ayant trait à la paix et à la sécurité dans la région du Moyen-Orient. Permettez-moi de vous féliciter également pour votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Votre présidence est caractérisée par la sagesse et l'habileté que reflète votre haute capacité à mener les débats de cet organe. J'exprime également ma haute estime pour votre pays, la Finlande, avec lequel mon pays entretient des liens solides d'amitié et de respect mutuel. Je remercie également votre prédécesseur, le représentant permanent de l'Ethiopie, pour la manière brillante dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Que le Conseil de sécurité se réunisse en dehors de son siège de New York est en soi un événement, une manifestation de la gravité du sujet qu'il doit débattre et qui ne saurait attendre : le refus du Conseil d'accepter les obstacles que pose le pays hôte à la tenue de ces débats à New York. La responsabilité du pays hôte, selon l'Accord de Siège, est claire et ne doit pas être interprétée pour servir les politiques ou céder aux pressions internes. C'est pourquoi le Koweït espère qu'à l'avenir, aucun obstacle ne sera dressé pour empêcher le Conseil de sécurité de mener à bien ses tâches selon la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité se réunit à Genève pour entendre le grand et important discours du représentant de la Palestine, M. Yasser Arafat. Le Président Arafat a mis votre conseil devant ses responsabilités historiques. Le Conseil traite la question palestinienne depuis son tout début. Plusieurs résolutions ont été adoptées qui traitent certains aspects du problème partant du rôle historique de l'Organisation face au problème palestinien. Hélas, les résolutions n'ont pas été appliquées et le problème n'est toujours pas résolu. Bien au contraire, le problème s'est aggravé à mesure que la brutalité et les actes d'atrocité commis par Israël se sont multipliés.

Les crimes perpétrés par Israël, puissance occupante, et l'escalade dans les pratiques de persécution ne sont qu'un des maillons d'une chaîne de politiques israéliennes qui visent à éliminer le peuple palestinien, à le priver de son droit à sa patrie et à usurper ses droits sur le reste de son territoire, causant par là-même le désespoir dans les coeurs des habitants du territoire et réalisant son objectif d'expansion aux dépens du peuple palestinien.

M. Al-Osaimi (Koweït)

L'Etat du Koweït pense que le crime perpétré dimanche dernier et les crimes passés et présents s'inscrivent dans la politique du terrorisme d'Etat, des politiques d'agression fondées sur la haine aveugle et le racisme abject adoptés par Israël. Ces pratiques israéliennes n'ont pas atteint leurs objectifs. De plus, le peuple palestinien sous occupation a lancé un grand soulèvement, l'Intifada, qui entre maintenant dans sa troisième année, et qui est à l'heure actuelle encore plus puissant et dont les participants sont plus résolus que jamais à obtenir la victoire. L'Intifada a obtenu l'appui des Palestiniens, des Arabes et de la communauté internationale tout entière qui lui assurent le maintien de sa force jusqu'à la réalisation de ses objectifs légitimes et reconnus, à savoir libérer le peuple palestinien du joug de l'occupation israélienne et créer un Etat indépendant dont la capitale sera Jérusalem.

Le monde entier pense que l'aggravation des pratiques inhumaines perpétrées par Israël, c'est-à-dire assassiner, briser les os, détruire les foyers, expulser sans distinction, commettre des crimes contre les enfants, les femmes et les vieillards, que toutes ces actions visant à détruire tout ce qui est palestinien, signifient qu'Israël essaie maintenant de mettre fin à la glorieuse Intifada, ce qui peut être interprété comme un grand défi historique à Israël et à sa politique d'expansion aux dépens des Palestiniens en les remplaçant par des colons juifs. L'Intifada rappelle au monde entier cette vérité qu'il est illégal de confisquer des territoires par la force ou d'expulser un peuple de sa patrie.

M. Al-Osaimi (Koweït)

Par conséquent, il incombe à la communauté internationale en général, et au Conseil de sécurité en particulier, d'assumer la responsabilité conformément à la Charte de l'ONU et au droit international. Cette responsabilité exige qu'Israël soit contraint de se retirer complètement de la Rive occidentale, de la bande de Gaza, de la ville sainte de Jérusalem et du reste des territoires arabes occupés. Jusqu'au retrait complet d'Israël, le Conseil de sécurité devra assumer notamment les responsabilités suivantes.

Premièrement, il doit condamner et dénoncer ces pratiques, qui constituent une violation des droits de l'homme et des instruments internationaux, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949.

Deuxièmement, il doit inviter les Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève à respecter ses dispositions dans toutes les circonstances; si l'autorité occupante refuse de ce faire, les autres parties ont le droit de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour l'application de la Convention conformément au droit international.

Troisièmement, il doit assurer une protection internationale de la population des territoires occupés sous les auspices des Nations Unies par le déploiement de forces et l'envoi d'observateurs des Nations Unies. L'Assemblée générale a déjà adopté plusieurs résolutions à ce sujet, dont la dernière est la résolution 44/2 du 6 octobre 1989.

Quatrièmement, il faut assurer la cessation immédiate de la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, les déclarer illégales et démanteler toutes les colonies déjà établies.

Cinquièmement, Israël doit être amené à respecter la décision du Conseil de sécurité prévoyant l'envoi de représentants dans les territoires occupés et ne doit pas chercher à créer d'autres obstacles à l'accomplissement du mandat du Conseil.

La dernière tuerie commise par Israël a eu lieu au moment où la cause palestinienne était marquée par un événement regrettable : le départ d'émigrants de l'Union soviétique et leur implantation dans les territoires occupés. La récente évolution internationale qui a abouti à l'émigration des Juifs soviétiques vers Israël et à leur implantation dans les territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, représente une grave menace non seulement à la sécurité et à l'intégrité du peuple palestinien mais aussi à la sécurité du monde arabe dans son ensemble. Pis encore, ces événements ont lieu sous le prétexte des droits de

M. Al-Osaimi (Koweït)

l'homme, mais la conscience internationale rejette ce prétexte, qui méconnaît les droits du peuple palestinien à la vie et à vivre dans le territoire de ses ancêtres.

L'implantation de colons juifs dans les territoires palestiniens occupés constitue la destruction du processus de paix et menace tous les efforts déployés jusqu'à maintenant pour régler le conflit arabo-israélien. Les membres du Conseil, notamment les membres permanents, doivent, conformément à leurs responsabilités, assurer la paix et la sécurité internationales. Ils doivent exercer des pressions sur Israël pour qu'il mette fin à l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et s'abstienne de fournir toute aide matérielle ou autre à ces colonies, étant donné que tout changement de la situation démographique des territoires arabes occupés est nul et non avvenu et en profonde contradiction avec les obligations d'Israël en tant que puissance occupante.

La lutte palestinienne, à l'instar de tous les mouvements pour la défense des droits inaliénables dans l'histoire, vise, par la création d'un Etat indépendant, à favoriser et à consolider la paix. Voilà pourquoi le peuple palestinien a, par son conseil national et sur la base des résolutions du Conseil de sécurité et du droit international, pris l'initiative historique du 15 novembre 1988, qui a été approuvée par tous les Etats arabes, compte tenu de toutes les exigences de la communauté internationale. Cette initiative n'a pas été accueillie favorablement par Israël, qui a fait tout son possible pour la saper afin de supprimer totalement le peuple palestinien et d'annexer définitivement les territoires palestiniens pour assurer leur judaïsation par l'immigration massive des Juifs soviétiques dans l'avenir.

En fait, Israël entend être le noyau d'un projet sioniste et non un Etat avec des frontières reconnues. La communauté internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité, doit mettre un terme à ces visées expansionnistes graves qui menacent la paix et la sécurité dans la région. La paix ne pourra être réalisée que si le peuple palestinien acquiert ses droits légitimes, et surtout le droit de créer un Etat indépendant sur ses territoires avant qu'il ne soit trop tard, et ce en suivant le chemin tracé par les résolutions des Nations Unies, dont celles sur la tenue d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et l'Etat de Palestine.

M. Al-Osaimi (Koweït)

Le monde récolte maintenant les fruits d'un certain relâchement des tensions et du règlement pacifique de problèmes régionaux complexes, dont le plus récent était la question de Namibie. Il est déplorable que ce relâchement n'ait pas atteint notre région. Tandis que nous félicitons le peuple namibien de son indépendance, qui a été réalisée avec l'aide des Nations Unies, nous estimons que cet exemple pratique peut être considéré comme une formule possible pour les territoires arabes occupés. Il incombe au Conseil de sécurité d'assumer cette responsabilité. Nous devons oeuvrer ensemble afin que les années 90 marquent le début d'une ère où les droits seront restitués à ceux à qui ils reviennent de plein droit, et le règne de la paix dans l'Etat indépendant de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre d'Etat du Koweït pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. RIVAS POSADA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire que ma délégation est satisfaite de vous voir présider nos délibérations qui, sous votre direction compétente, aboutiront sûrement à la réalisation de tous nos objectifs.

C'est avec un grand regret et une profonde inquiétude que nous assistons aujourd'hui à cette séance du Conseil de sécurité, consacrée à l'examen de la situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, situation qui a été sérieusement aggravée en raison des répercussions de l'acte récent commis par un malade mental. Ce fait bouleversant nous oblige à dénoncer la manière dont le mécontentement populaire a été réprimé. Derrière cette tragédie apparaît clairement la dynamique de ce conflit qui dure depuis plus de 42 ans et qui continue d'exiger une solution juste et durable.

La Colombie est fière de la position équilibrée qu'elle a adoptée en ce qui concerne le problème arabo-israélien. Elle reconnaît le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres, internationalement reconnues et à l'abri de toutes menaces et de tous actes de force. De même, elle appuie l'aspiration du peuple palestinien à créer son Etat dans la région et à décider lui-même de son destin.

M. Rivas Posada (Colombie)

Cependant, nous constatons la fréquence de la violence dans les territoires occupés, et l'indifférence apparente de l'Etat d'Israël devant les appels répétés de la communauté internationale en faveur de l'application dans les territoires palestiniens occupés de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ainsi que la perpétration continue par cet Etat de politiques et de pratiques contre la population civile qui violent les droits et libertés fondamentaux ainsi que les principes de base du droit international. Les autorités israéliennes ont été jusqu'ici incapables de garantir la moindre modération de la part de leurs forces de sécurité.

L'Etat d'Israël doit être au courant de la nature politique du soulèvement dans les territoires occupés et de la nécessité de le traiter en conséquence. La façon dont il essaie présentement de contrôler le soulèvement a fait l'objet d'une réprobation universelle, et est loin de favoriser l'instauration du climat de confiance nécessaire au règlement du problème dans le cadre de négociations dont les paramètres ont déjà été définis par la communauté internationale. Le Gouvernement colombien regrette profondément la nouvelle escalade de violence, la répression exercée par l'armée israélienne et, en particulier, l'absence d'une vraie décision politique de faire un pas décisif vers un processus efficace de paix qui donnerait l'occasion au peuple de Palestine de réaliser les aspirations qui lui tiennent le plus à coeur.

La Colombie a exprimé à diverses reprises son opposition à la politique de colonisation des territoires occupés. Bien que nous tenions compte du droit du peuple juif de s'installer en territoire israélien, nous estimons qu'il est inadmissible que les autorités israéliennes continuent de permettre à une multitude de nouveaux immigrants de s'installer dans les territoires occupés, compte tenu des conséquences graves que cela implique pour la composition démographique de ces régions.

Les diverses facettes du conflit et sa complexité exigent une action immédiate de la communauté internationale en vue d'amener Israël à accepter la convocation d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation, en plus des membres permanents du Conseil de sécurité, de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

M. Rivas Posada (Colombie)

Nous réitérons ici notre conviction que la modération de la part des forces de sécurité israéliennes, face au mouvement des Palestiniens à l'appui de leurs revendications, est indispensable à l'amélioration du climat de confiance et de bonne volonté dont on a besoin pour s'asseoir à la table de négociation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre adjoint aux affaires étrangères d'Israël, M. Benjamin Netanyahu. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NETANYAHU (Israël) (interprétation de l'anglais) : Israël estime que la convocation de cette séance spéciale du Conseil de sécurité est injustifiable, et cela pour quatre raisons.

Tout d'abord, le Conseil n'a pas été convoqué pour faire progresser la paix et la sécurité, mais pour les entraver; il a été convoqué pour attiser les passions et inciter à la violence. On en a la preuve en examinant les attitudes respectives d'Israël et de la partie arabe face aux attaques dirigées contre des Juifs. Il est édifiant de comparer les réactions arabes aux attaques dirigées contre des Arabes.

Je donnerai tout d'abord deux exemples récents. Nous avons hélas beaucoup, beaucoup d'exemples d'attaques commises par des Arabes contre des Juifs, mais je ne mentionnerai que les deux attaques d'autocars récentes. La première a été un incident horrible au cours duquel l'autocar No 405, se rendant à Jérusalem en provenance de Tel-Aviv, a été renversé dans un ravin de mort par un Palestinien qui en a poignardé le conducteur. Seize personnes sont mortes dans des souffrances horribles - des passagers innocents - et 25 autres ont été blessées, tous des Juifs.

Le deuxième incident, survenu quelques mois plus tard, s'est produit à Ismailia, en Egypte, quand un autocar de tourisme israélien a été attaqué par deux bandits palestiniens armés qui ont criblé l'autobus de balles. J'étais près de l'avion qui a ramené les corps. Je ferai grâce au Conseil d'une description. Dix-sept autres personnes ont été blessées, certaines de façon horrible, et c'étaient tous des Juifs.

Comment Israël a-t-il réagi à ces massacres révoltants? Avons-nous crié vengeance? Peut-être avons-nous exhorté notre population, nos citoyens, à se révolter contre les Arabes parmi eux. Non. Ce ne fut pas le cas; nous n'avons

M. Netanyahu (Israéli)

rien fait de la sorte. Nous avons fait appel à la modération. Nous avons répété autant comme autant que les actes isolés - dans le cas de l'autocar No 405 - d'un arabe dément ne reflétaient pas l'ensemble de la communauté arabe.

Dans l'autre cas, où il n'était pas question de folie - je ne suis d'ailleurs pas certain qu'il s'agissait de folie dans le premier cas non plus, mais ce n'est pas là la question - et où il était clair que les deux assassins étaient les émissaires d'une organisation terroriste, on a encore appelé à la modération. Ces appels n'ont pas été vains. Il n'y a pas eu de violence ni de vengeance.

Quelle a été la réaction des Arabes à ces mêmes massacres : des Arabes tuant des Juifs? L'Organisation de libération de la Palestine a salué les assassins comme des héros et elle a promis d'autres actes héroïques de ce genre sur les ondes de la radio de l'OLP à Bagdad, ainsi que dans d'autres médias. La plupart des capitales arabes ont frénétiquement manifesté leur approbation. Basam Abu Sharif a dit, sur un ton plus approprié pour l'Occident : "C'est là une réaction humaine naturelle à la privation et à l'oppression. En tout cas, il y en aura d'autres." Voilà pour la modération!

Nous devrions peut-être nous demander : Et la justice? Pourquoi ne pas livrer les assassins à la justice? Bien au contraire, au lieu d'être livrés à la justice, ils trouvent refuge et ils montent en grade.

M. Netanyahu (Israël)

Certains membres du Conseil étaient présents et se souviendront de notre débat concernant l'assassinat perpétré sur le navire de croisière Achille Lauro. Je rappelle à ceux qui ne s'en souviendraient pas qu'il s'est agi de l'assassinat d'un homme âgé retraité, immobilisé sur une chaise roulante. Il a été assassiné, puis jeté par-dessus bord par ses assassins jubilants. Le maître d'oeuvre de cet acte outrageant, un homme appelé Abou Abbas, a été reconnu coupable de cet assassinat par un tribunal italien. Qu'est-il devenu? Il a été promu au sein du Comité directeur de l'OLP. Il est maintenant le bras droit de Yasser Arafat. Je suppose que si Arafat avait plus de bras encore, il serait encore plus près.

On parle de justice, sauf pour les meurtriers en Egypte. Il y a un fait sinistre concernant la justice qui apparaît dans toute l'histoire du conflit arabo-israélien depuis des décennies : pas un seul Arabe terroriste assassin de Juifs n'a été traduit en justice ou châtié par un organe officiel arabe ou par un gouvernement arabe. Voilà ce qui arrive lorsque des Arabes tuent des Juifs.

Voyons maintenant ce qui se passe lorsqu'un Juif tue des Arabes et comparons les deux réactions.

Le Président Moubarak a dit, après qu'un soldat égyptien eut perdu la tête à Ras Burka et eut assassiné des touristes israéliens : "Malheureusement, ces choses-là arrivent, mais elles ne peuvent être le reflet de tout le pays." Il avait raison. Ces choses-là arrivent. Elles arrivent aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, et probablement, je le crains, dans nombre d'autres pays représentés ici aujourd'hui. Mais elles arrivent rarement en Israël. En fait, j'ai de la peine à trouver d'autres exemples dans notre histoire; mais ces choses sont arrivées la semaine dernière - une fois.

Comment avons-nous réagi lorsqu'on a appris qu'un individu fou, isolé, avait perdu la tête et avait tué ces innocents? Avons-nous dit que c'était une réaction humaine normale à l'état de siège auquel les Arabes nous ont soumis, aux cinq guerres qu'ils ont lancées contre nous et aux 15 000 Israéliens qu'ils ont tués, ce qui fait maintenant d'Israël une grande famille endeuillée? Certainement pas.

Ce que nous avons dit c'est ce que nous ressentions. Nous étions atterrés. Nous étions horrifiés. Nous étions chagrinés. Nous avons senti de la compassion pour les victimes de cet acte horrible. Les dirigeants d'Israël, le Président, le Premier Ministre, tous ont dit combien ils étaient bouleversés.

M. Netanyahu (Israël)

M. Shamir a dit : "C'est un acte criminel, l'acte choquant d'un fou." Il a dit : "Je suis triste que des innocents aient été tués, assassinés, sans aucune raison. Nous devons tout faire pour qu'un tel acte ne se renouvelle jamais." Nous avons immédiatement appréhendé le criminel, et nous le traduirons en justice. Telle a été la réaction du Gouvernement.

Quelle a été la réaction du peuple israélien? Il s'est déclaré scandalisé et a exprimé sa tristesse, son indignation et sa compassion, oui, mais nombreux aussi ont été ceux qui se sont précipités dans les hôpitaux pour faire don de leur sang afin d'aider les victimes arabes.

Quelle a été la réaction arabe? Ce qui a été un jour de tragédie pour tant de personnes dans le monde a été un jour de réjouissance pour certains, un jour de chance pour l'OLP et pour de nombreux régimes arabes. C'était pour eux une occasion, non pas de condamner la violence, mais de l'encourager, non pas de la limiter, mais de la stimuler. Yasser Arafat a dit : "C'est l'occasion d'utiliser cet incident comme un nouveau point de départ d'une nouvelle escalade." Et ils ont les moyens de le faire. On a dit à la population palestinienne : "Israël était derrière cela. Israël a organisé cet assassinat massif." Je crois que l'Ambassadeur de Bahreïn a utilisé à peu près les mêmes termes lorsqu'il a demandé la convocation de cette réunion.

Nombreux sont les Palestiniens qui ont cru à ces propos insensés, à ces mensonges grotesques proférés par l'OLP. Ils sont descendus dans la rue et ont attaqué des voitures d'Israéliens à coup de cocktails Molotov et à coup de pierres. Je dois donner une précision à propos de ces pierres. Il ne s'agissait pas de pierres de la taille de ce cendrier que je tiens à la main, mais de pierres trois fois plus grosses. J'ai parlé au père d'un bébé de quatre mois, Ahikam Simon Tov. Tous deux étaient dans une voiture lorsqu'une grosse pierre, trois fois plus grosse que ce cendrier, est passée au travers du pare-brise renforcé et est venue heurter la tête de l'enfant de quatre mois et lui a écrasé le crâne. Des deux côtés, des bébés sont blessés.

Ils ont attaqué en lançant des cocktails Molotov et des grosses pierres, puis leurs attaques ont dégénéré en incendies et en émeute. Nous avons alors décidé d'agir, comme nous devons le faire, comme nous en avons le droit et l'obligation en vertu du droit international, pour rétablir l'ordre. Lorsqu'on en arrive là, il y a inévitablement des victimes et, comme cela arrive souvent dans des émeutes, il y a aussi des victimes innocentes.

M. Netanyahu (Israël)

Nous regrettons profondément les pertes de vies innocentes, qu'elles soient arabes ou juives. Mais je dois dire au Conseil que l'OLP, pour sa part, a prié pour que ce sang coule, tout comme un paysan prie pour que la pluie tombe après une longue sécheresse, car l'Intifada est en perte de vitesse ou, pour être plus précis, tourne en rond. Comme tous les organes internationaux responsables, même ceux qui critiquent Israël, l'ont dit, au cours de ces six derniers mois, les deux tiers des victimes de l'Intifada n'ont pas été tuées par les troupes israéliennes lors des affrontements opposant les Palestiniens aux troupes israéliennes, mais par les escadrons de la mort de l'OLP, car l'OLP assassine les personnes qu'elle prétend représenter - des infirmières, des médecins, des enseignants, des femmes enceintes. On ne leur tire pas dans la tête ou dans le cou, mais on leur coupe la tête, que l'on expose ensuite au regard de tous dans les allées du bazar de Naplouse.

Pour attiser l'Intifada, pour attiser la campagne mondiale contre Israël, pour attiser la guerre politique et toute autre guerre contre l'Etat juif, l'OLP a besoin que les Juifs fassent couler du sang arabe, et plus il y a de sang, mieux c'est. Elle a besoin de suffisamment de sang pour enflammer les passions dans les territoires, pour stimuler le front arabe international contre Israël et, pour monter ce triste spectacle ici aujourd'hui à Genève.

Ayant tout fait pour inciter, encourager, attiser et propager aussi loin que possible la violence, l'OLP invite maintenant le Conseil de sécurité à condamner Israël pour l'avoir réprimée. Cette réunion incitera, bien entendu, à une violence accrue, car elle ne peut envoyer qu'un seul message aux auteurs de la violence.

Voilà la première raison pour laquelle ces réunions ne devraient jamais avoir lieu : le Conseil de sécurité ne devrait pas se faire le complice de l'incitation à la violence.

Il y a aussi une deuxième raison : ces réunions constituent une tentative évidente de violer le droit international et, plus précisément, d'empiéter sur les droits, les devoirs et les obligations qui incombent à Israël de gouverner les territoires. La Quatrième Convention de Genève est très explicite à cet égard. J'entends qu'on lance ici des appels pour l'envoi d'observateurs au motif qu'Israël n'a pas agi avec suffisamment de retenue pour réprimer la violence. Je voudrais examiner cette affirmation. En dépit de ces actes de violence perpétrés par une

M. Netanyahu (Israël)

foule déchaînée, en dépit de ces émeutes de masse, le nombre de victimes au cours de ces derniers jours a été respectivement de 6, 4, 0, 0 et 2. Chaque perte de vie humaine est tragique, mais nous devons nous demander comment cela peut être comparé avec ce qui se passe dans d'autres pays.

M. Netanyahu (Israël)

Par exemple, l'Ambassadeur de la Jordanie, qui m'a précédé, pourrait peut-être fournir quelques statistiques, mais s'il ne le fait pas, je donnerai des exemples indiquant comment la Jordanie réprime la violence. Elle n'a pas eu d'Intifada, mais je peux donner des exemples qui montrent comment la Jordanie a réagi face au désordre dans les territoires en question pendant les 19 ans qu'elle les a dirigés.

En octobre 1954, en deux jours, les forces jordaniennes ont tué 90 personnes et en ont blessées 117. Le 24 avril 1963, elles ont tué 12 personnes et en ont blessées 185. Le 22 novembre 1966, elles ont tué et blessé 50 personnes. Je ne me souviens pas que quiconque - comme c'était en 1966, l'OLP aurait pu être ce quiconque - ait demandé la convocation du Conseil de sécurité et l'envoi d'observateurs.

Au début des années 80, différentes factions de l'OLP se sont lancées dans une tuerie intramuros, massacrant des milliers de Palestiniens. Aucune demande de convocation du Conseil ou d'envoi d'observateurs n'a été faite.

Je ne me souviens pas non plus qu'on ait demandé la convocation du Conseil en 1982, lorsque la Syrie, en un après-midi, a assassiné plus de 10 000 personnes à Hama. Je ne me souviens pas non plus d'une demande de convocation du Conseil en 1988, lorsque l'Algérie a réprimé sa propre version de l'Intifada en tuant 500 personnes en une seule journée.

Nous ne voulons pas être comparés aux gouvernements arabes. Ce sont des dictatures après tout. Nous voulons être comparés aux démocraties auxquelles nous appartenons. Alors comment les démocraties de l'Amérique de Nord et du Sud, de l'Europe et de l'Asie ont-elles fait face aux affrontements internes? Elles ont eu des dissensions ethniques, des mouvements sécessionnistes, de la violence raciale. Qu'ont-elles fait lorsque de tels troubles ont éclaté dans leurs grandes villes, sur les places du marché et dans les lieux de culte. Je ne suis pas sûr de vouloir énumérer tous ces exemples ou de les citer nommément, mais les membres du Conseil les connaissent. Il y a des cas parmi les démocraties où ces explosions de violence ont été réprimées et où le nombre des victimes a dépassé, en une journée, le total des victimes de l'Intifada en deux ans et demi. Il y a, à l'heure actuelle, un conflit dans un territoire contesté auquel est mêlé un pays démocratique en Asie. Au total 460 personnes sont mortes depuis le début de l'année, dont 60 en une journée il y a quelques jours. Hier, en Afrique, 50 étudiants ont été abattus. Personne n'a demandé la réunion du Conseil de sécurité. Personne n'a demandé l'envoi d'observateurs.

M. Netanyahu (Israël)

Il semble donc que nous ayons ici trois sortes de critères pour juger les pays - un pour les dictatures arabes, un deuxième pour les démocraties et encore un troisième, unique, pour Israël.

Je tiens à informer les membres du Conseil qu'Israël est prêt à être jugé en fonction d'un critère très élevé, mais non pas en fonction d'un double critère, et certainement pas d'un triple critère.

Pourquoi les Arabes ont-ils demandé que des observateurs soient envoyés? Ils disent qu'ils veulent protéger la population palestinienne. Mais la protéger de qui? L'an dernier, ils ont eux-mêmes tué 216 Palestiniens. Qu'attendent-ils des observateurs - qu'ils protègent les Palestiniens de l'OLP?

Ils ont dit qu'ils voulaient introduire des observateurs pour contrôler les événements pour faire en sorte que les choses soient prises en main, comme si les territoires étaient dépourvus d'observateurs. Il y a des milliers de journalistes, de caméramen, de reporters, ainsi que des centaines de politiciens, de sénateurs, de diplomates, peut-être même des membres de cette audience, qui soit s'occupent de ces territoires, soit les visitent régulièrement. La population palestinienne est également libre d'exprimer ses doléances, dans des conférences de presse ou dans les journaux. Je crois qu'il y a une dizaine de journaux qui, bien sûr, n'existaient pas sous l'autorité jordanienne. D'innombrables affaires sont rapportées dans les journaux et sont même portées devant la Cour suprême israélienne. Tout cela n'existait pas avant 1967, avant "l'oppression" israélienne.

Voilà peut-être là la parcelle de terre la plus étalée, la plus observée, la plus surveillée au monde; des observateurs additionnels ne sont donc pas nécessaires, bien que nous n'ayons jamais empêché aucun individu d'entrer.

Alors quelle est la véritable demande, la véritable raison, derrière cette tentative pour envoyer, pour introduire des observateurs des Nations Unies? C'est pour usurper nos droits et nos obligations en vertu du droit international en tant que puissance administrante responsable de ces territoires. La quatrième Convention de Genève autorise spécifiquement la puissance administrante à maintenir une administration ordonnée dans les territoires et à assurer la sécurité de ses forces, leurs services et leurs voies de communication. Ces pouvoirs sont conférés exclusivement à l'autorité administrante et à personne d'autre.

Quant aux observateurs, nous ne connaissons aucun précédent où l'on a envoyé des observateurs pour protéger la population civile dans des conflits internes ou

M. Netanyahu (Israël)

dans ce que l'on appelle les territoires occupés. Si des observateurs ont jamais été envoyés, ça a été pour superviser un armistice ou un accord de paix déjà conclu et avec le consentement mutuel de toutes les parties intéressées. Ce qui n'est pas le cas en l'occurrence. L'envoi d'observateurs des Nations Unies aurait pour seul résultat de fournir un encouragement et un point de mire de plus aux agitateurs professionnels pour promouvoir et pour provoquer la violence, ce qui éroderait la coutume internationale et le droit international. C'est la deuxième raison pour laquelle le Conseil doit rejeter cette idée. S'il ne le fait pas, Israël le fera.

Il y a une troisième raison pour laquelle le Conseil n'aurait pas dû être convoqué, et je suppose que nous sommes redevables à l'OLP de l'avoir si bien mise en relief. C'est que cela sert de tremplin à une guerre totale contre l'immigration juive. Je note que l'on parle des territoires. C'est là ce qui les préoccupe : les territoires, disent-ils ici; dans le monde arabe, ils disent autre chose. Ici ils disent : "Nous ne nous opposons pas à l'immigration vers Israël, seulement vers les territoires, parce qu'Israël dirige ce flot humain vers les territoires, pour déplacer les Arabes, les Palestiniens, pour déstabiliser la Jordanie" et, l'on nous dit, même dans les milieux plus responsables du monde arabe, "Cela aboutira à la guerre". C'est remarquable. J'ai entendu une déclaration ici où il était dit qu'il n'y a plus de terres en Israël, qu'il ne reste que les terres palestiniennes, et que c'est là qu'on envoie les immigrants russes. Où vont-ils? Quatre-vingt-dix-neuf et demi pour cent - actuellement un petit peu plus, si quelqu'un peut le croire - vont dans les "territoires palestiniens" de Tel-Aviv, Haifa, Jérusalem et Beersheba - qui se trouvent tous à l'intérieur de la ligne verte.

Si le Conseil veut connaître l'ampleur exacte, le nombre de ceux qui ont traversé la ligne verte, l'engouffrement, comme on l'appelle, en Judée, en Samarie, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, je peux dire que ce nombre s'élève à 200 personnes au grand total. C'est une absurdité, mais une absurdité dangereuse. Elle est également délibérée.

Si le Conseil veut connaître le but de tout cela, l'OLP lui dira - mais pas ici à Genève. Il dira, par exemple, comme dans Al Majalla, journal saoudien, le 13 mars de cette année - je cite ici Abu Mazin, un membre du Comité exécutif de l'OLP et du Comité central du Fatah :

M. Netanyahu (Israël)

"Au moment de sa création, Israël comptait 600 000 résidents. Je suis sûr que si ce nombre était resté le même, Israël n'aurait pas pu tenir jusqu'à maintenant. L'immigration pour Israël est comme une artère importante du coeur humain. Elle nourrit l'économie d'Israël, ses soldats, ses travailleurs et ses fermiers."

Précisément. C'est pourquì cette guerre contre l'immigration est lancée, non pas une guerre contre les territoires, mais une guerre contre l'immigration en Israël. D'ailleurs, ce n'est pas nouveau : cela a commencé en 1922, lorsque les Arabes ont envoyé une délégation à Churchill qui l'a jetée dehors, et cela a continué en 1936, lorsqu'ils ont commencé des soulèvements arabes, et puis en 1950 et encore en 1982, lorsqu'une résolution a été adoptée aux Nations Unies condamnant l'immigration vers Israël. Dans aucun cas on a mentionné les territoires.

M. Netanyahu (Israël)

Puis, en août 1989, à la conférence du Fatah, ils ont mis sur pied un comité spécial chargé d'organiser la guerre contre l'immigration. Nulle mention des territoires. Voyant qu'ils ne pouvaient tenir ce langage au monde civilisé, ils ont alors bâti de toutes pièces ce mensonge. Mais ils mèneront ce combat parce qu'ils livrent une guerre contre l'existence même d'Israël et son droit, comme toute autre nation souveraine, d'accepter des gens, de les absorber, et ils n'hésitent pas à recourir à d'autres moyens.

Ils nous en ont menacé. Ainsi, Yasser Arafat déclare dans Al Majalla ce qui suit :

"Premièrement, je veux dire clairement, tirez sur les nouveaux immigrants juifs, qu'ils soient soviétiques, falashas ou d'une autre origine. Je veux que vous le fassiez sur terre ou dans les airs, peu importe s'ils vivent à Jaffa ou à Jéricho. Je vous donnerai des instructions plus précises pour ouvrir le feu."

C'était le 10 avril dernier, il y a à peine quelques semaines.

Il se trouve qu'ils vivent non pas à Jéricho, mais à Jaffa. L'OLP vient d'exiger ici le droit de retour. Mais cela signifie l'inondation de Jaffa, d'Acre, de Tel-Aviv et de Jérusalem par des millions de Palestiniens qui ont juré la destruction d'Israël, comme ils disent. Leur objectif est d'empêcher Israël d'exercer ses droits souverains et de nous dissoudre par un englobement démographique.

A un moment donné, cette campagne a porté ses fruits, parce que de 1936 jusqu'en 1939 la campagne de blocage de l'immigration juive a réussi. Les grandes puissances avaient renoncé, l'Etat juif n'existait pas encore, et ces juifs partaient en fumée - ils ne sont pas allés en Israël - à Auschwitz et Treblinka. Mais il y a aujourd'hui un Etat juif et des gouvernements responsables, représentés ici, qui devraient voir la différence, qui auraient dû retenir les leçons d'histoire. Nous nous lèverons et demanderons avec insistance l'appui de tous les gouvernements responsables en faveur du droit de chaque juif de rejoindre la patrie juive.

Cette campagne, comme je l'ai dit, a servi de prétexte à la guerre. D'où la quatrième et dernière raison pour laquelle le Conseil n'aurait pas dû se réunir, car il est le prélude à un conseil de guerre qui doit se tenir, la semaine prochaine, à Bagdad. Ce sera un sommet arabe, convoqué sur l'ordre et sous le patronage de Saddam Hussein, qui, l'autre jour, a promis d'incinérer la moitié

M. Netanyahu (Israël)

d'Israël - sous les applaudissements enthousiastes de la plupart des capitales arabes, et en particulier les applaudissements les plus nourris de quelqu'un qui n'était autre que Yasser Arafat, et qui a déclaré "Nous libérerons Jérusalem avec l'aide du missile iraquien Al Abid".

Ne nous méprenons pas : il y a des grondements de guerre à Bagdad. Le 8 mai, le Ministre des affaires étrangères de Saddam Hussein a déclaré :

"La guerre avec Israël est inévitable. L'Iraq compte sur le fait que l'armée égyptienne se joindra à lui dans les deux semaines."

Son Vice-Premier Ministre a déclaré, le 19 mai :

"Je n'ai pas le moindre doute que cela signifiera la fin de l'existence d'Israël."

Et Saddam Hussein a demandé un front oriental, utilisant les territoires de la Syrie et de la Jordanie pour permettre aux 50 divisions iraqiennes d'entrer en guerre avec Israël.

Le 23 mai, le porte-parole d'Arafat, Al-Hasan, reconnaissait que le front oriental était un objectif de l'OLP, et a proposé de s'assurer l'appui de la Syrie. Voilà la paix! Voilà le changement! Voilà la détente! Le changement est tactique, c'est ce qu'on peut dire ici, mais nous ignorons ce qui se passe là-bas.

C'est pourquoi nous avons quatre raisons de rejeter cette réunion du Conseil. C'est une incitation à la violence, c'est un défi au droit international. Elle s'inscrit dans le cadre d'une guerre totale contre l'immigration juive et constitue le prélude à un conseil de guerre.

Face à ces quatre défis, le Conseil de sécurité doit agir de trois manières. Premièrement, il doit adresser un message clair aux dictateurs. La communauté internationale, en particulier les démocraties, ont un bilan tragique en ce qui concerne leurs relations avec ses dictateurs. Ils ne doivent être ni apaisés, ni rassurés, ils doivent s'arrêter. Messieurs du Conseil de sécurité, allez-vous les arrêter? Quel message allez-vous adresser à Bagdad? Que sortira-t-il de cette réunion? Allez-vous les encourager ou les décourager? Si vous traînez Israël au banc des accusés en retenant contre lui des charges aussi ridicules, quelle conséquence croyez-vous que cela aura sur la tendance à la paix ou à la guerre au Moyen-Orient? Car c'est bien sur ce point que vous allez voter, et sur rien d'autre.

M. Netanyahu (Israël)

Deuxièmement, il faudrait que, dans cette salle, nous insistions sur la vérité parce qu'une paix fondée sur des mensonges ne saurait être durable. Arafat a parlé ici de la paix. Il en a parlé aujourd'hui et il en a parlé il y a un an, quand il a fait cette fameuse percée vers la paix.

C'est, bien entendu, ce qu'il dit ici, mais il faut écouter ce qu'il dit là-bas. Ainsi, le 1er mai, il y a trois semaines, il a déclaré à une agence de presse libyenne ce qui suit :

"La lutte du peuple palestinien doit être appuyée jusqu'à la libération totale de la Palestine, du fleuve à la mer. Nous combattons jusqu'à la dernière balle, jusqu'à la dernière goutte de sang."

C'est la déclaration du No 1 de l'OLP. Que dit le No 2? Il s'agit d'Abu Iyad.

A Al-Anba, au Koweït, le 18 décembre 1988, après le grand spectacle qui s'est tenu ici à Genève, il déclarait ceci :

"A l'origine un petit Etat, mais avec l'aide d'Allah, il deviendra grand et s'étendra jusqu'à l'est, l'ouest, le nord et le sud. Je m'intéresse à la libération de la Palestine, étape par étape."

Que dit le No 3, M. Farouk Qaddoumi? Le 5 avril 1989, encore une fois après la fameuse percée vers la paix, cette fois-ci exceptionnellement à la BBC - en fait, la seule citation que je possède ici, j'en possède beaucoup, a été diffusée par la BBC, mais par le service arabe de la BBC - il déclarait ce qui suit en arabe :

"La reconquête d'une partie de notre sol nous a contraint à abandonner notre terre palestinienne. Nous dresserons nos tentes sur les lieux que nos balles pourront atteindre. Ces tentes formeront ainsi la base à partir de laquelle nous passerons à l'étape suivante, et ainsi de suite."

Et puis il y a les modestes fonctionnaires. L'un d'entre eux, Farouk Nathsi, représentant de l'OLP en Arabie saoudite, membre du Fatah, a expliqué la différence entre le Fatah et les fondamentalistes, HAMAS, de la façon suivante :

"HAMAS dit que toute la Palestine nous appartient et que nous voulons la libérer du fleuve à la mer en une seule fois."

Mais, le Fatah, qui dirige l'OLP,

"estime qu'un plan par étape doit être appliqué. Les deux parties sont

d'accord sur l'objectif final. Ils divergent quant à la façon d'y parvenir."

Je crois qu'Arafat a on ne peut mieux résumé ce fait lorsqu'il a déclaré, le 2 janvier, à une agence de presse saoudienne : "L'OLP ne propose pas la paix du faible mais la paix de Saladin." Pour ceux qui l'ignorent, Saladin, en 1192,

M. Netanyahu (Israël)

n'ayant pu vaincre les Croisés, signa un traité de paix avec eux, puis rassembla ses forces et peu après les chassa de la Terre sainte. Nous ne voulons pas la paix de Saladin; nous ne voulons pas la paix de la tombe : nous voulons la paix.

Voilà pour ce qui est d'Arafat le pacificateur. Je ne saurais terminer sans parler d'Arafat le cartographe. Il a fait frapper une pièce de monnaie. J'invite ceux qui le souhaiteraient à l'examiner. Elle est frappée d'un symbole ancien sur un fond ancien. Je doute fort qu'il y ait eu des cartographes à cette époque. Cette ménora remonte à la période du deuxième temple, il y a environ 2 millénaires. Je ne suis pas certain que les cartographes connaissaient les délimitations du Moyen-Orient à cette époque.

M. Netanyahu (Israël)

Si vous l'examinez de près, Monsieur le Président, il vous faudra non seulement une vue extraordinaire mais aussi une imagination fertile et la capacité d'abandonner la réalité pour entrer dans le domaine de la pure fantaisie. C'est une plaisanterie.

Mais voici quelque chose qui n'est plus une plaisanterie. Puisque l'on parle de carte, voici une carte. Il s'agit de la page de couverture du discours qu'Arafat a prononcé ici aujourd'hui aux Nations Unies. Il y a un symbole ici. Il est petit, aussi vais-je l'agrandir. Voici le symbole agrandi de ce que l'OLP fait figurer sur son papier à en-tête. Il comprend le territoire, comme Arafat l'a dit si souvent "entre le fleuve et la mer" - la Rive occidentale et Gaza, bien sûr, mais aussi tout ce qui se trouve entre les deux : la Palestine, suivant leurs propres termes, Israël, Haïfa, Jaffa, Tel-Aviv, Jérusalem.

Le Conseil pensera peut-être qu'il existe une différence entre les modérés et les extrémistes, comme on nous le dit souvent, c'est pourquoi j'ai présenté ici les cartes et l'en-tête de tous les membres de l'OLP, de toutes les factions qui le composent. Elles ont tous les mêmes cartes. Certaines d'entre elles, comme le Fatah, portent des symboles de fusils croisés et de sang et de feu. Certaines d'entre elles, comme le FPLP, y font figurer également la carte de la Jordanie, avec une flèche qui commence en Jordanie et qui pénètre ensuite dans la mer, au deuxième stade.

On peut comprendre qu'entre amis il existe certaines divergences d'opinions sur la façon dont on pourra s'organiser pour atteindre les objectifs, mais les objectifs restent les mêmes. Quel que soit le nom, le but est le même.

Si M. Arafat ne veut pas lire ce qui est imprimé sur l'en-tête de son propre papier à lettres, il peut regarder l'écusson bleu qui se trouve sur son épaule. Le voici, agrandi à votre intention, Messieurs. Il comprend tout Israël.

Nous n'avons pas besoin de pièces anciennes ni de babillages. Nous avons besoin de faits. Si nous voulons obtenir une paix véritable, nous avons besoin de la vérité. Elle doit se fonder sur la réalité.

La troisième et dernière suggestion que nous voulons faire, c'est que cet organe appuie les forces véritables de la paix. En commençant par chercher à comprendre ce qui engendre la paix et quel est le lien entre la paix et la violence au Moyen-Orient. On nous dit souvent que l'absence de progrès vers la paix produit

M. Netanyahu (Israël)

la violence. On comprend que les gens puissent le penser. Mais au Moyen-Orient, c'est souvent le contraire : c'est souvent la présence de la violence qui empêche le progrès vers la paix. C'est vrai pour Saddam Hussein, Kadhafi, ou Assad, qui ont menacé les dirigeants et les gouvernements arabes qui pourraient pencher vers la paix. C'est encore vrai de l'OLP et de HAMAS et de leur campagne de meurtres contre les Palestiniens qui tendraient à accepter notre plan de paix, considérant que l'on pourrait suivre une voie différente. Nous pensons qu'il y a une possibilité de paix. Nous sommes attachés à cette possibilité. Nous l'avons présentée. Elle repose sur deux bases. La première consiste en pactes de non-belligérance entre nous et les Etats arabes. Les Etats arabes se rendent à Bagdad. Je les mets au défi d'y faire une déclaration. Je leur demande ceci : dites que vous résoudrez votre conflit avec Israël, non pas par des moyens militaires, mais par des moyens politiques - sans concessions, hormis la concession de traiter politiquement et non par la guerre.

Deuxièmement, nous avons offert une voie vers la solution politique entre nous et les Arabes palestiniens dans les territoires de Judée, de Samarie et de Gaza. Nous avons inclus des élections libres, la rénovation des camps de réfugiés et une période d'autonomie suivie par des négociations sur le statut final de ces territoires.

La paix avec les Etats arabes? Oui. Les aspirations des Palestiniens? Oui. Mais celles qui sont compatibles avec l'existence d'Israël. Or la négation de son existence n'est pas une telle aspiration.

Nous nous en tenons à notre plan de paix et le nouveau Gouvernement, lorsqu'il sera formé, le poursuivra. Nous voulons faire la paix avec nos ennemis. Mais nous ne pouvons pas le faire avec ceux qui utilisent les paroles de paix à des fins de guerre, mais avec ceux qui veulent véritablement la paix.

C'est notre rêve le plus fervent. C'est notre espoir le plus cher. C'est notre aspiration la plus profonde. Il n'existe aucun peuple qui ait prié pour la paix, qui ait sacrifié pour la paix, qui ait rêvé de paix autant que le peuple d'Israël. Nous sommes prêts à serrer la main de tout Arabe qui partage cette vision. Et lorsqu'un tel Arabe aura le courage de nous serrer la main en retour, lorsqu'il aura la volonté de résister aux cris de guerre des Saddam Hussein, des Kadhafi et des Arafat de ce monde, alors, nous pourrons nous attendre à ce que les Arabes et les Israéliens voient se réaliser la vision millénaire du prophète Isaïe, à notre époque, de nos jours.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, même si nous arrivons à la dernière semaine de mai, je voudrais vous présenter mes félicitations à l'occasion de votre présidence. Au cours des trois premières semaines du mois, vous avez montré avec quel talent vous dirigez le Conseil et, étant donné les raisons péremptoires qui ont amené le Conseil à Genève, nous sommes heureux de vous avoir comme président. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tadesse, Représentant permanent de l'Ethiopie auprès des Nations Unies, pour la manière remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil en avril.

Je saisis également cette occasion pour féliciter mon collègue de la République du Yémen à l'occasion de la naissance de la République, la fusion de deux moitiés, exemple salubre de réconciliation.

Si je puis m'éloigner du texte que j'ai préparé, je ne peux m'empêcher de réagir dans une certaine mesure à ce que le représentant d'Israël a dit. Je suis certain que d'autres le feront aussi. Ce qui m'étonne, c'est son incapacité à comprendre le fond du problème et son approche obsessionnelle et étroite de la question. Comme si, au milieu des méchants, Israël avait le monopole de la vertu. Le fait est qu'il n'y a pas de pays arabe qui empiète sur les terres israéliennes; il n'y a pas de colonies de peuplement arabes en Israël; il n'y a pas de Juifs incarcérés dans les territoires arabes; mais il y a des Palestiniens subjugués par l'armée israélienne dans des territoires occupés appartenant à la Palestine.

La réalité, c'est qu'Israël n'a pas le droit d'être là, pas le droit d'établir là des colonies, pas le droit de submerger d'immigrants juifs les territoires occupés. La réalité, c'est qu'Israël doit faire ses valises et partir, faire la paix et vivre dans la sécurité et dans l'honneur avec ses voisins. Il faut que les Palestiniens recouvrent leurs terres et deviennent une nation.

Notre réunion à Genève est véritablement historique, notamment parce qu'elle a été pour nous la première occasion d'écouter une déclaration importante du leader du peuple palestinien, le Président Yasser Arafat. Que cette réunion se tienne en dehors du Siège des Nations Unies souligne bien l'importance que le Conseil accorde à la question à l'examen.

M. Razali (Malaisie)

Nous somme réunis ici pour examiner la dernière plainte contre Israël et le sort du malheureux peuple palestinien à la suite du massacre brutal, le 20 mai, de sept Palestiniens innocents, et pour examiner aussi l'action brutale entreprise par les autorités israéliennes pour réprimer la manifestation spontanée de protestation des masses palestiniennes tant en Israël que dans les territoires occupés. Le fait que ces assassinats ont eu lieu alors que le Conseil n'avait pas encore achevé son examen de la question de l'immigration des Juifs soviétiques a donné une nouvelle dimension et une nouvelle urgence aux travaux du Conseil, mettant davantage en relief la gravité de la situation. De toute évidence, ce dernier incident est une nouvelle preuve de la faillite des politiques et des pratiques d'Israël dans les territoires occupés.

La délégation de la Malaisie condamne les assassinats et les actes brutaux d'Israël après cet incident tant en Israël que dans les territoires occupés. Le massacre de sept Palestiniens ne peut pas être considéré comme un incident isolé. Il doit être placé dans le contexte d'une culture de la violence et du climat de haine qui règnent en Israël. Il ne s'agit pas seulement de la folie d'un homme; l'incident est symptomatique d'un plus grand malaise, engendré par les politiques israéliennes de haine, de racisme et d'extrémisme - tout cela aux dépens des Palestiniens qui, en dépit d'une résistance héroïque et de l'Intifada, continuent à ne pas recevoir la protection internationale. La responsabilité doit aussi retomber sur ceux qui mènent sans cesse une politique d'apaisement et sur ceux qui appuient aveuglément Israël et soutiennent son mépris flagrant de tous les efforts tentés pour établir une paix durable dans la région.

Les politiques et les pratiques d'Israël dans les territoires occupés ont été bien documentées par des observateurs. Les documents comprennent des rapports sur des violations des droits de l'homme publiés par le Département d'Etat des Etats-Unis et Amnesty International. Amnesty International, par exemple, a établi une longue liste d'abus, y compris l'utilisation aveugle de coups de feu et de gaz asphyxiants, de bastonnades et de fractures de membres, d'arrestations et de détentions sans jugement, d'emprisonnement, de couvre-feux prolongés et de fermetures de maisons et d'institutions académiques - pour ne pas parler des déportations et autres pressions physiques et psychologiques exercées sur les Palestiniens. Tout cela est fait par le soi-disant Etat démocratique du Moyen-Orient, un champion des droits de l'homme.

M. Razali (Malaisie)

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne connaissent que trop bien ces actes. Le Conseil et la communauté internationale doivent endosser une part de culpabilité pour n'avoir pu faire quoi que ce soit d'efficace s'agissant de ces activités. Si le Conseil continue à être incapable d'agir ou est empêché de prendre les mesures qui s'imposent, Israël renforcera sa politique de brutalité et de répression, qui deviendra un réflexe normal.

Sur la question plus large du sort des Palestiniens dans les territoires occupés, le Conseil doit honorer ses responsabilités morales et juridiques pour assurer leur protection. La Malaisie demande au Conseil, comme elle l'a fait à plusieurs reprises dans le passé, de condamner Israël pour ses politiques et ses pratiques persistantes et d'exiger du gouvernement de Tel-Aviv qu'il y renonce. Nous demandons également au Conseil de prier instamment Israël de respecter scrupuleusement ses obligations internationales en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, qu'Israël continue ouvertement à mépriser. Le Conseil doit clairement et sans ambiguïté condamner et même punir Israël pour ses transgressions continues et les mauvais traitements qu'il inflige aux Palestiniens.

Une mesure supplémentaire qui s'impose de toute urgence est l'envoi d'une mission d'observateurs des Nations Unies dans les territoires occupés pour suivre la situation sur le terrain. Une telle mission devrait non seulement observer la situation des droits de l'homme, mais aussi suggérer des mesures et des moyens pratiques pour alléger le sort des Palestiniens. Nous estimons qu'un rapport global sur la situation dans les territoires occupés fournirait au Conseil des renseignements précieux sur lesquels il pourrait baser son action future. Ma délégation espère que la décision d'envoyer une mission d'observateurs dans les territoires occupés sera l'un des résultats importants de cette réunion ici à Genève. En examinant cette proposition, le Conseil ne devrait tolérer aucune obstruction de la part d'Israël. Le rôle et la responsabilité de certains membres permanents du Conseil seront indispensables en l'occurrence. Leur rôle élargi dans ce cas fait partie de leur obligation plus vaste de rechercher et d'établir une paix honorable au Moyen-Orient. Cela ne peut résulter que de négociations menées sur un pied d'égalité pour aboutir à une solution globale et grâce à la convocation d'une conférence internationale.

M. Razali (Malaisie)

Nous venons d'entendre un appel fervent du Président Arafat qui se faisait l'écho des aspirations des Palestiniens à une nation et de leurs espoirs de paix. Le Conseil se doit de répondre à ces aspirations et à ces espoirs. Le Conseil ne peut, en croyant à tort que les autres sont mieux placés ou mieux disposés pour ce faire, se soustraire à son rôle qui est de faciliter une solution au conflit. Il y a un fort courant en faveur d'une solution au conflit et de la paix. Les Palestiniens doivent aussi bénéficier du processus de rapprochement et d'une approche constructive qui ont caractérisé la scène internationale. Ce serait une moquerie de la justice et le comble du double critère si pendant que le monde claironne les principes des droits de l'homme pour tous, les Palestiniens se voyaient privés de leurs droits inaliénables, y compris le droit à une nation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. VORONTSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)  
(interprétation du russe) : Je suis particulièrement heureux de vous féliciter, Monsieur le Président, Représentant permanent de la Finlande, voisin de l'Union soviétique auquel nous lient des liens très solides d'amitié et de coopération, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. J'aimerais aussi vous exprimer ma vive reconnaissance pour les paroles très chaleureuses de bienvenue que vous m'avez adressées à une séance antérieure lorsque j'ai commencé mon travail au sein du Conseil. J'aimerais également remercier les autres collègues qui m'ont félicité à l'occasion de ma nouvelle nomination.

M. Vorontsov (URSS)

J'aimerais également saluer l'union de la République démocratique populaire du Yémen et de la République arabe du Yémen et souhaiter au peuple yéménite frère plein succès sur la voie du progrès.

Je voudrais également saisir cette occasion de saluer Yasser Arafat, Président de l'Etat de Palestine, dont la participation à la séance d'aujourd'hui revêt une signification particulière. Je tiens à le féliciter de son intervention, extrêmement riche, convaincante et constructive, que nous avons écoutée avec beaucoup d'attention.

La décision du Conseil de sécurité de se réunir à Genève témoigne de son désir d'entendre les représentants de toutes les parties intéressées, y compris le dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien en lutte.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est réuni à Genève afin d'examiner la situation dans les territoires arabes occupés, à la lumière des nouveaux crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien. C'est avec une vive indignation que l'on a pris connaissance de ces crimes horribles en Union soviétique.

Ces incidents tragiques ont débuté le 20 mai, lorsqu'un homme portant un uniforme militaire israélien a ouvert le feu, avec un fusil automatique, sur un groupe de travailleurs palestiniens. Cet acte de terreur a fait sept morts et onze blessés. On peut certes dire de l'Israélien qui a ouvert le feu sur des Palestiniens désarmés, qu'il était fou, mais alors, comme l'a demandé à juste titre dans sa récente intervention le Président Arafat, comment qualifier les généraux israéliens qui ont donné l'ordre d'ouvrir le feu, depuis des hélicoptères ou avec des mitrailleuses montées sur des chars et des véhicules blindés, sur des foules désarmées.

Les forces israéliennes agissent avec une cruauté particulière. Des dizaines de Palestiniens sont ainsi morts et des centaines d'autres ont été blessés. La situation continue à se détériorer et l'escalade de la violence se poursuit. Aujourd'hui, nous avons entendu de la bouche du Président Arafat des chiffres effrayants concernant le nombre total de morts et de blessés dont sont responsables les occupants israéliens des terres palestiniennes.

Devant tous ces faits qui témoignent d'un regain de la violence, on ne peut manquer de se demander si les dirigeants israéliens espèrent sérieusement que

M. Vorontsov (URSS)

l'immigration va augmenter dans un pays qu'eux-mêmes ont transformé en dangereuse zone de guerre.

Les événements tragiques de ces derniers jours au Moyen-Orient sont la conséquence naturelle de la psychose militariste entretenue par Israël. Ils sont le fruit d'actes commis par les milieux dirigeants de ce pays qui cherchent à renforcer l'occupation des terres arabes et qui foulent aux pieds les aspirations du peuple palestinien.

Nous jugeons particulièrement inquiétant qu'Israël continue d'ignorer les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, lesquelles condamnent de façon quasi unanime les actes commis par les autorités israéliennes contre le peuple palestinien, actes qui ont entraîné la mort de civils pacifiques et sans défense. J'aimerais citer un passage de la déclaration que le Ministère des affaires étrangères de l'URSS a faite le 22 mai :

"L'Union soviétique condamne résolument les menées criminelles de la clique militariste israélienne et exige qu'il soit sans délai mis fin à ces actes de violence. Il est indispensable de prendre des mesures efficaces, notamment sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, pour défendre la population palestinienne des territoires occupés." (S/21335, p. 2)

A cet égard, nous aimerions déclarer fermement que nous appuyons l'idée selon laquelle on pourrait constituer un corps d'observateurs internationaux, susceptible d'être transformé en organe permanent.

Les tentatives faites depuis plus de deux ans et demi pour étouffer l'Intifada montrent à l'évidence que les autorités israéliennes ne parviennent pas à leurs fins. Par ailleurs, la poursuite de cette politique ne fait qu'entraîner une détérioration de la situation, non seulement dans les territoires occupés, mais également dans l'ensemble de la région, les efforts entrepris pour régler le conflit du Moyen-Orient restant de ce fait dans l'impasse.

Nous aimerions à cet égard rappeler la déclaration du Secrétaire général qui, condamnant les actes de violence perpétrés le 20 mai par Israël contre des civils innocents des territoires palestiniens occupés, souligne que l'absence de progrès dans la voie de la paix achevait de décourager les peuples du Moyen-Orient et accroissait la tension dans la région.

Nous estimons que Tel-Aviv doit se décider à regarder la situation en face et à reconnaître que le soulèvement des Palestiniens, d'une part, et l'approche

M. Vorontsov (URSS)

constructive de l'Organisation de libération de la Palestine - qui jouit de l'appui international -, d'autre part, offrent de réelles chances de progresser vers un règlement au Moyen-Orient. Il convient à cette fin de mobiliser les efforts de toutes les parties intéressées.

Dans son discours du 15 mai de cette année, M. Mikhail S. Gorbatchev, Président de l'Union soviétique, a déclaré :

"Le Moyen-Orient est pour le monde entier une source de préoccupation et de tristesse communes. Il est grand temps de rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient ainsi que des relations normales entre les peuples qui y habitent. Cela signifie qu'il faut garantir une sécurité égale et des droits égaux pour tous et partout. Mais il faut avant tout créer les conditions nécessaires à l'exercice, par le peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination."

En ce qui concerne le règlement de la situation au Moyen-Orient, la position soviétique, qui a été précisée lors des visites que M. Chevardnadze, Ministre des affaires étrangères de l'URSS, a rendues en février de l'année dernière à plusieurs pays du Moyen-Orient, et en particulier dans sa déclaration du Caire, demeure inchangée. Nous sommes convaincus que la méthode universelle pour régler ce conflit consiste à organiser, sous l'égide des Nations Unies, une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ce n'est que de cette façon que l'on pourra, rapidement et de manière durable, instaurer au Moyen-Orient une paix fondée sur les normes du droit international, et faire en sorte que soient à la fois respectés les intérêts des parties et les principes reconnus par la communauté internationale.

A cette fin, il convient de tenir compte des éléments suivants qui nous paraissent fondamentaux.

Premièrement, la base territoriale de tout règlement est définie dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui prévoit le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967.

Deuxièmement, le peuple palestinien doit bénéficier dans les mêmes conditions que le peuple israélien, du droit à l'autodétermination.

Troisièmement, toutes les parties au conflit ont droit à une existence pacifique et sûre à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Elles

M. Vorontsov (URSS)

doivent en outre respecter le principe de l'égalité, de la sécurité pour tous, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, du respect de l'indépendance politique et de la souveraineté et du non-recours à la force.

L'Union soviétique est disposée à appuyer toute proposition constructive, y compris celles de caractère transitoire, qui permettrait d'arriver à un règlement global. En prévision de la conférence internationale, on pourrait s'efforcer, par le biais de contacts bilatéraux et multilatéraux, de trouver le dénominateur commun qui permettrait d'arriver à un processus de paix acceptable pour tous. De nombreux pays arabes partagent ce point de vue. Comme le souligne en particulier la déclaration soviéto-égyptienne publiée à l'issue de la visite que le Président Hosni Moubarak a effectuée en URSS, les deux pays considèrent que :

"étant donné la tournure des événements au Moyen-Orient, toutes les parties intéressées doivent redoubler d'efforts aux plans tant bilatéral que multilatéral, en mettant à profit les mécanismes des organisations internationales et en premier lieu de l'ONU." (S/21336, p. 4)

Il convient à cet égard de souligner l'importance toute particulière du rôle que les Nations Unies peuvent jouer dans la recherche d'une solution. Toutefois, il faut reconnaître que l'on n'a pas tiré pleinement parti de toutes les possibilités. Le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuellar, dans son rapport à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale sur l'activité de l'Organisation, a été obligé de constater ce qui suit :

"Les multiples tentatives que j'ai faites pour ouvrir la voie à un véritable processus de négociation, et notamment les contacts répétés que j'aie eus, au plus haut niveau, avec les parties directement concernées et avec les membres permanents du Conseil de sécurité, se sont ... révélés, jusqu'à maintenant, d'une décourageante inefficacité." (A/44/1, p. 8)

M. Vorontsov (URSS)

Il convient de souligner l'importance toute particulière du rôle que l'Organisation des Nations Unies peut jouer dans la recherche d'un tel règlement. Toutefois, il faut reconnaître qu'on est loin d'avoir exploité toutes les possibilités. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a lui-même été forcé de constater que :

"Les multiples tentatives que j'ai faites pour ouvrir la voie à un véritable processus de négociation, et notamment les contacts répétés que j'ai eus, au plus haut niveau, avec les parties directement concernées et avec les membres permanents du Conseil de sécurité, se sont aussi révélées, jusqu'à maintenant, d'une décourageante inefficacité." (A/44/1, p. 8)

L'Union soviétique est convaincue que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont le devoir d'utiliser plus pleinement le potentiel de l'Organisation dans l'intérêt d'un règlement complet et global. A cet égard, on pourrait prévoir d'organiser, dans le cadre du Conseil de sécurité, des travaux préparatoires en vue de la prompte convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Malgré tous les événements tragiques qui se sont produits, y compris ceux de ces derniers jours, malgré tous les obstacles qui continuent à se dresser sur la voie de la paix, nous ne devons pas oublier que la base politique d'un règlement pacifique existe déjà, dont les éléments fondamentaux sont les suivants : l'Organisation de libération de la Palestine est prête à entrer en pourparlers avec Tel-Aviv dans le cadre d'une conférence internationale fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; la volonté du peuple palestinien de coexister avec Israël dans des conditions de paix et de sécurité; le soutien extrêmement large apporté par la communauté internationale aux propositions visant à convoquer rapidement une conférence internationale sur le Moyen-Orient, la nouvelle situation qui s'est dégagée autour du processus de paix à la suite de l'Intifada, ainsi que la position réaliste et constructive adoptée par le Conseil national palestinien lors de sa dix-neuvième session, tous éléments qui devraient imprimer un élan considérable aux efforts menés par la communauté internationale pour instaurer la paix au Moyen-Orient.

Aujourd'hui, la tâche principale est de veiller à ne pas laisser échapper les possibilités qui se présentent, d'éviter tout arrêt et surtout de ne permettre

M. Vorontsov (URSS)

aucun retour en arrière dans la recherche de la paix. Il faut éviter toute détérioration de la situation dans la région pouvant résulter de l'attitude intransigeante et hostile à tout compromis que les milieux dirigeants d'Israël s'efforcent de conserver.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'en Union soviétique, le soulèvement palestinien - l'Intifada - est considéré comme une preuve de la ferme détermination du peuple palestinien de décider de son propre destin. Nous sommes pleinement solidaires de l'Intifada. Une situation telle que celle qui se présente aujourd'hui, où Israël perpétue sa mainmise sur des territoires arabes saisis à la suite d'actes d'agression, nous semble inacceptable et injustifiée. Nous exigeons la création des conditions voulues pour que le peuple palestinien puisse exercer son droit à l'autodétermination. Par ailleurs, nous pensons que la communauté internationale, et au premier chef le Conseil de sécurité, devraient adopter des mesures véritablement efficaces susceptibles d'assurer la protection de la population palestinienne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. DING Yuanhong (Chine) (interprétation du chinois) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre vaste expérience et vos compétences diplomatiques constitueront certainement un atout essentiel dans le succès des lourdes tâches auxquelles le Conseil de sécurité doit faire face ce mois-ci.

J'aimerais également remercier S. E. l'Ambassadeur Tesfaye Tadesse, de l'Ethiopie, de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

La délégation chinoise désire saisir cette occasion pour exprimer ses chaleureuses félicitations au représentant du Yémen à l'occasion de la naissance de la nouvelle République unifiée du Yémen. Nous adressons à la République amie du Yémen et au peuple frère du Yémen nos vœux de prospérité et de bien-être.

A la demande des pays arabes et après avoir surmonté bien des difficultés, le Conseil de sécurité a décidé de tenir la présente réunion à Genève, pour examiner la détérioration de la situation dans les territoires arabes occupés et entendre la

M. Ding Yuanhong (Chine)

déclaration de M. Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, chose de la plus haute nécessité. La délégation chinoise tient à saluer ici la présence du Président Arafat, dont elle se félicite.

La question de l'intensification de la pratique israélienne d'installation d'immigrants juifs dans les territoires arabes occupés est examinée par le Conseil depuis le mois de mars de cette année. La délégation chinoise a exposé on ne peut plus clairement sa politique de principe sur cette question. Un projet de résolution sur la question a fait l'objet de consultations entre les parties intéressées. Il est regrettable qu'avant que le Conseil n'ait pu terminer ses délibérations sur cette question, une tragédie se soit produite au cours de laquelle plus d'une dizaine de civils palestiniens ont été tués en une seule journée dans les territoires occupés. Le Gouvernement chinois a été choqué par cet acte révoltant et tient à faire état de sa ferme condamnation à l'égard des autorités israéliennes pour les actes criminels commis dans le cadre de leur répression contre les Palestiniens.

Comme tout le monde le sait, aux termes de la quatrième Convention de Genève, Israël, puissance occupante, est obligatoirement tenu de veiller à la sécurité de la population des territoires occupés. Dans l'affaire qui nous occupe, les victimes étaient des ouvriers pacifiques qui pouvaient prétendre à une telle protection. Au lieu de cela, ils ont été massacrés sans raison. La vague de colère que cet acte a soulevée au sein de la population palestinienne n'est que naturelle, comme sont pleinement justifiés les mouvements de protestation qui ont suivi. Mais les autorités israéliennes n'ont eu pour toute réaction que de durcir plus encore leur répression, avec pour résultat un nombre important de victimes au sein de la population civile palestinienne. Les autorités israéliennes n'ont cessé de suivre une politique autoritaire dans les territoires occupés pour tenter d'étouffer le soulèvement palestinien par la force brutale. En même temps, elles ont intensifié leur politique de création de colonies de peuplement juives dans les territoires occupés afin d'accueillir un nombre croissant d'immigrants juifs, dans l'espoir de perpétuer leur occupation. En outre, elles ferment les yeux sur le recours à la force par les colons juifs contre les habitants palestiniens, ce qui a aggravé la situation dans les territoires occupés. Tant que les autorités israéliennes ne changeront pas leur politique erronée, la situation dans les territoires occupés continuera d'être agitée et, partant, de menacer la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans l'ensemble du monde.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Les événements récents montrent une fois de plus et de façon convaincante que la seule façon de résoudre le problème du Moyen-Orient réside dans la poursuite des efforts en faveur du processus de paix et dans le règlement juste de la question de Palestine. Cela fait déjà quelque années que de plus en plus de voix s'élèvent pour demander la convocation d'une conférence internationale sur le règlement pacifique du problème du Moyen-Orient. L'Organisation de libération de la Palestine et les pays arabes notamment ont présenté plusieurs propositions raisonnables qui fournissent la base solide d'un règlement équitable.

M. Ding Yuanhong (Chine)

Toutefois, s'en tenant à sa politique d'agression et d'expansion, le Gouvernement israélien s'est obstinément refusé à procéder à un dialogue avec l'OLP et a refusé l'organisation d'une conférence internationale de paix, empêchant ainsi le processus de paix au Moyen-Orient de continuer. Nous estimons que la communauté internationale devrait adopter des mesures efficaces afin de faire pression sur le Gouvernement israélien pour le forcer à modifier sa politique erronée, de mettre fin à sa répression du peuple palestinien, à respecter la Convention de Genève et à assurer vraiment la sécurité des résidents palestiniens dans les territoires occupés. Par ailleurs, le Gouvernement israélien devrait faire preuve de sa bonne foi vis-à-vis d'un règlement de la question du Moyen-Orient en approuvant la convocation d'une conférence internationale et en acceptant d'ouvrir le dialogue avec l'OLP. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de mettre fin à l'impasse actuelle et que la situation pourra s'améliorer dans les territoires occupés.

Au cours des dernières années, le Conseil de sécurité a apporté des contributions positives au règlement des conflits régionaux et au maintien de la paix internationale et de la sécurité, recueillant ainsi de nombreux éloges. Toutefois, il est décevant de constater que le Conseil n'a pas réussi jusqu'à présent à jouer le rôle que l'on attendait de lui en ce qui concerne la question du Moyen-Orient. Compte tenu de l'urgence de la situation actuelle, nous pensons que le Conseil devrait faire quelque chose de tangible. Nous espérons que tous les Etats Membres déploieront leurs efforts afin d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités concernant la question du Moyen-Orient.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours sympathisé avec les peuples palestiniens et autres peuples arabes et les ont soutenus dans la lutte qu'ils ont menée pour reprendre les territoires perdus et recouvrer leurs droits nationaux légitimes; ils ont également appuyé leurs propositions raisonnables en vue d'un règlement équitable de la situation au Moyen-Orient. Nous lançons un appel à toutes les parties concernant cette question du Moyen-Orient ainsi qu'à la communauté internationale, pour que tous les efforts soient poursuivis afin de faire avancer ce processus de paix au Moyen-Orient et pour trouver une solution juste et équitable à la question palestinienne afin de modifier une fois pour toutes cette situation agitée qui existe depuis si longtemps dans la région du Moyen-Orient. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine continuera les tentatives qu'elle fait pour atteindre ce noble but.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser.

M. BLANC (France) : Je suis très heureux, Monsieur, de vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre présidence. Elle vous fait rentrer d'ailleurs dans la catégorie très sélective des trois Présidents du Conseil de sécurité qui ont siégé à la fois à New York et en dehors de New York. Je saisis cette occasion pour remercier notre collègue éthiopien qui lui, a le privilège rare de recevoir en dehors de New York, des félicitations qui lui ont été adressées à Genève. Je renouvelle au représentant de la République du Yémen nos félicitations et nos souhaits de bonheur et de prospérité pour son pays. Enfin, je redis à notre collègue soviétique nos souhaits de bienvenue. Il est arrivé avec nous il y a peu de temps, il fait partie de notre club et on a l'impression qu'il y a toujours été; il a sans doute le record difficile à battre d'avoir siégé dans deux endroits différents du Conseil de sécurité dans les six jours qui ont suivi son arrivée.

Une fois encore, notre conseil est réuni pour traiter de la situation dans les territoires occupés à la suite de sanglants affrontements. Mais cette réunion revêt un caractère exceptionnel puisqu'elle se tient à Genève, avec la participation du Chef de l'OLP. Elle souligne ainsi qu'au-delà des événements présents, d'une gravité sans précédent, nous mesurons tous que cette situation a atteint un degré de tension qui exige une action urgente, faute de laquelle une spirale de violence incontrôlable pourrait se déclencher.

A l'origine du drame se trouve le geste insensé d'un jeune Israélien de 21 ans, qui a tué de sang-froid un groupe de Palestiniens dans la banlieue de Tel-Aviv. Ce meurtre a provoqué une extrême émotion dans toute la communauté des Palestiniens travaillant en Israël, qui ont reflué en masse dans les territoires occupés, y transportant leur angoisse et leur colère. D'où les violentes manifestations qui se sont déclenchées et contre lesquelles l'armée israélienne a réagi sans ménagement, faisant ainsi de très nombreuses et de nouvelles victimes.

Mais ce ne sont là que les causes immédiates de la tragédie, et on retrouve derrière elles, dans le climat d'extrême tension qui règne dans les territoires occupés, les frustrations et le désarroi profonds de la population palestinienne et, tout particulièrement, des jeunes générations, alors que rien ne leur permet d'entrevoir une amélioration de leur sort. Comment ne pas voir que ce sentiment de

M. Blanc (France)

n'avoir plus rien à perdre est d'autant plus vif que les efforts visant à engager un processus de règlement sont frappés de paralysie depuis des mois, notamment en raison de la crise gouvernementale israélienne?

L'impasse politique où nous nous trouvons, qui encourage les extrémismes, avive le désespoir et attise la haine entre des peuples appelés à vivre ensemble, est d'autant plus préoccupante. Il est grand temps d'arrêter l'engrenage de la violence : les événements de Rishon le Zion montrent que le soulèvement ne s'essouffle pas, comme certains auraient voulu le croire; bien au contraire, il menace de déboucher sur des violences incontrôlables si aucune ouverture politique ne vient lui répondre. Déjà, la contagion gagne, comme en témoignent les répercussions que les derniers événements ont eues au-delà des territoires.

La France n'a cessé, en toute occasion, seule ou avec ses partenaires européens, d'appeler le Gouvernement israélien à se conformer aux obligations que lui impose le droit international, et à s'engager résolument en faveur d'un règlement.

A la suite du drame de Rishon le Zion, la France a exprimé son indignation et sa condamnation de l'action criminelle, comme de la répression, en s'associant au deuil des familles et de la nation palestinienne. Elle a décidé l'envoi sur place d'une mission dirigée par le Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire pour témoigner de sa sympathie et évaluer la situation ainsi que les besoins. Le Dr Kouchner est en ce moment même à l'oeuvre. Avec ses partenaires de la communauté européenne, la France a fait connaître ses vues sur les derniers développements et a appelé à l'engagement effectif d'un processus de paix qui peut seul répondre aux aspirations légitimes du peuple palestinien; elle a également invité la communauté et les Douze à mobiliser l'aide nécessaire à l'action d'urgence qu'appelle la situation; 500 000 écus ont déjà été dégagés pour cette action.

La responsabilité de notre conseil est d'abord de prévenir les risques d'une aggravation des affrontements, avec les nouvelles victimes qui l'accompagneraient inévitablement. A cet effet, il doit donc demander à nouveau à Israël, avec la plus grande fermeté, de respecter pleinement les obligations que la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes en temps de guerre impose à la puissance occupante. Mais il doit faire davantage, compte tenu de la menace persistante que fait peser la situation; certaines des propositions qu'a présentées, à cet égard, M. Yasser Arafat, méritent d'être examinées.

M. Blanc (France)

La communauté internationale doit à l'évidence se pencher d'urgence sur les modalités d'une meilleure protection des civils dont les vies sont toujours dangereusement exposées. A cet effet, l'envoi, dès que possible, dans les territoires occupés, d'une mission d'évaluation des Nations Unies devrait être envisagé, afin de poursuivre et d'approfondir la réflexion engagée par le Secrétaire général des Nations Unies au mois de janvier 1988 et de déboucher sur des décisions concrètes, comme, en particulier, la mise en place d'observateurs des Nations Unies dans les territoires occupés.

Nous appelons Israël à accepter le principe d'une telle mission et à permettre aux envoyés des Nations Unies d'accomplir leur mandat dans les conditions requises.

Mais la seule voie vers un apaisement durable est celle de la négociation qui permettrait l'ouverture d'un véritable processus de paix. Alors que s'accumulent les menaces dans une région déjà si troublée, il importe en effet avant tout, et c'est l'essentiel, d'offrir une perspective politique, qui doit nécessairement conduire à un dialogue afin que les ouvertures encourageantes enregistrées avec satisfaction par l'ensemble de la communauté internationale à la fin de l'année 1988 ne restent pas stériles. Il s'agit d'entreprendre, par ce dialogue, la recherche d'un règlement de paix, ce qui, pour la France, doit conduire à la réunion d'une conférence internationale à laquelle participeraient les parties concernées, y compris, bien entendu, l'OLP, et les membres permanents du Conseil de sécurité. Ainsi seulement répondra-t-on à l'attente de la population, exaspérée par les années d'épreuves résultant de l'occupation et qui aspire à la réalisation de ses droits légitimes.

M. Blanc (France)

Il s'agit d'entreprendre, par ce dialogue, la recherche d'un règlement de paix, ce qui, pour la France, doit conduire à la réunion d'une conférence internationale à laquelle participeraient les parties concernées, y compris, bien entendu, l'OLP, et les membres permanents du Conseil de sécurité. Ainsi seulement répondra-t-on à l'attente de la population, exaspérée par les années d'épreuves résultant de l'occupation et qui aspire à la réalisation de ses droits légitimes.

La France ne ménagera pas ses efforts pour y contribuer en s'appuyant, notamment, sur les principes qu'elle a définis avec l'ensemble de ses partenaires européens et qu'ont énoncés les déclarations des Douze de Madrid, au mois de juin dernier, et de Strasbourg, au mois de décembre. Ces principes se fondent sur les exigences de la sécurité et de la justice : sécurité pour les Etats de la région et notamment Israël - celui-ci doit pouvoir vivre en toute sécurité dans des frontières sûres et reconnues; justice pour le peuple palestinien qui, comme tout autre, doit être mis en mesure d'exercer librement son droit à l'autodétermination avec tout ce que cela implique - le peuple palestinien a le droit de disposer d'une patrie, d'une terre et de s'y organiser dans les structures de son choix. Ces principes, est-il besoin de le rappeler, sont dans notre esprit indissociables : les droits des uns ne sauraient s'exercer au détriment de ceux des autres.

C'est en fonction de ces objectifs que la France arrêtera sa position sur le texte dont le Conseil de sécurité pourrait être éventuellement saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première occasion officielle qui est donnée au Canada de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au cours du mois de mai, je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter d'avoir assumé la présidence de cet organe au cours de ce qui s'est avéré, jusqu'à présent, un mois riche en événements et en délibérations. Nous sommes heureux que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité ait manifesté son aptitude à réagir avec imagination et souplesse pour répondre rapidement aux situations les plus urgentes.

Je tiens également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tadesse, Représentant permanent de l'Ethiopie, pour la dignité et le dévouement avec lesquels il a présidé nos travaux au cours du mois d'avril.

Je félicite aussi notre nouveau collègue, le Représentant permanent de l'Union soviétique, qui est devenu cette semaine membre de notre club.

M. Fortier (Canada)

Enfin, je tiens à féliciter les deux Yémen à l'occasion de leur unification. Nous souhaitons au pays unifié prospérité et à son peuple un bonheur pacifique dans ce qui, malheureusement, a souvent été une région troublée.

Nous sommes réunis ici à Genève pour examiner une fois encore le cycle apparemment interminable de violences et de morts qui continue de sévir dans les territoires occupés. Les récents événements dans cette région montrent une fois encore qu'une tragédie déclenchée par l'acte d'un seul homme peut rapidement mettre le feu aux poudres de la violence et des représailles. Le Canada a déjà exprimé sa consternation devant le meurtre brutal de sept Palestiniens par un présumé déséquilibré israélien, près de Tel-Aviv le 20 mai et devant la série de morts et de blessés qui lui a fait suite dans les territoires occupés. Le nombre important de civils blessés par des balles réelles tirées par les forces israéliennes nous préoccupe particulièrement.

Le nombre de fois que nous avons demandé à toutes les parties de faire preuve de modération et d'entamer d'urgence un dialogue fructueux et pacifique est un rappel pénible de notre absence de succès à ce jour dans la réalisation d'une solution durable au conflit arabo-israélien.

Les événements les plus récents ne servent qu'à accroître le sentiment de frustration de tous ceux qui aspirent à la paix devant une situation où les vies de passants innocents continuent d'être perdues et où des civils, adultes et enfants, sont empêchés d'édifier un avenir productif dans des conditions de paix et de sécurité. Comme le Secrétaire d'Etat canadien aux affaires extérieures l'a dit hier devant le Parlement canadien, le Canada est convaincu que l'impasse actuelle crée une situation de plus en plus dangereuse et compromet la capacité des dirigeants modérés des deux parties à faire preuve de modération. Le prompt début d'un dialogue israélo-palestinien, comme l'a esquissé le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Baker, est essentiel car c'est l'option la plus viable permettant d'aboutir à une paix juste, globale et durable.

Le Canada a une longue expérience positive des missions de maintien de la paix et d'observation des Nations Unies. Des membres des forces canadiennes se trouvent à l'heure actuelle dans le Golan, au Liban, dans le Sinaï et en Iraq. En effet, le Canada a participé à toutes les forces des Nations Unies de maintien de la paix au Moyen-Orient. Nous avons également appuyé les bons offices du Secrétaire général des Nations Unies. Cette expérience montre nettement que, dans des circonstances

M. Fortier (Canada)

favorables, la communauté internationale peut jouer un rôle utile dans l'apaisement et le règlement des conflits. En conséquence, le Canada sera disposé à discuter avec les autres membres du Conseil, au cours de ce débat, des options qui permettraient aux Nations Unies de contribuer à atténuer la situation dans les territoires occupés. A l'heure actuelle, nous ne préconisons aucune formule précise, mais j'espère qu'à la suite des propositions qui ont été ou seront faites au Conseil pendant ou suivant nos délibérations, nous pourrons ensemble et à l'unanimité trouver des options réalisables et constructives. Si le Conseil parvient à dégager un tel consensus, nous voulons espérer qu'il bénéficiera de la pleine coopération de toutes les parties au conflit dans cette région perturbée depuis si longtemps. La situation actuelle ne peut pas et ne doit pas durer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe islamique de New York. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de saisir cette occasion de vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité et de la manière brillante dont vous dirigez nos travaux. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur pour la façon dont il a dirigé, le mois dernier, les travaux du Conseil.

Je prends la parole au nom de mon propre pays et au nom du Conseil islamique ainsi qu'en ma qualité de représentant du Groupe arabe à New York.

Nous sommes heureux de voir ici aujourd'hui M. Yasser Arafat, Président de la Palestine et Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a pris la parole au nom du peuple palestinien souffrant. Ils nous a décrit la situation en Palestine ainsi que la lutte constante et les efforts héroïques qui se poursuivront jour après jour tant que les héritiers légitimes de ce pays n'auront pas réussi à faire valoir leurs droits.

Je pense qu'il y va de la crédibilité des Nations Unies et de ses Etats Membres de réagir favorablement à cela, de même qu'il y va de l'avenir de la paix.

Je suis heureux de saisir cette occasion de féliciter le représentant du Yémen à l'occasion de l'unification de son pays, et de souhaiter au Yémen et à son peuple, prospérité et bonheur au sein de la communauté internationale.

Nous nous réunissons aujourd'hui à Genève car il n'a pas été possible au Président palestinien d'entrer aux Etats-Unis pour se rendre aux Nations Unies. Que l'influence sioniste empêche l'entrée d'une personne dans un pays quelconque, cela regarde ce pays, mais que l'influence sioniste empêche l'entrée d'une personnalité éminente aux Nations Unies, cela devient du terrorisme politique pratiqué par l'institution sioniste contre les Nations Unies et contre l'ensemble de la communauté internationale. Comme il a été impossible au Président de la Palestine d'entrer aux Etats-Unis pour se rendre aux Nations Unies, nous devons dire que si le représentant du sionisme empêche quelqu'un d'entrer dans un pays précis, cela ne concerne que le pays intéressé, mais lorsque quelqu'un est empêché de participer aux travaux des Nations Unies, il s'agit d'un acte dirigé contre

M. Shihabi (Arabie saoudite)

l'ensemble de la communauté internationale. L'Accord de Siège entre les Nations Unies et le pays hôte vient d'être violé pour la deuxième fois, en l'occurrence pour empêcher le Président Arafat de se rendre aux Nations Unies à New York. Ce sont là les pratiques du terrorisme politique sioniste qui défie la souveraineté des Etats et qui continue de ridiculiser impunément la communauté internationale. Il est temps que cette dernière mette un terme à ce comportement et adopte une position ferme à l'égard de tels procédés.

Pour ce qui est de la Palestine et de ce qui s'y passe actuellement - raison pour laquelle le Conseil de sécurité a été convoqué de toute urgence - il faut savoir que la machine de guerre, de terrorisme sioniste, avec toutes ses composantes, c'est-à-dire l'armée et la police israéliennes, les bandes armées de colons, les organisations d'assassinat et de terrorisme qui s'attaquent aux villes et villages, est déchaînée aujourd'hui à l'intérieur d'Israël et dans les territoires occupés en 1967, et sème la mort afin de détruire un peuple qui est chez lui, un peuple qui vit sur sa terre, la terre de ses pères et de ses ancêtres. Quel autre colonialisme pourrait être plus horrible que celui-là? Et puis nous voyons ces immigrants juifs venus des pays de l'Europe de l'Est, qui auraient subi de mauvais traitements pour les obliger à émigrer vers Israël et les territoires arabes occupés où il n'y a même plus de place pour les autochtones, sans parler des nouveaux immigrants. Les Etats qui favorisent cette immigration de quelque façon que ce soit assument une très grande responsabilité de même que les autres Etats qui soutiennent Israël dans ses activités terroristes, car il s'agit là de violations flagrantes des droits du peuple palestinien. A une autre occasion, nous avons dit devant le Conseil de sécurité que les droits d'une personne s'arrêtent là où commencent les droits d'une autre; si l'on ne tient pas compte de cela, il s'agit d'une agression qui appelle un châtement.

Nous nous réunissons de toute urgence aujourd'hui pour examiner ce qui se passe sur le territoire de la Palestine et pour inviter le Conseil de sécurité à adopter une position ferme à ce sujet. Il s'agit là d'une révolution violente en Palestine où nous voyons Israël qui, après avoir spolié la terre, l'eau et l'air, commet tous les crimes condamnés par les livres saints, et nous continuons néanmoins à rechercher la cause fondamentale de cette révolte du peuple palestinien. Et comment Israël commet-il tous ces crimes contre le droit, la loi et l'humanité et continue-t-il à les commettre? Pour répondre à la première

M. Shihabi (Arabie saoudite)

question, à savoir pourquoi le peuple palestinien se révolte, il faut dire qu'il s'agit d'un peuple dont la patrie a été spoliée, d'un peuple dont la terre a été pillée, d'un peuple qui a été privé des richesses de son pays, de son droit à la vie, afin que des immigrants venus de l'étranger prennent sa place. Le citoyen arabe est devenu le pauvre, alors que l'immigrant israélien jouit des richesses de son pays, de sa patrie, et il est agressé dans sa propre demeure. Les autorités israéliennes confisquent ses propriétés et l'empêchent d'améliorer ses conditions de vie; il est maltraité dans tous les domaines - santé, sécurité sociale, éducation - ainsi que dans les écoles et les universités, qu'il soit enseignant ou étudiant. J'en veux pour preuve l'Ordre militaire israélien No 854, émis le 8 juillet 1980, en vertu duquel toutes les institutions d'éducation supérieure doivent obtenir une autorisation du Gouverneur militaire; en outre, tous les enseignants doivent avoir l'accord du Gouverneur militaire et de son bureau pour pouvoir obtenir un poste à l'université ou pouvoir continuer à occuper leur poste.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

En outre, les étudiants étrangers, y compris ceux qui viennent de la région de Gaza - car, hélas, les habitants de Gaza sont désormais des "étrangers" sur la Rive occidentale -, sont tenus d'obtenir un permis spécial pour s'inscrire à l'université. L'expansion commerciale et industrielle du peuple palestinien est freinée par Israël qui tente de l'annexer économiquement après avoir confisqué ses terres et détourné ses ressources hydrauliques au profit des colonies de peuplement sionistes. L'habitant arabe est désormais traqué dans sa propre maison, de vastes camps d'arrestation ont été construits où s'entassent les Palestiniens, les écoles ont été expropriées et leurs locaux ont été transformés en prisons.

Des lois et des règlements spéciaux sont édictés et font partie de l'arsenal dont se servent les bourreaux pour créer la confusion : les valeurs se perdent, les droits sont bafoués sous toutes sortes de prétextes qui seraient considérés indéfendables partout ailleurs dans le monde. Les Lieux saints sont profanés - on se souviendra des attentats perpétrés au cours des deux derniers mois contre certains lieux de culte chrétien. Nous savons que les bourreaux projettent de s'en prendre aux lieux de culte islamique, mais nous les mettons en garde, car de telles actions ne manqueraient pas d'avoir des conséquences. C'est contre tout cela que les Palestiniens, personnes âgées et enfants, hommes et femmes, se sont soulevés, et leur victoire est assurée.

Quant à Israël, quels sont ses objectifs dans tout cela? Ce sont incontestablement la poursuite de l'occupation et l'annexion pure et simple de la nation palestinienne. Quant aux moyens juridiques employés, ils sont plus que douteux et contraires à la légalité internationale et à la Charte des Nations Unies. Dans cette progression implacable, les droits de la nation arabe et islamique sont foulés aux pieds, au mépris de la légalité et de toute humanité. Ce qui n'arrange pas les choses, c'est l'impunité dont bénéficie Israël et l'impuissance de notre organisation internationale à mettre en oeuvre sa charte face aux violations israéliennes.

Chacun sait également qu'Israël fait obstacle aux initiatives de paix arabes, y compris la dernière en date, l'initiative palestinienne. Que cherche donc Israël? Combien de tentatives de paix et de règlement n'a-t-il pas repoussées? Combien de concessions arabes n'a-t-il pas dédaignées? Que veulent de plus les Israéliens? S'imaginent-ils vraiment qu'ils arriveront à imposer à la région une paix à l'israélienne? Ils feraient bien de se replonger dans leurs manuels d'histoire.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous implorons le Conseil de faire quelque chose d'urgence pour la situation en Palestine. Nous avons confiance en sa sagesse.

L'Arabie saoudite, sous la conduite de S. M. le Roi Fahd, Chevalier des Lieux saints de l'Islam, est solidaire du peuple palestinien dans sa position. Comme lui, elle réclame la restitution complète de ses droits et demande au Conseil et, par son intermédiaire, à la communauté internationale d'assurer le respect des engagements souscrits : faire régner le droit et la paix en Palestine. Du haut de cette tribune, je salue ce vaillant peuple qui s'est illustré par ses sacrifices héroïques. Le triomphe du droit est inéluctable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, bien que j'aie déjà eu l'occasion, lors d'une réunion tenue précédemment ce mois-ci, de vous féliciter pour la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil et de remercier et louer à juste titre, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Tadesse, de l'Ethiopie, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'avril, il me semble néanmoins opportun de vous renouveler ici mes félicitations pour la manière dont vous avez su faire face à des négociations difficiles et délicates et, notamment, à celles concernant l'organisation de cette réunion importante à Genève.

Je dois dire en outre que, comme nous le savons tous, les circonstances particulières qui ont présidé à la convocation et à la tenue finalement ici de cette réunion du Conseil ont été pour nous tous source de tensions et de pressions, mais que c'est surtout vous, Monsieur le Président, qui avez accusé leur impact. Vous avez su faire face à cette situation difficile avec la distinction et la compétence qui vous ont valu le respect de tous vos collègues du Conseil.

Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer les représentants de la République du Yémen et dire que nous nous félicitons de ce fait historique des plus récents : l'unification des deux anciennes parties de cette nation arabe à laquelle nous souhaitons un avenir prometteur et heureux. Nous sommes certains qu'avec ce regain de force, le Yémen continuera à contribuer de manière remarquable, comme il l'a toujours fait, aux travaux du Conseil et de notre organisation.

Je m'acquitte aussi d'un devoir agréable en souhaitant la bienvenue à l'Ambassadeur Youri Vorontsov, qui vient de se joindre à nous, membres du Conseil,

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

en tant que nouveau représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Bien que nous n'ayons pas eu le plaisir de faire personnellement sa connaissance dans le passé, nous avons entendu parler de sa vaste expérience et de ses activités diplomatiques antérieures fécondes qui, j'en suis sûr, ne pourront qu'être profitables aux travaux du Conseil.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères d'Israël, après avoir manifesté le désir d'être invité par le Conseil à participer à nos travaux, a exposé en long et en large les raisons pour lesquelles il estime que la réunion à laquelle il a voulu être invité n'aurait pas dû avoir lieu. Ma délégation conteste complètement cette interprétation, car elle est convaincue non seulement que le Conseil était dans l'obligation de se réunir mais, de surcroît, qu'il a l'obligation d'agir. Et j'ajouterai que le Conseil a cette obligation depuis déjà un certain temps. Cet organe est tenu d'agir pour mettre fin aux actes de violence criminels perpétrés aveuglément contre le peuple palestinien. Le Conseil était et reste tenu d'agir pour garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Le Conseil était et reste tenu d'agir pour faire en sorte que les droits inaliénables du peuple palestinien soient enfin respectés. En outre, le Conseil était et reste particulièrement tenu d'agir si l'on veut que le droit international soit respecté.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Ma délégation rejette totalement cette interprétation car elle est non seulement convaincue que le Conseil était dans l'obligation de se réunir, mais qu'en plus, il se devait, et se doit, d'agir, et j'ajouterais que le Conseil a cette obligation depuis bien longtemps. Cet organe est tenu d'agir pour mettre fin aux actes de violence criminelle et aveugle perpétrés contre le peuple palestinien. Le Conseil était tenu et reste tenu d'agir pour garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient; il était tenu et reste tenu d'agir pour faire en sorte que les droits inaliénables du peuple palestinien soient enfin respectés. En outre, il était et continue d'être particulièrement dans l'obligation d'agir pour respecter le droit international.

Pendant que je faisais le long voyage, la nuit dernière, pour venir de New York jusqu'ici, je réfléchissais à ce que pourraient penser, dans l'avenir, ceux qui essaieront de tirer au clair les circonstances qui ont entouré ce voyage que nous avons tous fait ces dernières heures. Les futurs chroniqueurs se demanderont peut-être pourquoi un organe qui, d'après la Charte, a été créé "afin d'assurer l'action rapide et efficace", un organe ayant de telles obligations, a reçu le 21 mai, donc lundi dernier, une demande présentée par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle celui-ci demandait une "réunion immédiate", c'est la citation textuelle de la lettre du représentant de Bahreïn. Ces chroniqueurs de l'avenir auront peut-être quelques difficultés à expliquer comment l'organe qui, selon la Charte, doit agir rapidement et efficacement, interprète ses obligations, en ce qui concerne le mot "immédiate", comme pouvant néanmoins prendre cinq jours avant de commencer à s'organiser. Les futurs chroniqueurs s'interrogeront sur les raisons qui ont rendu ce processus de réunion immédiate si laborieux et ils constateront que cela avait trait à une décision qui, lorsque la réunion a finalement eu lieu dans l'après-midi de ce jour-là, a été acceptée à la majorité écrasante des membres du Conseil. En effet, ils constateront que cet après-midi, par 11 voix pour et une seule voix contre, nous avons approuvé la demande qui nous était adressée par le représentant de la Palestine pour que nous invitions le Président Yasser Arafat à participer à nos travaux.

Le fait que le pays qui a voté contre soit aussi le pays qui sert de siège à l'Organisation et, partant, au Conseil de sécurité, est la raison que nous connaissons tous pour laquelle le Conseil a dû se livrer à toutes ces manoeuvres

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

pour être en mesure d'honorer son obligation qui découle d'un mandat imposé par la Charte aux 15 membres du Conseil, que nous représentons ici, et que nous ont confié les autres Membres de l'Organisation.

Comme l'ont fort justement fait remarquer les orateurs précédents, nous nous trouvons donc là une fois de plus en présence d'un exemple de l'arbitraire et de l'abus des prérogatives du pays siège des Nations Unies. Cet arbitraire nous a fait traverser l'Atlantique dans un sens pour tenir une réunion qui, par ailleurs, étant donné les circonstances que nous connaissons tous, signifie que nous devons faire le voyage retour à travers le même océan, et également assez rapidement, pour pouvoir simplement continuer à honorer ce qui n'est autre que nos obligations. Mais, nous sommes ici et nous sommes venus conscients du fait qu'en tenant cette réunion, le Conseil avait trouvé une formule qui, dans l'immédiat, nous permettait d'avoir l'occasion historique de recevoir le Président Arafat, d'écouter son exposé détaillé sur un problème qui doit susciter le plus grand intérêt de la part de ce conseil et de nous présenter des propositions importantes qui ont l'appui de ma délégation. Je pense que le fait d'avoir eu cette occasion et le fait d'avoir réussi à tourner les obstacles que l'arbitraire imposait au Conseil confèrent à cette réunion un caractère historique.

Mais, ce dont nous sommes saisis, ce n'est pas seulement une question en soi très importante, comme la situation dans les territoires occupés, le crime qui est commis quotidiennement contre le peuple palestinien et l'obligation du Conseil de s'attaquer à ce problème et d'y trouver une solution ou, du moins, d'y contribuer, mais aussi, je pense que ce qui est en jeu c'est la crédibilité et l'autorité de cet organe lui-même.

Yasser Arafat a présenté plusieurs propositions. Il a demandé que le Secrétaire général ou son envoyé spécial s'attache de manière permanente à rechercher la paix dans la région et à faire les contacts nécessaires pour aboutir à une solution du problème. Il a demandé au Conseil de prendre des mesures pour la protection internationale du peuple palestinien, protection qui relève de la responsabilité internationale et de celle des Nations Unies depuis longtemps, puisqu'elle remonte au moment même où est né le problème palestinien il y a déjà plusieurs décennies. Il a demandé au Conseil d'adopter une résolution pour arrêter l'immigration de colons dans les territoires occupés - et là encore les chroniqueurs de l'avenir devront consacrer beaucoup de temps à l'étude de cette

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

question pour expliquer en quoi consistait ce problème et comment cet organe chargé par la Charte d'agir rapidement et efficacement a examiné ce problème pendant près de quatre mois. Nous demander d'adopter une résolution sur cette question n'est pas, me semble-t-il, une demande exagérée.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Le Président Arafat a demandé la tenue de consultations et de négociations en vue de la convocation rapide d'une conférence internationale. Il a demandé instamment que des mesures soient prises afin d'envisager l'application de sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte. Il a proposé que soit créée une commission chargée d'enquêter sur les crimes commis contre le peuple palestinien. Chacune de ces propositions correspond pleinement aux responsabilités qui incombent au Conseil. C'est pourquoi ma délégation estime que ces propositions peuvent et doivent être adoptées par cet organe.

Nous tenons également à dire que nous souscrivons au principe fondamental énoncé par le Président Arafat lorsqu'il a déclaré que le peuple palestinien a le droit sacré de poursuivre la résistance et que ce droit à la légitime défense se refléterait dans sa lutte héroïque comme ce fut le cas jusqu'ici par le biais de l'Intifada, ainsi que le monde l'a clairement constaté.

Nous sommes solidaires du peuple palestinien et de ses combattants héroïques de la liberté, qui ont résisté avec courage aux crimes et aux brutalités perpétrés par les occupants sionistes. Nous tenons à rappeler que notre délégation continuera de faire tout son possible pour veiller à ce que le Conseil s'acquitte des obligations qui lui sont dévolues par la Charte et prenne rapidement des mesures efficaces. Nous nous efforcerons aussi de faire en sorte que le Conseil agisse conformément à ce qui est, en vertu de la Charte, la source de son autorité, la responsabilité particulière que lui a confiée, de la manière la plus claire et la plus directe, année après année, à l'Assemblée générale et dans d'autres instances, la majorité écrasante des autres Membres des Nations Unies. Ces derniers ont souligné la nécessité de respecter les droits du peuple palestinien, demandé qu'il soit mis fin à l'occupation des territoires occupés et exigé que des progrès soient réalisés dans la recherche d'une solution juste et durable de ce conflit. Les Membres de l'Organisation ont le droit d'exiger du Conseil de sécurité qu'il assume ses obligations et évite qu'un membre, si puissant soit-il, n'agisse comme si le Conseil lui appartenait ou comme s'il disposait de pouvoirs plus étendus que ceux que la Charte confère à chacun d'entre nous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AL-ALFI (République du Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Fort de vos vastes connaissances et de vos qualités de diplomate,

M. Al-Alfi (Yémen)

vous conduirez les débats du Conseil de sécurité avec efficacité et à une issue fructueuse. Nous sommes très heureux de vous voir présider le Conseil, car vous représentez un Etat qui s'est toujours fait l'apôtre de la paix et de la sécurité internationale.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tesfaye Tadesse de l'Ethiopie, pour la manière excellente dont il a conduit les débats du Conseil, le mois dernier, ce qui a mis en relief ses qualités remarquables. Grâce à ses efforts, toutes les questions que le Conseil a traitées, le mois dernier, l'ont été avec succès.

C'est un très grand plaisir pour moi que de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Yuri Vorontsov, nouveau Représentant permanent de l'Union soviétique. Je tiens à l'assurer de notre pleine coopération, étant donné notamment que nos pays entretiennent des relations solides et amicales.

Je voudrais saisir cette occasion pour dire que j'aurais aimé remercier tous ceux qui ont partagé la joie du Yémen, en exprimant leurs félicitations et en manifestant leur bonne volonté à l'occasion de sa très grande célébration : la déclaration historique de la République du Yémen. Nous avons achevé notre unité, qui a toujours été notre objectif stratégique, avec les deux révolutions du 26 septembre et du 14 octobre. La République du Yémen constitue un événement qualitatif nouveau dans l'histoire contemporaine du Yémen. Unis, nous abordons une phase nouvelle de notre histoire, qui amènera la stabilité dans notre pays. De plus, en tant que République du Yémen, nous sommes pleinement attachés à la Charte des Nations Unies et au renforcement de nos relations avec les autres membres de la communauté internationale sur la base d'une souveraineté égale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, pour le bien de notre peuple et d'autres peuples. Nous aspirons à la prospérité de notre société dans les années à venir.

Ce n'est pas la première fois que le Conseil de sécurité traite de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Le Conseil de sécurité en a débattu à maintes reprises. Cependant, ce qui est tout à fait particulier ici, compte tenu de la situation extrêmement dangereuse que connaissent les territoires occupés, c'est la présence du Président Arafat pour rendre compte au Conseil des derniers développements dans la région, de l'escalade de la violence, qui menace l'existence du peuple palestinien, et de tous les autres dangers dont la région est le théâtre.

M. Al-Alfi (Yémen)

Tous ces événements ont abouti à la demande de convocation du Conseil de sécurité pour examiner la question du génocide perpétré par Israël contre le peuple palestinien. La déclaration du Président Arafat contient un certain nombre de mesures et de propositions pratiques concernant la situation extrêmement dangereuse et explosive qui existe dans les territoires arabes et palestiniens occupés, et nous appuyons entièrement ces mesures pratiques et nécessaires. Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer un certain nombre de points que nous résumerons ainsi : premièrement, les tueries et les crimes aveugles commis par Israël font partie intégrante d'un plan mûrement réfléchi visant à créer une escalade de la violence afin de mettre en place une stratégie visant à écraser l'Intifada et à préparer la voie à une nouvelle immigration et à une nouvelle installation de Juifs dans les territoires arabes et palestiniens occupés. L'affirmation selon laquelle il s'agirait d'un incident isolé est complètement fausse. Les faits démontrent que ce qui s'est produit est en fait une application concrète des politiques et pratiques des autorités israéliennes. Ces politiques et pratiques visent à vider les territoires occupés de leurs populations originelles.

Deuxièmement, les pertes subies par la population palestinienne non armée, y compris des femmes, des enfants et des personnes âgées, montre que ces crimes, dont la communauté internationale a été le témoin, ont pour objet d'éliminer le peuple palestinien.

Troisièmement, les événements extrêmement dangereux et préoccupants qui se sont produits dans les territoires occupés reflètent la dureté et l'arrogance totales d'Israël, son refus de respecter ses engagements internationaux conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre. Outre toutes ses pratiques, il est évident qu'Israël a l'intention de continuer de violer ses engagements internationaux.

Quatrièmement, au cours des deux dernières années, le monde a assisté à des changements extrêmement importants et fondamentaux : la détente entre les deux superpuissances, la fin de la guerre froide, l'ouverture d'une nouvelle ère de rapprochement et de compréhension, la solution de nombreux problèmes mondiaux. Toutefois, le Moyen-Orient reste un foyer de tension. En outre, plusieurs événements se sont produits dans la région arabe. Les Arabes ont présenté un plan complet de paix fondé sur la coexistence des Etats de la région.

Or, Israël a rejeté ce plan. Au cours des 10 dernières années, le peuple arabe palestinien a prouvé qu'il était capable de poursuivre sa lutte par tous les

M. Al-Alfi (Yémen)

moyens, y compris l'héroïque Intifada. Le peuple palestinien a prouvé qu'il était capable d'instaurer la paix par des négociations. Le peuple palestinien a reconnu la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité en tant que base de règlement du conflit. Toutefois, Israël est resté sur ses positions et a fait preuve d'intransigeance, en rejetant les offres de paix et en refusant de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Nous avons récemment assisté à l'apparition de l'Etat indépendant de Palestine, qui a été reconnu par la majorité des membres de la communauté internationale. Les Etats-Unis eux-mêmes ont entamé des pourparlers avec l'Etat de Palestine. Toutefois, Israël continue sa résistance et rejette toutes négociations avec l'Etat de Palestine. Le monde a changé mais Israël reste intransigeant. Il continue d'occuper les territoires arabes et palestiniens et déploie tous les efforts imaginables afin d'installer des Juifs venant du monde entier dans les territoires occupés en vue de créer une situation de fait accompli.

Cinquièmement, l'Intifada pacifique du peuple palestinien a cristallisé le rejet de cette occupation, ce qui a amené les autorités d'occupation à accroître la violence et la répression, qui ont atteint un stade très dangereux. Devant cette situation, personne ne saurait rester silencieux; personne ne saurait rester indifférent devant les violences journalières auxquelles sont exposés des Palestiniens non armés du fait des pratiques israéliennes sur la Rive occidentale et à Gaza.

Nous demandons à toutes les parties concernées qu'elles redoublent d'efforts pour parvenir à une paix globale et juste grâce à une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Nous devons ignorer le refus d'Israël de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. L'intransigeance israélienne constitue l'obstacle principal à une solution juste, globale et permanente au problème de Palestine. L'attitude d'Israël crée au Moyen-Orient une situation dangereuse, qui pourrait aboutir à une explosion dans la région. Il serait extrêmement difficile de contenir une telle explosion si elle devait se produire, étant donné le fanatisme et l'intransigeance d'Israël, qui cherche à vider les territoires occupés de leurs habitants arabes afin d'y installer des milliers, voire des centaines de milliers de Juifs, dans le cadre d'un processus d'immigration bien planifié et systématique, au mépris total du droit et de la légitimité.

M. Al-Alfi (Yémen)

Nous devons remarquer que la législation en Israël permet l'établissement d'immigrants juifs dans les territoires occupés. En outre, les autorités israéliennes fournissent toutes sortes de facilités financières et administratives pour l'installation de nouveaux colons juifs dans les villes et les villages arabes. L'incident le plus récent est l'expropriation d'une propriété appartenant à la communauté chrétienne dans les territoires occupés.

Le sujet dont nous discutons est un sujet extrêmement complexe et dangereux. Il est lié à trois aspects majeurs : l'immigration juive, l'établissement de colonies et la paix. Etant donné les politiques et les pratiques des autorités israéliennes, il n'est pas possible de séparer ces trois aspects ou de traiter de l'un sans considérer les autres. L'immigration juive entraîne de façon certaine la création de colonies de peuplement et accroît la tension entre les Palestiniens et les Juifs. Cela amènerait une escalade de la tension, qui, à son tour, amènerait une explosion qui pourrait mener à la guerre.

A cet égard, nous devons souligner qu'il est indispensable que l'on respecte intégralement les droits de l'homme conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La communauté internationale devrait se pencher sur cette question en faisant preuve d'équité et de justice, car on ne saurait justifier une loi qui permet aux Juifs d'immigrer en Israël tout en méconnaissant le droit des Palestiniens de retourner dans leur patrie, leur foyer, leur village et leur famille. Cela vaut aussi pour les Arabes du Golan et du Sud-Liban. Les droits de l'homme et la liberté ne peuvent être respectés s'ils empiètent sur les droits de l'homme et la liberté des autres. C'est ce qui se produit pour les Palestiniens. Les colonies de peuplement israéliennes constituent une violation flagrante des droits civils des Palestiniens et du droit du peuple palestinien à l'autodétermination.

Le Conseil de sécurité, qui est le principal organe responsable de la paix et de la sécurité dans le monde, doit assumer sa responsabilité de mettre fin à cette situation extrêmement dangereuse dans les territoires arabes occupés. Cette situation exige que le Conseil de sécurité prenne des mesures urgentes afin d'assurer la protection nécessaire de la population palestinienne, qui souffre sous le joug de l'occupant. Elle exige également que tous les Etats parties à la quatrième Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre adoptent toutes les mesures nécessaires pour assurer le respect des dispositions de cette convention. A cet égard, nous devons souligner que les

M. Al-Alfi (Yémen)

Palestiniens ne peuvent être vraiment en sûreté que s'ils sont autorisés à jouir de l'autodétermination et à créer leur propre Etat.

Nous lançons un appel à tous les Etats pour qu'ils ne facilitent pas l'émigration systématique de Juifs vers Israël aussi longtemps qu'Israël poursuit sa politique d'implantation de colonies. Nous demandons instamment à tous les Etats d'arrêter toute assistance à Israël qui lui permettrait de poursuivre son occupation des terres arabes et palestiniennes. En fait, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle adopte d'urgence les mesures qui sont nécessaires pour mettre fin aux implantations israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens, en particulier compte tenu du fait que le Conseil de sécurité a déclaré que ces implantations étaient totalement illégales.

Enfin, nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité et d'user de ses prérogatives pour obliger Israël à respecter les résolutions du Conseil, car il est certes grand temps d'organiser une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient placée sous les auspices du Conseil de sécurité, avec la participation de toutes les parties concernées, ce qui serait un premier pas dans la voie d'une paix véritable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais): Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'ils m'a adressées.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Tout au long de ce mois de mai qui tire vers sa fin, vos prestations en votre qualité de président du Conseil de sécurité pour ce mois ont été exceptionnelles, mettant ainsi en évidence vos qualités innées de fin et habile diplomate et votre dévouement à la cause de la paix dans le monde. Votre pays, la Finlande, contribue depuis de longues années aux forces de maintien de la paix de par le monde, prouvant ainsi son attachement aux idéaux de la Charte des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans le monde. Soyez-en félicité de la part de ma délégation et assuré également de son entière disponibilité et coopération. A votre prédécesseur, notre éminent collègue de l'Ethiopie, S. E. M. Tesfaye Tadesse, dont le pays symbolise l'unité africaine, ma délégation voudrait adresser aussi ses félicitations les plus chaleureuses pour la compétence et l'application avec lesquelles il s'est acquitté de son mandat de président du Conseil de sécurité au cours du mois d'avril 1990. Ma délégation souhaite également la bienvenue au nouvel ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès du Conseil de sécurité.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Il y a deux jours, les deux Yémen qui avaient été divisés à la suite des conséquences destructrices de la seconde guerre mondiale et de l'apparition du phénomène de la bipolarisation dans le monde, s'unissaient et recréaient dans la symbiose ce qui fut le Yémen avant la seconde guerre mondiale. La délégation du Zaïre adresse à cette occasion, par l'intermédiaire de son collègue du Yémen au Conseil de sécurité, ses souhaits de plein succès et de réussite dans l'oeuvre qu'entreprend le nouveau Gouvernement du Yémen uni en vue de reconstruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la nouvelle République du Yémen. Que le peuple du Yémen trouve ici l'expression de l'encouragement du Zaïre dans cette entreprise, car le Zaïre, qui fut divisé au lendemain de son indépendance, ne mesure que trop bien le coût de la division des peuples et des pays.

Il s'agit là d'une nouvelle ère de l'histoire qui efface progressivement les affres et les traces de la seconde guerre mondiale et favorise en même temps l'émergence d'un nouveau climat de confiance et de paix dans le monde. Cette nouvelle vague, qui s'étend en Asie par l'unification de deux Yémen et dans le dialogue qui s'instaure autour du Cambodge, de l'Afghanistan et de deux Corée, tout en se poursuivant en Europe, où les deux Allemagne activent le processus de leur unification, ainsi qu'en Afrique, où les bantoustans s'effacent devant le courant que crée le rapprochement entre Noirs et Blancs, sans oublier l'indépendance de la Namibie, cette nouvelle vague, disais-je, s'arrête-t-elle aux portes du Moyen-Orient dont la question palestinienne constitue le coeur du sujet? Faut-il considérer la question du Moyen-Orient comme étant celle qui échappe à l'attention de la communauté internationale et appelle peu d'intérêt de la part des deux superpuissances et de membres permanents du Conseil de sécurité? Car depuis la signature, le 7 décembre 1987 à Washington, d'un traité portant élimination d'une catégorie d'armes nucléaires par ces deux superpuissances, celles-ci ont donné une impulsion nouvelle aux négociations sur les grands conflits internationaux, lesquels ont abouti, pour la plupart, à un règlement pacifique satisfaisant, comme je viens de le dire.

De ce fait, la question du Moyen-Orient, étant considérée comme une conséquence directe de la seconde guerre mondiale et devant par conséquent recevoir la haute priorité dans le traitement des questions internationales, requiert de la part des membres du Conseil de sécurité une certaine diligence et une attention soutenue.

M. Bagheni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Certes, le déplacement à Genève de l'Assemblée générale au cours de sa quarante-troisième session, du 13 au 15 décembre 1988, et du Conseil de sécurité ce jour, convoqué suite à la demande de Barheïn, prouve à suffisance l'intérêt que les Etats Membres consacrent à cette question, sans toutefois y réserver une solution durable.

La frustration du peuple palestinien suite aux massacres qui se font de jour en jour dans les territoires arabes occupés a trouvé son comble dans les événements du week-end dernier. Les violations des droits de l'homme qui s'opèrent dans ces territoires ne favorisent ni dialogue ni paix entre arabes et juifs, mais attisent au contraire la haine et provoquent la confrontation entre les deux communautés.

En énumérant le nombre des victimes palestiniennes tombées sur le champ de l'affrontement depuis le début de l'Intifada en décembre 1987, on se rend compte de la gravité de la situation qui prévaut dans les territoires arabes occupés.

Dès lors, ma délégation continue de penser que la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947, soit au lendemain de la seconde guerre mondiale et portant Plan de partage avec union économique de l'Etat juif d'une part et de l'Etat arabe palestinien d'autre part, constitue la seule base valable pour mettre un terme à ce conflit qui dure depuis plus de 43 ans. Car il s'agit de prendre des mesures nécessaires prévues dans ce plan de partage. Il s'agit aussi de mettre sur pied un Etat de Palestine comme ce fut le cas pour l'Etat juif.

La résolution 181 (II) commandait en effet au Royaume-Uni, en tant que puissance mandataire pour la Palestine, ainsi qu'à tous les autres Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'adoption et la mise en exécution en ce qui concerne le futur gouvernement de la Palestine, conformément au Plan de partage de l'Etat juif d'une part et de l'Etat arabe palestinien d'autre part.

Aux termes du Plan de partage avec union économique de la résolution 181 (II), les forces armées de la puissance mandataire pour la Palestine devaient achever leur évacuation le 1er août 1948 au plus tard pour assurer la libération d'une zone située sur le territoire de l'Etat juif et possédant un port maritime et un arrière-pays suffisant pour donner les facilités nécessaires en vue d'une immigration importante. Il a été admis que les deux Etats indépendants, arabe et juif, commenceront d'exister en Palestine deux mois après que l'évacuation des forces armées de la puissance mandataire aura été achevée et en tout cas avant le 1er octobre 1948.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Cette résolution 181 (II) a été fort précise en ce sens qu'elle invitait la Commission des Nations Unies pour la Palestine, composée de la Bolivie, de la Tchécoslovaquie, du Danemark, du Panama et des Philippines, dès son arrivée en Palestine, à prendre toutes les dispositions en vue de fixer les frontières des Etats juif et arabe en se conformant aux recommandations de l'Assemblée générale relatives au partage de la Palestine.

Comme on peut le constater, le Conseil de sécurité dispose des instruments juridiques capables de réanimer et de revitaliser le processus de la création d'un Etat arabe palestinien, conformément aux dispositions de cette résolution.

Quarante et un ans vont bientôt s'écouler sans que l'Organisation des Nations Unies ait pu aplanir les rivalités et les intransigeances auxquelles se heurte la mise en oeuvre de ladite résolution.

La résolution 605 (1987) adoptée par le Conseil de sécurité en 1987 souligne par ailleurs en son paragraphe 5 l'urgence qu'il y a à parvenir à un règlement juste, durable et pacifique du conflit arabo-israélien.

Il est aussi important de rappeler qu'aux termes de la résolution 181 (II) il a été recommandé qu'aucun juif ne pouvait établir sa résidence sur le territoire arabe envisagé et qu'aucun arabe ne pouvait faire de même dans l'Etat juif préconisé, et cela en vue de marquer la séparation de deux Etats. C'est dans ce contexte que ma délégation déplore l'installation et le reclassement des juifs immigrés dans les territoires arabes occupés.

Il y a lieu d'aller au-delà pour souligner qu'aux termes de ladite résolution chaque Etat concerné par ce partage devait en outre accepter l'obligation de s'abstenir dans ses relations internationales de tout recours à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale, soit contre l'indépendance politique de l'autre Etat. Le chapitre 4 F de cette résolution accordait à chaque Etat concerné le droit d'être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

Nous devrions tous admettre que jusqu'ici l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre sa propre résolution adoptée au cours de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 26 au 29 novembre 1947.

Ceci explique par conséquent le soulèvement populaire palestinien dont l'objectif primordial consiste à lutter contre l'annexion du territoire palestinien

M. Baqbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

occupé par l'Etat d'Israël et à exiger qu'une nation palestinienne, à côté de l'Etat d'Israël, soit créée. Autrement dit, le soulèvement populaire palestinien appelé Intifada vise essentiellement l'acceptation du Plan de partage de la Palestine en un Etat arabe et un Etat juif.

Le statut international de Jérusalem, placée sous l'administration des Nations Unies, a été prévu dans le Plan de partage de la Palestine. Suite à l'occupation en 1967 du secteur oriental de Jérusalem par Israël, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont réaffirmé leur position concernant Jérusalem en déclarant nulle et non avenue la loi fondamentale adoptée le 30 juillet 1980 par le Parlement israélien déclarant Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël. Il a été par ailleurs demandé aux Etats Membres de ne point accepter cette loi fondamentale et de s'abstenir d'y envoyer leurs missions diplomatiques.

Le déni de l'exercice de son droit à l'indépendance, la confiscation de ses terres, l'expulsion de ses résidents, les exactions, les massacres et les traitements inhumains infligés au peuple palestinien ainsi que la poursuite de l'occupation de son territoire constituent autant de raisons légitimes, pour le peuple palestinien, de vivre sur son sol en tant que communauté et entité nationales avec sa structure sociale et sa vie économique. La volonté collective des Palestiniens résidant ou non en Palestine est par ailleurs de considérer l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) comme leur seul représentant légitime.

Le Zaïre estime que les conditions fondamentales suivantes sont requises pour mettre fin au conflit arabo-israélien. Premièrement, il s'agit de demander à l'Etat d'Israël de reconnaître et de respecter les droits inaliénables du peuple palestinien à disposer d'un Etat, d'un gouvernement et de sa nation palestinienne conformément au Plan de partage contenu dans la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947. Deuxièmement, il s'agit aussi d'amener les arabes à accepter l'Etat d'Israël à l'intérieur des frontières internationalement reconnues. Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan, à travers le Conseil de sécurité et le Secrétaire général des Nations Unies, consistant à convaincre tous les Etats Membres, y compris l'Etat d'Israël, à accepter la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, à laquelle assisteraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, les représentants d'Israël, de l'Organisation de libération de la Palestine - représentant le peuple palestinien -, et toutes les autres parties

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

directement intéressées au conflit, telles que le Liban et la Syrie notamment. Cette conférence devrait avoir pour objectif l'achèvement de la mise en oeuvre de la résolution 181 (II) et la prévision des garanties de paix pour tous les Etats de la région, avec la caution des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ma délégation lance une fois de plus un appel pressant à l'Etat d'Israël et à son gouvernement, puissance occupante des territoires palestiniens, pour qu'ils se conforment immédiatement et scrupuleusement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, et mettent fin à cette politique et à ces pratiques qui sont contraires aux dispositions de cette convention.

Le Zaïre continuera d'apporter son plein appui au peuple palestinien qui lutte pour son indépendance, son unité et son identité propre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, vous exprimer mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes certains que votre expérience de diplomate et votre sagesse politique sont le garant du succès des travaux du Conseil, en un moment particulièrement difficile où Israël intensifie sa répression contre nos frères arabes des territoires arabes occupés, menaçant gravement la paix et la sécurité internationales. Nous sommes d'autant plus heureux de vous voir assumer la présidence que vous représentez un pays qui a joué un rôle actif dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, le représentant de l'Ethiopie, M. Tadesse, notre sincère gratitude pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je tiens à dire combien nous avons été sensibles à la décision sensée prise par tous les membres du Conseil de se réunir ici, à Genève, afin de permettre au Président de la Palestine, M. Yasser Arafat, de prendre la parole au Conseil, organe suprême chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le week-end dernier, le monde a été témoin du massacre odieux perpétré par un soldat israélien contre des Palestiniens pacifiques, dont sept ont été tués et d'autres blessés. Cela a été suivi par une campagne sauvage des forces israéliennes d'occupation contre les Palestiniens vivant dans les territoires occupés, à la suite de quoi des dizaines de personnes ont été blessées. Ces actes ont profondément choqué l'opinion publique et révélé au monde le vrai visage d'Israël, ses desseins expansionnistes et ses pratiques répressives. On ne saurait dissocier cet acte du plan d'ensemble du gouvernement de Tel-Aviv, qui s'efforce de créer une psychose dans les territoires arabes occupés, afin de contraindre les habitants à partir et permettre ainsi aux colons juifs de s'installer à leur place.

Tous les peuples épris de paix de par le monde espèrent aujourd'hui voir le Conseil de sécurité répondre à leur appel - endosser ses responsabilités et adopter des mesures rapides et efficaces pour mettre fin au massacre collectif perpétré par

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Israël contre la population des territoires arabes occupés, qui sont devenus un vaste camp de concentration et un champ de bataille, où la puissance israélienne d'occupation se livre à des massacres barbares contre une population arabe désarmée, violant les droits de l'homme, détruisant les maisons et tuant avec préméditation femmes et enfants. Le Conseil de sécurité doit voir les choses telles qu'elles sont et ne doit pas se laisser prendre au piège de la confusion entretenue par le gouvernement de Tel-Aviv sur ses desseins politiques, qui restent fondés sur le rejet d'une paix contraire à ses objectifs expansionnistes. Israël veut en effet posséder la terre sans les habitants, afin de réaliser son rêve d'un Etat juif, allant du Nil à l'Euphrate.

J'aimerais rappeler que l'attitude d'Israël est contraire aux résolutions adoptées par les Nations Unies et au rôle que l'Organisation doit jouer. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté nombre de résolutions priant Israël de respecter scrupuleusement la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. On se souviendra aussi de la résolution 2252 (ES-V) adoptée le 4 juillet 1967 par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire ainsi que des résolutions 237 (1967) du 14 juin 1967 et 465 (1980) du 1er mars 1980 du Conseil de sécurité, qui ont été adoptées à l'unanimité. On se souviendra également des résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité adoptées après le déclenchement de l'héroïque Intifada du peuple palestinien contre l'occupation israélienne, résolutions par lesquelles le Conseil a réaffirmé l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et demandé fermement à Israël, puissance occupante, de respecter ses obligations conformément à ladite Convention. Le Conseil a également pris en considération la nécessité d'envisager d'adopter toutes les mesures susceptibles d'assurer la protection impartiale de la population civile palestinienne, estimant que les politiques et pratiques suivies par Israël ne pouvaient qu'avoir des conséquences néfastes sur les efforts déployés en vue d'aboutir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Il a déploré les politiques et pratiques israéliennes qui violent les droits de la population des territoires occupés, notamment les fusillades de civils qui ont fait un grand nombre de victimes parmi la population civile sans défense, dont des morts et des blessés. Cette situation dramatique, qui résulte de l'occupation israélienne, se répète quotidiennement depuis deux ans et demi.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Pourtant, le calvaire des populations sous occupation israélienne se poursuit depuis deux ans et demi et l'Intifada a mis en relief certains faits qui devraient être pris en considération par le Conseil de sécurité : premièrement, l'Intifada palestinienne, de par sa nature, est une révolution nationale contre l'occupant israélien et contre la politique et les objectifs expansionnistes. Deuxièmement, l'Intifada, parallèlement à la résistance héroïque dans les hauteurs du Golan syrien arabe et du Sud-Liban, se poursuivra quelles que soient les mesures répressives adoptées par Israël. Troisièmement, la lutte contre la barbarie de l'occupation israélienne ne s'arrêtera pas tant que les terres arabes occupées ne seront pas libérées, tant que le peuple arabe palestinien n'aura pas recouvré ses droits nationaux et n'aura pas créé son Etat indépendant et souverain sur son propre territoire. Quatrièmement, toutes les tentatives qui ont été faites pour contenir le soulèvement par le recours à des arguments spécieux ou à des promesses mensongères ont échoué dans le passé. Cinquièmement, la paix dans la région ne saurait être que globale. Elle doit tourner le dos aux démarches unilatérales et parcellaires. Les pratiques israéliennes reviennent en fait à un génocide réprimé par le droit international et visent à dépeupler les territoires arabes pour servir les ambitions expansionnistes israéliennes dans la région.

Israël s'emploie à exécuter son projet d'expansion en territoire occupé au mépris de la volonté de la communauté internationale, des dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Israël a entrepris dans le cadre de ce programme d'expansion d'annexer la ville arabe de Jérusalem ainsi que le Golan arabe syrien et poursuit une politique de peuplement tous azimuts des colonies des territoires occupés, y compris au Sud-Liban dont les voies d'eau ont vu leur cours détourné jusqu'à l'intérieur de la Palestine occupée.

Dans une région en ébullition comme l'est le Proche-Orient, la paix et la sécurité ne peuvent s'instaurer que dans le cadre d'une conférence internationale tenue sous les auspices des Nations Unies avec la participation des superpuissances, des membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que de toutes les parties intéressées. L'objectif d'une telle conférence serait d'obtenir le retrait total d'Israël de toutes les terres occupées et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

Israël poursuit sans relâche ses desseins expansionnistes et ne démord pas de sa position réaffirmée à de nombreuses reprises, et qui tient en une série de "non". Non au retrait des terres arabes occupées. Non à l'arrêt de la création

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

de colonies de peuplement dans les terres arabes. Non à la création d'un Etat palestinien. Non enfin à la tenue de la conférence internationale de paix au Proche-Orient.

En 1948, Ben Gourion déclarait que la victoire finale d'Israël se ferait à la faveur d'une émigration juive massive. Quarante ans plus tard, Yitzhak Shamir, dans une déclaration faite devant le Likoud, déclaration reprise par l'Agence France-Presse le 15 janvier, a réaffirmé cet objectif en disant que l'émigration massive juive exigeait la création d'Eretz Israël, c'est-à-dire du Grand Israël. Ainsi, rien n'a changé dans les thèses des dirigeants de Tel-Aviv depuis l'époque de Ben Gourion jusqu'à Shamir, en passant par tous ceux qui ont tenu les rênes du pouvoir à Tel-Aviv et qui professent tous l'annexion des terres par la force et la création d'Eretz Israël.

Pour Israël, la paix passe en pratique par l'expansion et l'hégémonie, le fait accompli, et par le choix de la solution garantissant la perpétuation de ce fait accompli. La première étape, selon la logique israélienne, est de supprimer entièrement le rôle des Nations Unies dans toute démarche de paix. Il en découle l'abrogation du droit international étant donné que les Nations Unies sont le principal organe international chargé de faire appliquer et respecter le droit international.

Parmi les principales responsabilités du Conseil de sécurité figure celle d'agir rapidement pour mettre fin à ces violations israéliennes, en recourant entre autres mesures à l'application des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies afin d'obliger Israël à respecter les résolutions des Nations Unies et les dispositions du droit international, et à se retirer sans conditions de toutes les terres palestiniennes et autres territoires arabes occupés. Sans cela, la situation grave et explosive résultant de l'occupation des terres arabes, de leur colonisation systématique, du déni de leurs droits aux Palestiniens, fera peser les plus graves dangers sur la paix et la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser. L'orateur suivant est S. E. Mme Absa Claude Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme DIALLO (Sénégal) (Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) : Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien que j'ai l'honneur et le privilège de présider au nom de mon pays, le Sénégal, je voudrais saluer la participation personnelle de S. E. M. le Président Yasser Arafat à cette séance du Conseil de sécurité, consacrée encore une fois aux événements tragiques survenus en territoire palestinien occupé.

L'importante déclaration qu'il a faite est une illustration éloquente de la gravité de la situation dans cette région où la puissance occupante, Israël, fidèle à son attitude de défi et de provocation, entretient un climat de terreur et de violence propice à l'éclosion de tragédies manifestant un total mépris de l'opinion publique internationale, des nombreuses et pertinentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU et des dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Mme Diallo

La décision du Conseil de faire suite très rapidement à la demande du Groupe arabe, le caractère exceptionnel de sa réunion ici à Genève et l'importante participation au débat témoignent, s'il en était besoin, de l'urgence à trouver une solution à cette douloureuse situation. Aussi est-il permis d'espérer que vos délibérations déboucheront sur des mesures concrètes, énergiques et immédiates de nature à assurer toute la protection requise aux populations civiles vivant en territoire palestinien occupé et à leur permettre de recouvrer et d'exercer très rapidement leurs droits nationaux inaliénables, y compris notamment le droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Monsieur le Président, je suis d'autant plus fondée dans cet espoir que vos qualités et vos compétences particulières jointes à la considération et à l'estime dont jouit votre pays, la Finlande, continueront à vous aider dans la conduite délicate des travaux du Conseil et dans la réalisation de ses objectifs.

En vous réitérant notre coopération pleine et entière, je voudrais saisir cette occasion pour adresser nos chaleureuses félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tesfaye Tadesse, Représentant permanent de l'Ethiopie, pour la manière si efficace dont il s'est acquitté de sa mission au cours du mois d'avril. Je voudrais également me joindre aux félicitations adressées à la délégation yéménite pour saluer l'avènement de la République unie du Yémen.

Qu'il me soit enfin permis de remercier l'ensemble des membres du Conseil de m'offrir l'occasion, en ma qualité de Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de partager avec eux l'indignation que les événements tragiques survenus depuis le 20 mai 1990 ont suscitée de notre part.

Alors que l'opinion publique internationale n'a pas encore fini de condamner les politiques et pratiques d'Israël visant à modifier la composition démographique du territoire palestinien occupé, voilà que ses dirigeants ont déclenché, depuis le 20 mai 1990, à Gaza et sur la Rive occidentale une répression encore plus brutale et plus injustifiable qu'à l'accoutumée. Au cours des actions aveugles des forces armées israéliennes, huit Palestiniens civils ont été froidement abattus et plus de 800 grièvement blessés. Quel crime avaient-ils commis sinon celui de manifester leur révolte et leur désespoir après le massacre de sept travailleurs palestiniens perpétré dans la matinée du 20 mai par un ancien soldat israélien présenté complaisamment comme perturbé. La réaction primaire du Gouvernement israélien a été de réprimer avec la brutalité que l'on sait les manifestants et d'imposer le couvre-feu dans les villes de Gaza et de la Rive occidentale.

Mme Diallo

Cette attitude des autorités israéliennes est particulièrement grave et inadmissible. D'abord, parce que, violant la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, elle constitue une réponse arrogante et méprisante à la communauté internationale, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Ensuite, parce qu'elle prouve une fois de plus qu'Israël refuse délibérément de s'associer aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur d'une solution négociée de la question par la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Enfin, parce qu'elle contribue à menacer gravement la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient où, si l'on n'y prend garde, une nouvelle guerre risque d'éclater.

Dans la lettre que j'ai adressée, au nom du Comité, le 21 mai 1990, au Secrétaire général de l'ONU sur cette tragédie, j'ai suffisamment mis l'accent sur toutes ces considérations pour attirer l'attention du Conseil de sécurité. J'ajouterai seulement qu'au moment où le peuple palestinien, par la voix de S. E. M. le Président Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul et authentique représentant, est ouvert à tout processus fructueux de dialogue et de concertation, Israël semble avoir opté pour la violence et l'affrontement. C'est parce qu'en réalité Israël veut ainsi réaffirmer qu'il n'entend nullement se conformer aux dispositions pertinentes de la quatrième Convention de Genève de 1949, ni participer aux initiatives de paix au Moyen-Orient.

Aussi l'avis du Comité est-il que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, se doit impérativement de relever ce défi en obligeant Israël à garantir, conformément à la Convention de Genève, une sécurité totale aux populations civiles palestiniennes et en l'amenant à s'associer au consensus international qui s'est dégagé le 6 décembre 1989 avec l'adoption par une très forte majorité des membres de l'Assemblée générale de la résolution 44/42 relative à la convocation rapide d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. De même les Hautes Parties contractantes à la Convention de Genève se doivent de contribuer davantage à ces efforts en vue du strict respect de celle-ci par Israël.

A cet égard, le Comité reste confiant car il espère que le Conseil de sécurité, guéri de la paralysie qui le frappe depuis de longs mois, prendra des décisions conformes à l'attente générale en envoyant dans les meilleurs délais des observateurs en territoire palestinien occupé, afin d'y réinstaurer la paix et la

Mme Diallo

sécurité sans lesquelles tout espoir de voir réglé le conflit du Moyen-Orient serait vain. Il s'agit là de la seule attitude à prendre car il y va de la crédibilité de l'Organisation, sans compter la déception générale qui en résulterait si aucune mesure concrète n'était prise.

Par la fermeté des décisions qu'adoptera le Conseil, Israël doit comprendre qu'il ne peut, ni par la force des armes, ni par une répression brutale et sanglante, ni par toutes sortes de mesures arbitraires, perpétuer son occupation et s'imposer à un peuple décidé à reconquérir son territoire occupé et à y exercer pleinement l'ensemble de ses droits nationaux inaliénables dans le cadre d'un Etat totalement souverain, libre et indépendant.

Israël doit se convaincre, surtout depuis le déclenchement, le 9 décembre 1987, de l'Intifada, que le peuple palestinien est aujourd'hui plus que jamais déterminé à mener son noble et légitime combat jusqu'au bout, sans préjudice toutefois de son ouverture au dialogue et à la négociation sur des bases acceptables permettant un règlement juste et durable de la question de Palestine.

Pour terminer, je voudrais renouveler notre entière confiance aux membres du Conseil de sécurité, qui, à n'en point douter, feront montre à la fois de sagesse et de fermeté. Les décisions auxquelles ils parviendront seront d'une importance capitale car elles devront consolider les acquis de l'évolution positive de notre monde actuel avec les progrès significatifs enregistrés dans le domaine du désarmement, les changements encourageants intervenus à l'Est, l'accession récente de la Namibie à l'indépendance, les mutations qui se dessinent en Afrique du Sud, la réunification des deux Yémen et celle, imminente, des deux Allemagne. Voilà autant d'acquis consacrant les efforts inlassables déployés par l'ONU, et en particulier par son Secrétaire général, dans ses initiatives d'assainissement du climat international et de règlement des conflits régionaux pour un monde de paix, de sécurité et de coopération.

Il serait extrêmement dommageable que l'une des plus anciennes questions examinées par l'Assemblée générale, celle du Moyen-Orient et de la Palestine, ne s'inscrive pas dans cette dynamique mouvance, mais au contraire continue de s'enliser dangereusement, du fait d'un seul Etat qui s'entête à vouloir transgresser impunément les lois et les règles établies par la communauté internationale et qui, oublieux de l'Histoire, persiste à infliger à une population sans défense toutes sortes d'atrocités rappelant celles dont a souffert le peuple juif lui-même.

Mme Diallo

Devant une telle situation qui, à l'heure où se tient le Conseil, ne fait qu'empirer et contre laquelle une bonne partie de l'opinion publique israélienne elle-même s'est énergiquement insurgée, notre devoir est de tout mettre en oeuvre pour que demain les générations futures de cette région du Moyen-Orient, berceau des trois religions révélées, puissent coexister pacifiquement dans la liberté et le respect mutuel et participer à la consolidation de l'édifice de paix, de justice et de coopération que nous leur aurons légué.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Le prochain orateur est S. E. M. Nabil Maarouf, Sous-Secrétaire général pour la Palestine et d'Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. J'invite M. Maarouf à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAAROUF (interprétation de l'arabe) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Je suis très heureux de transmettre les salutations de S. E. M. Hamid Algabi, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, qui m'a demandé de le représenter à cette séance consacrée à l'examen d'une question que la nation islamique estime être sa cause la plus importante : la cause palestinienne. Le Conseil se réunit en raison de la violation des droits des Palestiniens sur leur propre terre, des crimes perpétrés par l'entité israélienne contre le peuple palestinien en réponse à la juste lutte que livre le peuple palestinien pour établir un Etat palestinien indépendant sur la terre de Palestine, et dont la capitale serait Jérusalem.

Je vous félicite Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Avec vous à la tête de nos travaux, nous sommes convaincus qu'il y aura une meilleure compréhension de la cause palestinienne et des droits inaliénables du peuple palestinien. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité prendra de toute urgence les mesures nécessaires pour permettre au peuple palestinien de vivre dans la dignité et la paix et pour garantir la paix et la sécurité internationales, dont l'un des piliers essentiels est la paix au Moyen-Orient.

Je saisis cette occasion pour féliciter la République du Yémen de son unification. En cette occasion historique, nous sommes convaincus que cela favorisera le développement dans la région.

L'horrible massacre de travailleurs palestiniens par un soldat israélien il y a quelques jours à peine et le massacre de civils palestiniens par l'armée israélienne qui a suivi ne sont qu'un aspect du complot criminel tramé par l'entité sioniste israélienne en vue d'éliminer le peuple palestinien. C'est une violation de toutes les résolutions internationales garantissant à chaque peuple le droit à l'autodétermination et le droit de lutter pour la liberté et l'indépendance. Le dernier massacre de Rishon le Zion n'est en rien différent des autres massacres ordonnés par le dirigeant de la nation israélienne et exécutés par l'entremise d'Ariel Sharon : ce sont tous des crimes perpétrés de sang-froid par les forces israéliennes dans les territoires palestiniens contre le peuple palestinien. Pour Israël il ne fait aucune différence que ces crimes soient commis contre les vieillards, les femmes ou les enfants. Ils sont tous commis de sang-froid. On

M. Maarouf

coupe l'eau; les hôpitaux sont attaqués; on défend aux médecins de soigner les malades et les blessés; les prisons regorgent de prisonniers; des civils palestiniens sont expulsés; des maisons sont systématiquement détruites; et la culture et la civilisation arabes sont violées par les autorités israéliennes.

Ces politiques révèlent la vraie nature du régime, qui a constamment recours au viol, à la violence et au terrorisme, qui essaie systématiquement de faire disparaître toute lueur de paix qui pourrait poindre à l'horizon et qui vit dans la crainte du règne de la paix dans la région. Leurs politiques montrent à l'évidence que les autorités israéliennes sont absolument réfractaires à la paix; elles refusent la sécurité au peuple arabe. Il est aussi évident qu'Israël ne souhaite même pas la paix pour sa propre population. Il tend continuellement à créer des conditions qui créent dans l'ensemble de la région - y compris en ce qui concerne les populations de Palestine et d'Israël - une situation de tension constante qui l'empêche de promouvoir le développement.

A la fin, l'opresseur connaîtra la défaite et les opprimés triompheront. C'est une certitude. Mais, entre-temps, des milliers de réfugiés juifs sont invités instamment à devenir des citoyens israéliens. Shamir a dit que cette marée accroît le besoin d'un "Grand Israël". Autrement dit, nous verrons une expansion croissante au détriment des peuples de la région. Ceux-ci, y compris la population israélienne, sont constamment encouragés à lutter; de cette façon, ils ne connaîtront jamais la paix.

Les Juifs quittent leurs patries pour améliorer leur situation économique. Ils aspirent à vivre dans la paix et la dignité. Il n'est pas surprenant que ces Juifs voient leurs ambitions frustrées dans une Palestine occupée, où ils sont contraints de prendre les armes contre leurs propres frères, sans motif ni raison.

Voilà la politique du Gouvernement israélien : une guerre constante, un affrontement constant. Pourtant, les Israéliens ne peuvent gagner, car malgré leur force militaire sophistiquée, et même si leurs alliés se portent toujours à leur aide, ils ne doivent pas oublier que le peuple palestinien, soutenu par l'ensemble de la nation islamique, est plus fort, car sa cause est juste. Les Palestiniens ont lutté pour cette cause pendant tout le XXe siècle, consentant d'énormes sacrifices, et ils triompheront.

M. Maarouf

L'Intifada, qui se poursuit depuis deux ans et demi dans les territoires occupés, est la preuve que les Palestiniens refusent l'occupation et qu'ils sont déterminés, malgré le coût et les sacrifices, à continuer la lutte pour obtenir leurs droits nationaux inaliénables, droits que la communauté internationale leur a reconnus.

Le monde entier est maintenant au fait des souffrances et de la tragédie du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, causées par le terrorisme organisé perpétré par les autorités israéliennes. La tension provoquée par la situation dans les territoires palestiniens occupés annonce de graves répercussions pour tous les pays du Moyen-Orient. Par conséquent, elle menace la paix et la sécurité internationales.

M. Maarouf

Je pense qu'il est grand temps pour la communauté internationale de s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités. Il est grand temps pour la communauté internationale d'oeuvrer sérieusement à la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient en exigeant d'Israël qu'il se conforme aux nombreuses résolutions adoptées dans toutes les instances internationales, qu'il cesse ses violations des droits du peuple palestinien et qu'il permette à ce peuple d'exercer ses droits inaliénables.

La communauté internationale a récemment été témoin d'un apaisement des tensions dans un certain nombre de foyers de crise. On voit que des peuples exercent à nouveau leur droit à l'autodétermination en Europe de l'Est et en Amérique latine, mais que de tels changements n'ont malheureusement pas encore eu lieu au Moyen-Orient en raison de l'intransigeance israélienne, qui a jusqu'à présent fait obstacle à l'établissement de la paix dans cette région. Les initiatives politiques présentées par l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien, qui ont été adoptées par la Conférence islamique, par tous les membres du Mouvement des pays non alignés et par la plupart des pays du monde, reflètent clairement les objectifs de paix du peuple palestinien, qui veut réaliser une paix juste et vivre en paix avec tous les pays de la région. Cependant, les Etats-Unis d'Amérique, qui entretiennent des liens stratégiques avec Israël, empêchent la réalisation de ces objectifs tandis que le Gouvernement israélien continue de refuser toutes initiatives en faveur de la paix et de pousser la région au bord du désastre. L'immigration de Juifs dans les territoires occupés est source de nouveaux tourments pour la population palestinienne et menace la République iraquienne, la Jamahiriya arabe libyenne et les autres pays arabes. C'est un risque d'explosion qui peut faire basculer la région dans le précipice. Voilà pourquoi le Conseil de sécurité doit s'acquitter de la responsabilité primordiale qui lui incombe de garantir la paix et la sécurité internationales et voilà pourquoi nous lui demandons aujourd'hui de prendre les mesures nécessaires pour amener Israël à respecter ses obligations en tant que puissance occupante.

L'Organisation de la Conférence islamique, qui représente 45 pays islamiques, considère que la question de Palestine est une question fondamentalement prioritaire. Notre organisation s'est totalement engagée à soutenir le peuple palestinien dans sa lutte juste et à lui fournir tout l'appui et toute l'aide dont

M. Maarouf

il a besoin pour lui permettre d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit de retour dans sa patrie, son droit à l'autodétermination et son droit de créer, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, une nation indépendante sur la terre de la Palestine, dont la capitale sera Jérusalem.

Nous nous sommes engagés également à sauvegarder Jérusalem, qui tient, en tant que Ville sainte, une place extrêmement importante dans le coeur de millions de croyants. C'est une ville occupée, dont les lieux saints chrétiens et islamiques sont aujourd'hui attaqués par les Juifs. Nous, en tant que musulmans et chrétiens, nous ne devons pas permettre que des attaques soient lancées contre les Lieux saints ou que des colonies de peuplement soient implantées à leur place ou que des musulmans soient empêchés de vivre sur la terre de leurs ancêtres, car Israël, en agissant de la sorte, fait fi de toutes les résolutions qui affirment que Jérusalem fait partie intégrante de la Palestine et des territoires occupés.

Dans l'esprit de cet engagement, nous estimons que la réalisation de la paix au Moyen-Orient passe inévitablement par le règlement immédiat et objectif de toutes les causes inhérentes à cette situation. Voilà pourquoi la communauté internationale doit créer les conditions nécessaires pour réaliser la paix au Moyen-Orient et doit, à notre avis, premièrement, exiger d'Israël qu'il cesse ses attaques contre le peuple palestinien, en application de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre; deuxièmement, empêcher l'installation de colons juifs dans les territoires arabes occupés, interdire la création de nouvelles colonies de peuplement et déclarer que toutes les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, y compris celles implantées à Jérusalem, sont nulles et non avenues et doivent, par conséquent, être démantelées; troisièmement, exiger le retrait complet des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, en application des résolutions internationales adoptées à cet égard; quatrièmement, assurer la protection nécessaire de la population palestinienne grâce à l'envoi de forces internationales dans les territoires palestiniens et arabes occupés qui seraient placées sous l'autorité directe de l'Organisation des Nations Unies afin de permettre au peuple palestinien d'y exercer sa souveraineté; cinquièmement, convoquer d'urgence une conférence de paix sur le Moyen-Orient, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle participeraient, entre

M. Maarouf

autres, sur un pied d'égalité, les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Organisation de libération de la Palestine, en vue de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables.

Bien que nous soyons heureux de nous trouver ici, dans ce pays particulièrement accueillant, nous aurions cependant aimé que les Etats-Unis d'Amérique ne fassent pas obstacle à la réunion du Conseil de sécurité à New York avec la participation du dirigeant palestinien, M. Yasser Arafat. En dépit de cela, nous saisissons cette occasion pour lancer ici un appel au Gouvernement des Etats-Unis - car nous reconnaissons l'importance des liens solides qui unissent les Etats-Unis à d'autres pays du monde islamique - pour qu'il déploie tous les efforts possibles en faveur de la paix, car chacun sait que les Etats-Unis disposent de tous les moyens nécessaires à l'élimination de tous les obstacles à la paix. Encourager un dialogue entre les Etats-Unis et l'Organisation de libération de la Palestine et demander le respect des droits du peuple palestinien revient en fait à reconnaître que l'Organisation de libération de la Palestine est le seul représentant du peuple palestinien et revient à servir la cause de la paix.

Je voudrais exprimer notre gratitude à tous les pays qui se sont engagés à défendre la paix en Europe et dans toutes les régions du monde, qui sont pleinement conscients de la tragédie vécue par le peuple palestinien et qui voudraient que justice soit faite.

Au début de cette réunion du Conseil, nous avons écouté avec beaucoup d'attention la déclaration de M. Yasser Arafat, le Président palestinien, qui a clairement et sincèrement exposé les souffrances du peuple palestinien et ses espoirs de réaliser une paix juste, honorable et durable.

M. Maarouf

Le dirigeant palestinien est venu ici défendre leurs droits. Il a courageusement demandé la paix. La communauté internationale doit être consciente de cette position et prendre des mesures authentiques et immédiates pour aider le peuple palestinien dans sa juste lutte afin que règnent la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

Qu'il me soit permis également d'exprimer ma reconnaissance à tous les combattants de l'Intifada dans les territoires palestiniens occupés qui ont rejeté l'oppression et l'occupation et qui sont en train de jeter les bases d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avec l'accord des membres du Conseil, je propose de suspendre maintenant la séance.

La séance, suspendue à 21 h 40, le 25 mai 1990, est reprise à 9 h 25, le 26 mai 1990.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant des Emirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABDULLAH (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour vos efforts et votre direction avisée, qui ont permis que le Conseil de sécurité se réunisse à Genève afin d'entendre la déclaration du Président Arafat, de débattre de la vague de terrorisme, d'assassinats et de génocide déclenchés par les occupants israéliens contre le peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine occupée et d'adopter des mesures dissuasives pour mettre fin à cette tuerie continue qui dure depuis plus de 40 ans.

Le dernier massacre, qui a fait 14 victimes parmi des travailleurs palestiniens, et les actes de violence systématiques qui en ont résulté de la part des autorités d'occupation, faisant des centaines de tués et de blessés en quelques jours, ne sauraient être considérés comme un acte individuel commis par un malade mental. Le massacre de Deir Yassin était-il l'oeuvre d'un malade mental? Et le massacre de Kafr Qasim? Et les assassinats collectifs, la répression sauvage, les bombardements, les arrestations de milliers de personnes, parmi lesquelles des enfants, des femmes et des personnes âgées? Et les attaques contre des lieux saints, tant chrétiens que musulmans? Tous ces actes étaient-ils l'oeuvre d'un malade mental? Toutes les mesures prises par le pouvoir d'occupation sioniste en vue de remplacer la population autochtone par des colons ont donné lieu à des manifestations à Jérusalem.

Ce qui vient de se produire dans les territoires occupés n'est qu'un maillon de plus dans la chaîne des crimes commis par les autorités d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. Leur nombre a augmenté et leurs méthodes se sont diversifiées, ce qui a entraîné une multitude de victimes depuis le début de l'Intifada, il y a 30 mois. La Palestine occupée est le théâtre d'une succession de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité, puisqu'ils incluent le génocide tel qu'énoncé à l'article 2 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

La persistance du sionisme raciste et militaire est à l'origine du rejet systématique par les autorités israéliennes de toutes les initiatives de paix, et donc de la situation actuelle. Le Premier Ministre israélien a indiqué qu'il ne voulait pas débattre de la question des territoires occupés puisque, selon lui, ils constituent le territoire israélien et, par conséquent, ne doivent pas faire l'objet d'un débat.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

Quelles sont les initiatives de paix proposées ou acceptées par Israël? Quelle est la résolution internationale à laquelle Israël a répondu. A quel appel lancé par une organisation internationale Israël a-t-il répondu positivement? Comment sortir de ce dilemme? La seule réponse d'Israël consiste à accroître la violence, à multiplier les implantations de colonies et à faire entrer des milliers d'immigrants dans les territoires occupés.

La communauté internationale a pris conscience du danger de cette politique, qui pourrait entraîner une guerre globale destructrice dont les conséquences sont prévisibles. Israël est responsable du fait que nous n'ayons pas encore trouvé de solution à ce conflit, solution qui doit permettre au peuple palestinien d'exercer tous ses droits nationaux légitimes, y compris son droit au retour dans ses foyers.

Des initiatives de paix ont été adoptées par le Conseil national palestinien, en vertu desquelles l'Etat de Palestine a été proclamé, en réponse aux initiatives lancées par la communauté internationale. L'Intifada n'est qu'une expression légitime du droit palestinien à vivre en liberté dans la dignité et à jouir d'une identité nationale.

Le monde a récemment été témoin de transformations multiples dans différentes parties du monde à la suite des changements d'attitude intervenus entre les superpuissances. Des solutions politiques ont été trouvées à plusieurs conflits régionaux et des tentatives sérieuses ont été déployées pour trouver des solutions à d'autres conflits de même nature. Le monde s'oriente vers l'élimination du joug de l'oppression et des violations des droits de l'homme - même en Afrique du Sud, l'alliée d'Israël - tandis qu'Israël emprunte une voie contraire à cette orientation positive, au moment où la partie palestinienne a montré qu'elle était décidée à rechercher un règlement global juste du conflit avec Israël.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte charge les membres permanents du Conseil de sécurité d'une responsabilité particulière en la matière. C'est pourquoi une responsabilité leur incombe en ce qui concerne la situation dans les territoires occupés, l'intransigeance israélienne et son refus à toute initiative de paix quelle qu'en soit la nature. Nous avons le droit de demander que les Etats-Unis se joignent à la communauté internationale pour exercer des pressions sur Israël et l'amener à un règlement pacifique dont les caractéristiques ont été fixées par l'Assemblée générale.

M. Abdullah (Emirats arabes unis)

Tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement approprié, le Conseil de sécurité devra garantir la sécurité et la protection du peuple palestinien dans les territoires occupés, faire appliquer pleinement la quatrième Convention de Genève et essayer de mettre un terme à l'immigration des Juifs en Palestine.

Au terme de mon intervention, je voudrais exprimer au nom de mon pays notre soutien total à la teneur de la déclaration du Président Yasser Arafat, qui nous a fait part des souffrances du peuple palestinien, et aux revendications qu'il a présentées en faveur du plein exercice des droits du peuple palestinien, conformément aux principes de la légitimité internationale, aux instruments internationaux et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous appuyons également les mesures positives qui ont été prises pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Emirats arabes unis des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HARUN-UR-RASHID (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Les souffrances persistantes de la Palestine constituent l'une des plus grandes tragédies de notre temps. A de nombreuses reprises, le Conseil s'est penché sur la question actuellement inscrite à son ordre du jour. Ses efforts inlassables ont été jusqu'à présent vains par suite de l'obstination d'un seul Etat, Israël, dont le comportement menace de détruire le tissu fragile de la stabilité dans cette région explosive.

Mais avant de faire des observations sur le fond, je voudrais dire, Monsieur le Président, à quel point ma délégation est heureuse de vous voir occuper la présidence. Votre réputation vous a précédé à Genève. Ma délégation est pleinement convaincue de vos capacités à mener à bien nos débats. Il convient également de rendre hommage à l'Ambassadeur de l'Ethiopie pour la manière digne d'éloges dont il a mené les débats du Conseil au cours du mois dernier.

Il suffit d'ouvrir un journal ou de brancher la radio ou la télévision en n'importe quel endroit du monde aujourd'hui pour lire, entendre ou voir le martyre subi par le peuple palestinien. Le massacre de dimanche dernier a été l'un des actes les plus odieux que l'on puisse imaginer. C'est un nouveau crime qui s'ajoute à la longue liste de ceux qui ont été commis contre le peuple palestinien

M. Harun-ur-Rashid (Bangladesh)

et qui s'allonge de jour en jour. Comment pouvons-nous expliquer aux générations plus jeunes que le fascisme que nous affirmons avoir éradiqué au coût de millions de vies au cours de la dernière guerre mondiale survit toujours et que ces sacrifices ont été vains? Comment pouvons-nous expliquer aux enfants de Palestine notre impuissance face à leurs épreuves insupportables? Comment pouvons-nous affirmer avoir accompli un progrès positif vers une paix mondiale alors que nous sommes incapables d'endiguer les flots de sang dans les rues de Jérusalem et de Tel-Aviv?

Au mépris total de l'opinion publique mondiale et de toutes les normes du monde civilisé, les autorités israéliennes ont expulsé des civils palestiniens innocents de leurs foyers et de leurs maisons. Israël a exacerbé la crise en installant des milliers d'immigrants juifs dans les territoires illégalement occupés. Tel-Aviv a prêté peu d'attention aux appels à la modération quand il a essayé de réprimer brutalement et inhumainement la résistance passive sans précédent connue sous le nom d'Intifada. Chaque fois qu'Israël efface de la carte un village palestinien, il en imprime le nom dans nos esprits d'une manière indélébile. Chaque fois qu'Israël étouffe une vie palestinienne, c'est peut-être une flammèche qui s'éteint, mais des milliers de torches de la liberté s'allument à sa place.

M. Harun-ur-Rashid (Bangladesh)

Cependant, le fait même que nous soyons réunis pour examiner le problème signifie que nous ne sommes pas prêts à perdre courage. Trois faits nous encouragent : premièrement, la vigueur non diminuée de l'Intifada qui est entrée maintenant dans une phase supérieure - supérieure en raison de la volonté résolue des Palestiniens de secouer le joug de la tyrannie; deuxièmement, le sentiment naissant parmi les Israéliens pacifiques qu'une issue doit être trouvée à cette impasse - et ce très rapidement; et, troisièmement, les éléments contenus dans la déclaration du Président Yasser Arafat où l'on trouve les semences de la paix.

Il ne pourra y avoir de véritable paix dans le monde tant que le calme ne sera pas restauré au Moyen-Orient. Le calme ne pourra être restauré au Moyen-Orient tant que la question clef, la Palestine, ne sera pas résolue d'une manière juste, globale et durable. Cette question n'est pas aussi insoluble qu'il n'y paraît. Les Nations Unies ont montré la voie pouvant mener à une solution. La première mesure serait la convocation d'une conférence internationale conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Une telle conférence ne servirait pas à grand chose à moins que la Palestine n'y soit représentée par son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Le Bangladesh estime que cette conférence proposée est le meilleur moyen de couper ce noeud gordien. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer à cet égard. Nous demandons aux membres de prendre en compte le fait que le facteur temps est essentiel.

Le monde change. Israël ne peut pas indéfiniment résister à ce courant de changement. Certainement, les citoyens les plus sages d'Israël reconnaissent ce fait. Tel-Aviv doit faire face à la réalité. Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous savons tous que nous sommes assis sur un volcan. Si nous n'y prenons garde, une éruption puissante pourrait nous engloutir tous dans une conflagration terrible. Jérusalem a toujours signifié amour et paix. Tel-Aviv ne doit pas, ne peut pas, faire en sorte que cela signifie haine et destruction.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bangladesh des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-TIKRITI (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence. Je suis convaincu que grâce à vos qualités, votre diplomatie, les travaux de notre Conseil seront couronnés de succès pendant ce mois.

Je voudrais féliciter également le représentant du Yémen pour l'unification des deux Yémen, et j'espère pour le peuple yéménite frère plus de progrès et de prospérité.

Une nouvelle fois, Israël dévoile sa nature criminelle et terroriste et son obstination à défier la légalité internationale et à mépriser tous les usages et conventions humanitaires en ajoutant un nouveau crime odieux à son registre criminel. Les forces d'occupation israéliennes ont perpétré un massacre sanglant le 20 mai 1990 qui a coûté la vie à 20 martyrs et a fait des centaines de blessés parmi les enfants du peuple arabe palestinien.

Ce massacre commis par Israël ne peut être considéré comme un acte individualisé mais fait partie du climat général d'agression et d'intolérance créé par l'entité sioniste elle-même, et s'inscrit dans le cadre du terrorisme d'état organisé contre le peuple palestinien dans tout le territoire de la Palestine, et qui vise l'expulsion du peuple palestinien et le dépeuplement des territoires arabes dans le but d'y installer des colons étrangers.

Cette politique de terrorisme représente une violation flagrante des droits de l'homme et du peuple palestinien, ainsi que du droit international et de la Quatrième convention de Genève. Elle représente une grave menace à la sécurité et à la paix dans la région et dans le monde.

Cette politique de massacres systématiques poursuivie par Israël n'arrêtera pas la lutte palestinienne, cette lutte qui n'a pu être arrêtée par les armes prohibées, à savoir les gaz toxiques et chimiques utilisés par Israël contre ce peuple; bien au contraire, elle a fait exploser l'Intifada populaire et totale qui exprime la volonté du peuple palestinien de refuser l'occupation israélienne, d'affirmer sa détermination de recouvrer ses droits qui restent une condition essentielle à l'instauration des bases d'une paix juste et globale dans la région, et ce conformément aux principes du droit international et aux résolutions des Nations Unies. C'est pourquoi cette Intifada a reçu l'approbation mondiale et le soutien des forces éprises de liberté, de justice et de paix.

M. Al-Tikriti (Iraq)

Vous n'êtes pas sans savoir que des membres de la Haganah comme Shamir et Sharon ainsi que d'autres organisations sionistes ne se privent pas d'user de démagogie pour justifier ces massacres, alléguant que des actes semblables se produisent un peu partout dans le monde. Mais Israël a bien soin de ne pas mentionner ce qu'ont fait les forces sud-africaines en Namibie avant que la Namibie n'obtienne son indépendance. Je cite l'exemple de l'Afrique du Sud, car en Afrique du Sud il y avait aussi des forces d'occupation qui tuaient les Noirs tout comme les forces d'occupation israéliennes tuent les Palestiniens.

C'est ainsi qu'Israël essaie d'abuser la communauté internationale pour couvrir ses propres crimes, défiant par là l'Organisation internationale, les résolutions du Conseil et les conventions internationales, notamment celles relatives aux droits de l'homme. Pourtant, les autorités israéliennes prétendent, avec la plus grande audace, qu'elles respectent pleinement la démocratie et les règles de conduite civilisée. On peut faire dire aux mots ce que l'on veut, on peut aussi passer sous silence bien des choses - et ce qu'elles font dès qu'il s'agit de l'occupation, de l'annexion des terres arabes et du déni du droit du peuple palestinien à disposer de lui-même.

M. Al-Tikriti (Iraq)

Le représentant de l'entité sioniste a critiqué mon pays pour sa mise en garde adressée à Israël, mais il dissimule une partie de la vérité quand il dit que l'Iraq représente une menace pour Israël sans dire que la menace de l'Iraq était proférée pour le cas où Israël attaquerait l'Iraq à nouveau, répétant l'agression de 1981.

Le représentant de l'entité sioniste n'a apparemment pas très bonne opinion des facultés intellectuelles des membres du Conseil et de la communauté internationale s'il pense leur faire accepter sans sourciller ses explications démagogiques des violations et crimes israéliens. Sans vergogne, il dénature les faits à sa guise, dépeignant son gouvernement sous les traits de l'agneau qui soudain devient loup et dévore ses victimes : les enfants de l'Intifada et les habitants des pays arabes dont Israël occupe une portion du territoire et qui sont en butte de sa part à des agressions non provoquées.

Le Conseil aura remarqué l'attitude totalement dénuée de savoir-vivre du représentant de l'entité sioniste. Il n'a ni remercié ni salué le Président auquel il dit "vous" comme l'officier s'adressant à un soldat. Il tourne en dérision cette séance et le fait qu'elle se tienne à Genève. Il prend l'air entendu de celui qui se croit seul à comprendre et qui est entouré d'ignorants.

Aujourd'hui, M. Shamir, le Premier Ministre, a dit qu'il était préférable que le Conseil de sécurité n'adopte aucune mesure à l'encontre d'Israël car Israël ne la reconnaîtrait pas. Il a ajouté que toutes les autres résolutions adoptées par le Conseil n'ont pas été appliquées par Israël qui ne les reconnaît pas. Voilà l'attitude des dirigeants israéliens, en contradiction flagrante avec les propos tenus par le représentant de l'entité sioniste qui s'est gargarisé de démocratie et de civilisation. Cette schizophrénie des dirigeants israéliens représente dans ses deux composantes une menace pour la communauté internationale et pour la paix et la sécurité mondiales.

Je crois que les Etats-Unis ne sont pas un ami sincère d'Israël car ils n'ont rien dit à ce dernier qui puisse l'éclairer sur son avenir et l'avenir de ses relations avec ses voisins. Les Américains, qui s'y entendent pourtant en matière de bon voisinage, devraient conseiller à Israël de renoncer à la violence car ses méthodes n'aboutiront à rien sinon à l'engrenage de la violence sans pouvoir jamais anéantir ni le peuple palestinien ni la nation arabe. La situation pourrait échapper à tout contrôle, ce qui n'est dans l'intérêt d'aucune des parties. C'est

M. Al-Tikriti (Iraq)

par une politique rationnelle et apaisante que l'on écarte les soupçons et que l'on jette les bases de la concorde et de la vie en bonne intelligence avec autrui, pas autrement.

Nous avons écouté tout ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères d'Israël au sujet de l'Iraq et qui renforce mon pays dans sa conviction qu'un danger menace sa survie. Ce danger, c'est Israël appuyé par les Etats-Unis. Or il est naturel pour celui qui se sent menacé d'essayer de découvrir la source de la menace, mais ce n'est pas si facile.

A ce propos, le Président Saddam Hussein a dit que si l'Iraq était agressé par Israël, son pays brûlerait la moitié du territoire israélien. N'est-ce pas son droit? Cela n'amènerait-il pas Israël à réfléchir à deux fois avant de commettre une nouvelle agression? Et n'est-ce pas là le but recherché par la communauté internationale? Le Président Saddam Hussein a le droit et le devoir de défendre la souveraineté et les intérêts de son pays. Ce qui le pousse à penser de la sorte, c'est le mépris affiché par Israël à l'égard de la volonté de la communauté internationale et l'appui inconditionnel des Etats-Unis. D'ailleurs ici même, à l'exception des Etats-Unis, personne n'a dit un mot en faveur d'Israël. Dès lors, pourquoi se voiler la face devant les causes du problème?

Le peuple iraquien n'aime pas la guerre. Le peuple iraquien et son gouvernement attachent trop de prix à la vie pour cela et ils ne désirent rien de plus que de mener une existence paisible. Il y a une chose dont il faut que le Conseil se persuade : l'Iraq ne peut pas imposer aux Palestiniens de faire la guerre. Même si tous les pays arabes se mettaient ensemble, ils ne pourraient contraindre les Palestiniens à faire la guerre s'ils ne le veulent pas. Par contre, si les Palestiniens décident d'exiger la restitution de leurs droits, nous ne pouvons leur refuser notre appui. Au contraire, nous ne ménagerons aucun effort pour les aider.

Telle est la réalité, et le monde entier ferait bien de s'en aviser ainsi que du fait qu'Israël a des ambitions territoriales. Les Etats-Unis et les autres amis d'Israël feraient bien de le mettre en garde contre les périls d'une telle politique. Quant aux pays épris de paix, ils ne doivent pas garder le silence non plus mais montrer, par leurs actes, le chemin qui mène à la paix.

Les membres du Conseil savent que la question palestinienne reste la principale préoccupation de l'Organisation des Nations Unies qui a adopté, ainsi

M. Al-Tikriti (Iraq)

que ses diverses commissions et institutions spécialisées, des centaines de résolutions relatives à cette question qui menace la sécurité et la paix internationales et qui concerne l'une des zones de tensions les plus dangereuses du monde. Au lieu de se conformer aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, qui lui a accordé sa qualité de Membre à condition de respecter la Charte, Israël, persistant dans son défi de la communauté internationale, a attaqué puis occupé les territoires de trois Etats arabes en 1967; il a attaqué l'Iraq en 1981, puis le Liban en 1982, dont il occupe encore une partie sud; et il a agressé la Tunisie en 1985.

Israël n'aurait pu persister dans sa politique d'agression, son mépris de la volonté de la communauté internationale, des résolutions internationales, des principes des droits de l'homme et du processus de paix dans la région sans le soutien américain illimité qui est en contradiction avec les déclarations de l'Administration américaine sur la défense des droits de l'homme.

M. Al-Tikriti (Iraq)

La délégation de la République d'Iraq soutient totalement et inconditionnellement les revendications soumises par Yasser Arafat au Conseil. Elle souscrit à la condamnation sans équivoque de la politique sioniste d'agression, qui encourage ces opérations terroristes et entrave tous les efforts internationaux visant à trouver une solution juste et honorable à la question palestinienne et à réaliser une paix durable dans la région. Toute discussion sur cette paix, dans le cadre de l'occupation sioniste arrogante, est une discussion stérile et sans portée pratique, car la paix ne peut exister sans la reconnaissance de tous les droits nationaux inaliénables du peuple arabe palestinien, notamment son droit à la création de son propre Etat, avec Al Qods pour capitale.

Pour terminer, j'affirme qu'une paix juste et le respect par Israël des conventions internationales seront impossibles tant que la communauté internationale et plus particulièrement le Conseil de sécurité n'auront pas assumé leurs responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité, en imposant des sanctions contre Israël, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, et en protégeant le peuple palestinien de l'oppression de l'occupant israélien. Une paix juste ne peut pas s'instaurer dans le cadre de l'occupation, de la répression et de l'arbitraire des forces israéliennes et des organisations terroristes sionistes. L'occupation doit cesser, le peuple palestinien doit pouvoir disposer de lui-même et exercer ses autres droits nationaux légitimes, y compris le droit de créer son Etat de Palestine avec Al Qods pour capitale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, dire combien je suis heureux de vous voir à la présidence du Conseil de sécurité. Le fait que vous, Monsieur le Président, diplomate chevronné venant d'un pays bien connu pour sa contribution au renforcement du rôle de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, demeuriez au centre de notre examen de cette question délicate augure bien de la direction constructive de nos travaux.

Etant donné que c'est la première fois que ma délégation prend officiellement la parole depuis l'heureux événement de l'union des deux Yémen, qu'il me soit permis de féliciter le peuple frère de ce pays qui, jusqu'à maintenant était divisé, du pas décisif qu'il a franchi sur la voie de la réunion et de la prospérité d'un grand peuple. Nous saluons tous les hommes d'Etat qui ont

M. Tadesse (Ethiopie)

participé aux négociations délicates ayant conduit à cet accomplissement des plus exemplaire et enrichissant de l'humanité, dans sa soif d'unité et de compréhension.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau Représentant permanent de l'URSS, l'Ambassadeur Yuri Vorontsov. Etant donné son expérience dans le domaine des relations internationales, nous sommes certains qu'il contribuera de façon importante aux travaux du Conseil de sécurité. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles tâches et l'assurons de notre entière coopération.

A la suite de l'évolution positive intervenue partout dans le monde ces dernières années, bien des régions troublées de notre planète ont bénéficié d'un relâchement marqué des tensions. En fait, les heureux événements auxquels j'ai fait allusion montrent bien que nous vivons à une époque où de nombreux pays et peuples semblent avoir adopté une attitude conciliante et à faire preuve de tolérance.

Malheureusement, la situation qui prévaut au coeur même du Moyen-Orient laisse beaucoup à désirer. En effet, les tristes événements qui ont eu lieu dans les territoires occupés après le massacre perpétré dimanche dernier, au cours duquel sept Palestiniens innocents sont morts et de nombreux autres ont été blessés, montrent clairement que les préalables d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien n'ont toujours pas vu le jour. Nous ne pouvons que nous déclarer consternés par la persistance de ce triste état de choses.

Le fait que le Conseil de sécurité ait réagi promptement à la demande de réunion immédiate du Conseil et décidé de tenir cette réunion à Genève témoigne une fois de plus du sentiment d'urgence qu'il éprouve face aux tragiques événements survenus récemment dans les territoires occupés et montre aussi à quel point il est réellement gravement préoccupé par la difficulté de trouver une solution au problème du Moyen-Orient dans son ensemble.

Ma délégation demeure convaincue que les droits fondamentaux des Palestiniens dans les territoires occupés devraient être respectés conformément aux normes pertinentes régissant la vie des populations civiles en pareilles circonstances et qu'Israël devrait veiller à ce qu'aucune mesure ou action susceptible de compliquer davantage la situation ne soit prise par ses instances civiles, militaires ou paramilitaires. A moins qu'une action concertée ne soit entreprise pour essayer de réduire la tension qui caractérise aujourd'hui la situation dans les territoires

M. Tadesse (Ethiopie)

occupés, tout espoir d'un règlement juste et complet du problème du Moyen-Orient continuera de nous échapper. Tant que la solution de ce problème ne sera pas abordée de façon humaine et réaliste, l'éventualité de nouveaux événements encore plus inquiétants ne saurait être écartée.

En fait, la cessation de la violence et le maintien d'un minimum de tranquillité dans la région sont des préalables à toute tentative sérieuse de règlement global, juste et durable de cette question cruciale. Toute mesure, toute politique susceptible de compromettre tout mouvement en direction du dialogue et de la négociation dans cette région explosive compromettra également les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Si l'emploi ou le recours continus aux moyens de coercition deviennent une méthode établie de règlement des problèmes dans la région, les efforts déployés par la communauté internationale pour instaurer un dialogue durable entre les parties au conflit ne serviront à rien.

Si le maintien de l'ordre dans les territoires occupés ne prend pas dûment en considération les droits fondamentaux des habitants de ces territoires, cela ne fera que favoriser l'escalade de la tension dans la région. Par conséquent, tant que la raison et la légalité ne prévaudront pas, la recherche d'une solution à la question fondamentale du problème du Moyen-Orient dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité demeurera un objectif lointain.

Comme les membres le savent, certains pays investis de responsabilités particulières au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales semblent avoir démontré assez clairement leur attachement à la recherche de la paix au Moyen-Orient. De même, le climat politique qui règne entre les pays, notamment les grandes puissances, offre suffisamment d'occasions d'utilisation de bons offices, qu'il conviendrait de rechercher dans la poursuite de la paix.

Nous considérons cependant que la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, devrait profiter de ce climat politique international favorable pour encourager toutes les parties au conflit à apporter leur contribution au processus de paix qui, depuis bien trop d'années, se heurte à d'énormes difficultés. Nous espérons que le Conseil sera en mesure de s'attaquer à la question dans sa totalité et d'adopter une ligne d'action qui servira de base au renforcement du processus de paix, de façon à assurer le rétablissement des droits des Palestiniens et des droits de tous à exister dans la paix et la sécurité dans une région qui jusqu'à présent n'a guère connu de répit.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des aimables proles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité pendant cette session.

J'aimerais adresser au peuple frère du Yémen mes sincères félicitations pour l'union de ce pays.

Le Conseil de sécurité est appelé aujourd'hui à adopter une position ferme en ce qui concerne l'occupation militaire israélienne. Il doit décider des mesures à prendre, des mesures de dissuasion pour faire face à une politique continue et accrue qui vise à consacrer la répression dont ont été victimes d'innocents citoyens du peuple palestinien, pour défendre son droit à l'indépendance, et qui demande de rentrer dans sa patrie.

La communauté internationale, incarnée par le Conseil de sécurité, ne peut rester indifférente tandis que les valeurs de justice, de liberté, de sécurité et de paix sont descendues par les balles des occupants israéliens et que d'innocents civils non armés sont abattus.

Les territoires palestiniens occupés ont été témoins d'accidents tragiques durant ces jours derniers, ce qui n'est que l'un des aspects de l'occupation israélienne qui continue et du déni du droit des peuples palestiniens à la liberté et à l'indépendance. Le massacre qui a eu lieu au cours du Dimanche noir peut recommencer aussi longtemps que durera l'occupation israélienne. Mettre fin à cette occupation est le seul moyen d'éviter une telle tragédie et le Conseil de sécurité a pris position vis-à-vis de l'occupation israélienne il y a 23 ans lorsqu'il a adopté la résolution 242 (1967) qui, jusqu'à ce jour, constitue la base appropriée et reconnue pour un règlement pacifique global.

Aujourd'hui, le besoin est urgent d'appliquer les principes de cette résolution, d'y adhérer, et la responsabilité du Conseil de sécurité pour les mettre en oeuvre ne souffre ni délai ni atermoiement. Le Conseil doit maintenant prendre les mesures appropriées pour s'assurer que la résolution est appliquée.

La résolution 242 de 1967 comprend les principes objectifs pour régler le conflit arabo-israélien. La résolution priait le Secrétaire général d'agir afin de la mettre en oeuvre et en fait, au paragraphe 3, il est prévu

(L'orateur poursuit en anglais)

"... de seconder les efforts tendant à aboutir à un règlement pacifique et accepté, conformément aux dispositions et aux principes de la présente résolution."

M. Elaraby (Egypte)

(L'orateur reprend en arabe)

Le moment est venu d'appliquer cela, pour mettre fin à l'occupation israélienne.

Les territoires palestiniens occupés ne sont pas des biens mis à disposition ou une terre dont Israël dispose à sa guise. Il s'agit ici d'une terre habitée par un peuple qui a des droits qui sont égaux aux droits de tous les autres peuples, conformément au droit international contemporain. Ceci d'ailleurs n'est pas une nouveauté. Il ne faudrait pas oublier que l'acte constitutif de la Société des Nations, à l'article 22, reconnaît les droits du peuple palestinien sous mandat d'avoir un Etat indépendant. Il met ce peuple dans la même situation que les autres peuples qui relevaient de la domination ottomane.

En outre, ceci a été confirmé par la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale qui prévoit la création de deux Etats en Palestine, l'un à côté de l'autre, sur un pied d'égalité. Il ne s'agissait pas de la création d'un seul Etat.

Israël, dont la création a été annoncée conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, se contredit et détruit la base même de sa propre existence lorsqu'il refuse au peuple palestinien son droit à avoir son propre Etat indépendant.

Ce qui se déroule aujourd'hui dans les territoires occupés ne peut pas être examiné séparément du refus israélien obstiné de toutes les initiatives de paix et de sa persistance à refuser de reconnaître le peuple palestinien et ses représentants légitimes, alors qu'il est la partie essentielle au conflit et que sans sa participation active et son approbation, on ne peut trouver aucune solution.

L'Intifada dans les territoires occupés a atteint sa troisième année et elle est l'expression d'une volonté politique consciente et résolue à refuser l'occupation israélienne et à laisser le peuple décider de son propre sort. Le peuple palestinien héroïque a subi la perte de milliers de victimes, ainsi que des souffrances sans nom en résistant à Israël. Tous les pays dans lesquels les droits des peuples ne pourront jamais devenir périmés ou oubliés refusent cela. L'occupation, quelle que soit sa durée, ne peut créer ni le droit à un territoire ni la paix.

Israël a l'obligation de mettre fin à son occupation et, en attendant, doit respecter les principes fondamentaux qui gouvernent sa présence dans les territoires arabes occupés en tant que puissance occupante. La tâche d'Israël est précisée dans les dispositions de ces règles qui ne confèrent à Israël aucun droit

M. Elaraby (Egypte)

de souveraineté quel qu'il soit ni aucune compétence générale pour gouverner les territoires occupés, mais le charge seulement de certains actes à titre exceptionnel d'une manière provisoire en attendant la fin de l'occupation.

Ce que le délégué d'Israël a dit hier, que le contrôle et la surveillance internationaux sur ce qui se passe dans les territoires occupés pour s'assurer qu'Israël respecte ses obligations en tant que puissance occupante serait une violation de la souveraineté d'Israël ou une ingérence dans ses affaires intérieures n'est pas vrai, car au titre de l'article 1 de chacune des Conventions de Genève de 1949, les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter la Convention. Il faut être sûr qu'Israël respecte les dispositions de la Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Ceci est une obligation juridique qui incombe à toutes les parties à la Convention. Les pratiques israéliennes constituent une violation flagrante des dispositions et des principes du droit international et ne sont pas conformes aux obligations d'Israël selon la Charte des Nations Unies, la Convention de Genève et toutes les résolutions des Nations Unies en ce qui concerne la question du Moyen-Orient et de celle de la Palestine en particulier.

M. Elaraby (Egypte)

Israël continue de mettre en oeuvre des plans pour changer la démographie de cette terre, cherchant à absorber certaines parties des territoires occupés par la création de colonies d'immigrants. L'annexion des terres, la création de colonies de peuplement, la politique du fait accompli sont des violations flagrantes de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève et une méconnaissance flagrante de la volonté de la communauté internationale exprimée dans les résolutions des Nations Unies, y compris la décision du Conseil de sécurité en date du 11 novembre 1976, qui dispose que la création de colonies de peuplement est incompatible avec les principes du droit international et constitue un obstacle à l'instauration de la paix.

Il y a aujourd'hui un nouveau phénomène dans les territoires occupés : l'immigration. La Déclaration universelle des droits de l'homme, au paragraphe 2 de l'article 13, prévoit que :

"Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays."

De même, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à l'article 12, réaffirme ce droit.

En examinant le droit à l'émigration, il faut que soit clairement entendu que ce droit ne peut être considéré comme un droit absolu pouvant servir de prétexte pour porter atteinte aux droits d'autrui. Le droit à l'émigration ne confère pas à la puissance occupante le pouvoir d'installer des colons sur le territoire qu'elle occupe. Cela est prévu à l'article 49 de la quatrième Convention de Genève, qui affirme qu'il est inadmissible que la puissance occupante transfère une partie de sa population civile dans le territoire occupé par elle. Ce qui vaut pour la population d'une puissance occupante vaut également pour les nouveaux immigrants. L'immigration et le retour sont les deux côtés de la même médaille. Le peuple palestinien est un peuple déplacé qui souhaite retourner dans sa patrie et vivre en paix avec ses voisins.

Le peuple palestinien a le droit d'exercer son droit au retour. L'Assemblée générale a reconnu ce droit dans sa résolution 194 (1948) du 10 décembre 1948 et, depuis lors, le réaffirme chaque année. L'implantation de nouveaux colons est incompatible avec les décisions des Nations Unies relatives au droit des réfugiés palestiniens de réintégrer leur patrie.

M. Elaraby (Egypte)

Les violations quotidiennes continuelles du droit du peuple palestinien exigent une réaction internationale rapide de la part du Conseil de sécurité afin d'assurer une protection internationale au peuple palestinien par une présence permanente des Nations Unies. Je voudrais rappeler la résolution 605 (1987) du Conseil de sécurité, en date du 22 décembre 1987, qui demande des garanties de sécurité et de protection pour les civils soumis à l'occupation israélienne.

J'aimerais également évoquer le rapport que M. Marrack Goulding a présenté en janvier 1988, après sa visite dans les territoires occupés, et son rapport sur la définition de la protection matérielle.

Une partie essentielle au problème du Moyen-Orient, à savoir la partie palestinienne, a proposé une initiative de paix historique qui a été consacrée dans la résolution de la dix-septième session extraordinaire, tenue à Alger en 1988, acceptant un cadre international pour le règlement du problème du Moyen-Orient, conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Le Président de la Palestine, Yasser Arafat, a réaffirmé explicitement, dans l'éloquente déclaration détaillée qu'il a faite hier, son attachement stratégique à la paix sur la base du droit international et sur la base de l'égalité, de l'équilibre des intérêts, du respect des droits palestiniens grâce à la libération et à l'indépendance nationale, et du droit de chacun de vivre en paix et en sécurité.

Depuis la réunion de l'Assemblée générale à Genève en 1988, diverses tentatives ont été faites pour que se poursuive le processus de paix. Le Président Hosni Moubarak a proposé une initiative en 10 points afin de relancer le processus de paix. Elle bénéficie d'un vaste appui international. Il y a eu d'autres initiatives et d'autres efforts qui se sont tous heurtés au mur du refus israélien, ce qui a créé un sentiment de frustration dans les territoires occupés et abouti à une escalade de tension et de violence.

L'Egypte, qui a été le premier pays à ouvrir les portes qui étaient fermées à la paix au Moyen-Orient, reste convaincu que la paix est indivisible et que la sécurité est un droit qui revient à tous et chacun, et non pas seulement à certains au détriment des autres. C'est pourquoi l'Egypte préconise ce qui suit.

Il est indispensable de mettre en oeuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et autres résolutions pertinentes des Nations Unies, qui demandent la cessation de l'occupation israélienne dans les territoires arabes occupés depuis

M. Elaraby (Egypte)

juin 1967, y compris Jérusalem-Est, et la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Afin qu'une paix juste et durable puisse régner au Moyen-Orient, il faudra, le moment venu, convoquer une conférence internationale de paix, pour laquelle des préparatifs appropriés devront être faits.

L'Egypte invite toutes les parties intéressées, en premier lieu Israël et la Palestine, à entamer un dialogue le plus tôt possible sur la base de la reconnaissance mutuelle et simultanée des deux parties intéressées, Israël et la Palestine, afin d'aboutir à un règlement global du conflit arabo-israélien sur la base du droit du peuple palestinien à l'indépendance et à l'autodétermination sur sa propre terre nationale, et le droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

L'Egypte demande le respect et l'application de la quatrième Convention de Genève de 1949 dans les territoires occupés et affirme que l'annexion de ces terres et l'implantation de colons sur ces terres sont inacceptables.

L'Egypte demande au Conseil de sécurité de réaffirmer que la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, est un acte illégal et un obstacle à la paix.

L'Egypte estime qu'il faut prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme au transfert d'immigrants dans les territoires occupés et demande l'application de la Convention de Genève, de manière que la protection du peuple palestinien dans les territoires occupés soit ainsi assurée.

L'Egypte espère que l'Organisation des Nations Unies adoptera les mesures nécessaires pour suivre étroitement l'évolution de la situation en instituant une présence permanente des Nations Unies dans les territoires occupés.

Le Président Yasser Arafat, dans la déclaration détaillée qu'il a faite hier, a précisé les mesures qui devraient être prises et l'Egypte espère que les mesures de protection qu'il a mentionnées seront adoptées.

M. Elaraby (Egypte)

L'histoire contemporaine de la recherche de la paix au Moyen-Orient est à juste titre décrite comme le récit d'occasions manquées en raison de l'attachement obstiné à des intérêts personnels et étroits. Aujourd'hui, nous avons l'occasion historique d'établir la paix et la sécurité dans la région, car la détente internationale a permis que la politique de l'équilibre de la puissance et de l'affrontement soit abandonnée en faveur d'une politique d'équilibre des intérêts et de la reconnaissance de l'interdépendance. Cela doit s'appliquer également au Moyen-Orient.

Nous croyons que les Nations Unies ont joué un rôle important dans le règlement des conflits régionaux à travers le monde. En fait, le peuple namibien a obtenu son indépendance 12 ans après l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. C'est pourquoi les Nations Unies doivent amorcer un processus semblable pour réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les conditions actuellement favorables à l'instauration de la paix au Moyen-Orient doivent susciter une réaction d'Israël et la reconnaissance des droits du peuple palestinien. Le temps est venu pour Israël de réagir favorablement aux voix qui s'élèvent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Israël en faveur d'une paix équitable qui ne soit pas dans l'intérêt d'une seule partie, mais, au contraire, soit fondée sur la justice internationale et sur des droits et des responsabilités égales. Nous devons accepter ce défi de paix, qui est un défi pour le monde entier. Nous devons éviter le risque d'une catastrophe si les tensions et l'instabilité persistaient au Moyen-Orient. Nous devons jeter la base d'une paix globale, juste et durable dans une région qui a été le berceau de plusieurs religions révélées et de la civilisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre adjoint des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHEIKHOESLAM (République islamique d'Iran) (parle en farsi; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation) : "Toute autorisation est donnée à ceux qui sont combattus - parce que vraiment ils sont lésés, et Dieu est capable, vraiment, de les secourir -, à ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, sans droit, sauf s'ils disaient : 'Dieu est notre Seigneur'." (Le Coran, 39:39-40)

M. Sheikholeslam (République islamique d'Iran)

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la mémoire des martyrs de Palestine, les martyrs de l'Intifada. Ils ont montré la voie dans la résistance et le sacrifice et ils ont porté à l'attention du monde entier la juste cause des Palestiniens opprimés. Je les salue. Je rends hommage à leurs âmes, et j'exprime la solidarité inébranlable du peuple et du Gouvernement de la République islamique d'Iran avec les enfants, les femmes et les hommes palestiniens, ces moudjahidin inconnus.

Le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour examiner la question du génocide des Palestiniens par les brutes de la sécurité sioniste en Palestine occupée. Ces assassinats, commis de sang-froid, ces tueries organisées et institutionnalisées par la brutalité éhontée des sionistes, ont causé la mort de centaines de musulmans innocents ou de graves blessures. Ces actes débridés de brutalité à l'encontre des habitants des territoires occupés ne laissent aucune place à l'hésitation lorsqu'il s'agit de la question des zones occupées.

Le racisme, l'expansionisme, l'agression militaire et, par-dessus tout, le rêve maudit du "Grand Israël", sont les ingrédients de base de ce qui constitue le "régime sioniste". Les engrenages de la réalisation de ces objectifs sont le meurtre, la torture, l'élimination de la prochaine génération, la détention, la séparation, la déportation, les déplacements forcés de Palestiniens autochtones, l'utilisation de gaz toxiques, l'utilisation d'armes à feu contre des gens non armés, l'imposition d'un climat de crainte et d'instabilité et l'imposition de restrictions politiques, économiques, culturelles et sociales dans les territoires occupés.

Pendant des années, le régime sioniste a transgressé sans vergogne toutes les règles du droit international contre les mauvais traitements infligés aux habitants des territoires occupés et celles relatives à la modification du caractère de ces zones. Les nouveaux changements démocratiques imposés par le régime sioniste aux territoires occupés par l'installation de nouveaux immigrants juifs est un exemple évident de ces changements illégaux. Faisant fi de toutes les expressions d'outrage et des condamnations émanant de tous les coins du monde, le régime sioniste persiste dans sa politique institutionnalisée de suppression et de meurtre de Palestiniens et de violation de tous les droits et privilèges auxquels ils ont droit en vertu du droit international.

M. Sheikholeslam (République islamique d'Iran)

Malheureusement, la communauté internationale n'a pas réussi, pendant les quatre dernières décennies, à satisfaire les attentes de l'opinion publique et de réaliser les droits inaliénables de la nation palestinienne à l'autodétermination et au retour dans sa patrie. De plus, les courants de ressources précises et l'appui critique que des grandes puissances, particulièrement les Etats-Unis, fournissent au régime sioniste, ont toujours joué un rôle important dans l'incapacité de la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations. Malheureusement, dans ces conditions, nous entendons parler de crimes perpétrés contre le peuple opprimé de Palestine à un moment de nouvelles vagues d'oppression et d'occupation de nouvelles zones, ainsi que d'immigration de Juifs dans les territoires occupés.

M. Sheikholeslam (République islamique d'Iran)

Dès la mise en oeuvre de la nouvelle politique sioniste d'installation de nouveaux immigrants juifs dans les territoires occupés, nous avons été témoins de tueries en masse de la population palestinienne opprimée qui s'est soulevée pour exiger le respect de ses droits inaliénables. Cela n'est ni un accident ni une coïncidence. Il est évident que toutes ces mesures et tous ces actes inhumains récents sont la concrétisation d'une nouvelle politique sioniste coordonnée grâce à l'appui international dont bénéficie le régime sioniste afin d'insuffler la peur dans le coeur de la population palestinienne, de faire échec à l'Intifada et, en fin de compte, de remplacer les Palestiniens autochtones par de nouveaux immigrants juifs. A cet égard, je saisis cette occasion de dire sans ambiguïté que la communauté internationale, en général, et l'Organisation des Nations Unies, en particulier, doivent, avant qu'il ne soit trop tard, adopter des mesures réfléchies, pratiques et efficaces contre ce nouvel afflux d'immigrants juifs dans la Palestine occupée et contre leur installation sur les terres des Palestiniens et de leurs ancêtres afin d'épargner à la région tous risques de troubles, d'instabilité et d'effusions de sang. L'histoire et l'expérience ont montré qu'une attitude indifférente et réservée face à l'agression n'encourage pas le processus de paix et de stabilité mais ouvre au contraire la voie à la violence et à l'agression.

Le soulèvement des musulmans palestiniens qui se poursuit depuis 30 mois et qui, dans l'histoire, a été appelé à juste titre "la révolution des pierres" a ouvert de nouvelles voies à la révolution et à la lutte du peuple palestinien. En tant que manifestation de la résistance et de la prise de conscience d'une nation dépossédée qui n'a plus rien à perdre, qui défend avec sa chair et son sang son existence même - à savoir sa foi dans l'Islam, son attachement aux préceptes islamiques et le bien-fondé de sa lutte - l'Intifada apporte la bonne nouvelle d'un nouveau mouvement et d'un nouvel espoir, un mouvement et un espoir qui sont l'aboutissement de plusieurs années d'expérience dans la lutte que cette nation opprimée mène contre tous les ennemis sionistes et leurs partisans internationaux. L'Intifada est le cri déchirant d'une nation musulmane opprimée qui, après des années d'attente et d'espoir, a cette fois elle-même brandi l'étendard de la lutte pour défendre ses droits. L'Intifada exprime un fort sentiment de déception face à l'échec de tous ces plans et mesures qui, depuis des années, promettent la paix et la sécurité mais qui, en fait, méconnaissent les droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Sheikholeslam (République islamique d'Iran)

Voilà précisément pourquoi nous assistons maintenant à la tuerie ignoble et sauvage des fils et des filles de la nation palestinienne par les sionistes. Les puissances arrogantes du monde, Etats-Unis en tête, ainsi que leurs clients sionistes ont bien compris qu'il n'y aura ni soumission ni concession à ce qu'on a appelé arrogantement des plans de paix tant que l'Intifada pavera la voie divine de la Jihad - la guerre sainte - avec une force et un esprit de sacrifice jamais mis en doute.

Le mouvement de résurgence de l'Islam - le phénomène authentique de ce siècle qui a enseigné les leçons de libération et de sacrifice de leur vie aux Musulmans et aux nations piétinées du monde, et dont l'expérience triomphante s'est concrétisée par la victoire remportée par des poings nus et les slogans "Mort à l'Amérique" et "Mort à Israël" contre l'infrastructure fasciste d'oppression la plus puissante - a incontestablement montré que chaque fois qu'une nation qui, en s'appuyant sur ses croyances islamiques et son héritage authentique, se lance dans la lutte contre l'ennemi, tout puissant et armé jusqu'aux dents qu'il soit, sa victoire est inévitable. Chaque fois que des nations et des peuples se lancent dans la lutte, forts de leurs croyances et du bien-fondé de leurs droits, ils écrasent leur ennemi, quelle que soit sa force.

Dans le sens des directives dynamiques et éternelles de l'Iman Khomeini, grand leader de la révolution islamique, et de celles de l'Ayatollah Khamenei, leader de la révolution, la République islamique d'Iran a affirmé à maintes reprises son attachement et son appui indéfectibles à la sainte cause palestinienne et n'a jamais hésité à servir cette cause. A cet égard, je voudrais réitérer l'appui total et sans réserve de la République islamique d'Iran au soulèvement et à la lutte de la nation musulmane de Palestine. Je voudrais également annoncer que le peuple et le Gouvernement de la République islamique d'Iran sont prêts à fournir tout appui et toute assistance aux Musulmans palestiniens dépossédés pour leur permettre de mener, avec tous les moyens efficaces nécessaires, leur lutte contre l'entité sioniste afin de démanteler cette source du mal, de l'instabilité et de l'agression.

Enfin, je voudrais lancer un appel au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils condamnent sans ambiguïté et sans équivoque les crimes perpétrés récemment par les sionistes et prennent des mesures décisives et

M. Sheikholeslam (République islamique d'Iran)

concrètes contre le régime qui occupe la Palestine sacrée et contre ses buts et objectifs pervers et expriment leur appui à la révolution et au peuple musulman de Palestine dans toute la région.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au moment où cet organe, qui est une nouvelle fois saisi de la question de Palestine par suite des événements sanglants qui ont eu lieu au cours de la semaine passée, tient cette réunion historique.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Je suis pleinement convaincu que vous vous acquitterez admirablement de votre tâche car, Dieu vous ayant conféré la connaissance et la sagesse, vous serez à même d'amener les travaux du Conseil à une conclusion fructueuse et d'adopter les résolutions tant attendues.

Il m'est agréable également d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, M. Tesfaye Tadesse, pour la façon dont le mois dernier il a dirigé, en tant que président, les travaux du Conseil de sécurité. Ma délégation souhaite, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, exprimer sa satisfaction devant la bonne nouvelle de la réunification du Yémen.

Les atrocités de l'occupation israélienne et les violations des droits de la population civile des territoires occupés n'ont rien de nouveau : ces violations ont été commises tout au long des années d'occupation. Des résolutions antérieures du Conseil et de l'Assemblée générale ont attiré l'attention sur cette question et ont condamné les violations du droit international et de la coutume établie, demandant qu'on mette un terme à l'intervention israélienne - qui viole les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre - et aux atrocités commises par les forces d'occupation. Dans ces résolutions, on a cherché le moyen de parvenir à une solution juste et pacifique fondée sur les principes consacrés dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier le principe selon lequel il est illégal d'annexer des territoires par la force.

Cependant, ces appels réitérés n'ont pas retenu l'attention des autorités israéliennes, qui ont poursuivi leur politique et intensifié leurs actes de violence contre les populations des territoires occupés. Cela a coïncidé avec le début de l'Intifada, bénie du peuple palestinien, dont le seul but est de permettre au peuple palestinien de jouir des droits de la liberté et de l'autodétermination dont jouissent tous les autres peuples du monde, conformément à la Charte des Nations Unies. Cependant, les événements de dimanche dernier et ceux de la semaine dernière ont dépassé toutes les limites. Ils ont créé une atmosphère de tension dans la région et dans le monde entier.

Ma délégation demande instamment au Conseil d'adopter des résolutions par lesquelles il demanderait à la communauté internationale de rétablir les droits légitimes du peuple palestinien et de ceux qui oeuvrent pour la justice et la paix; de condamner et de rejeter totalement les pratiques israéliennes et d'assurer, sous

M. Al-Ni'mah (Qatar)

les auspices des Nations Unies, une protection internationale au peuple palestinien; de mettre fin à la création de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés; et de faire l'impossible pour amener Israël à accepter les décisions du Conseil. Ma délégation appuie l'envoi d'un représentant dans les territoires occupés et elle croit que tout doit être fait pour lui faciliter la tâche.

Le Conseil a entendu la déclaration importante faite au nom du peuple palestinien par le Président Arafat, dont la présence à cette réunion a souligné l'importance du débat qui s'y déroulait ainsi que celle des résolutions qui seront adoptées par le Conseil de sécurité pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien, qui ne recherche qu'une paix honorable.

Si la situation n'était pas si grave et s'il n'était pas indispensable que le Conseil de sécurité et le monde entier soient informés de la position de la Palestine par la voix de sa plus haute autorité, il ne nous aurait pas été nécessaire d'insister pour tenir cette réunion du Conseil de sécurité ici. Cependant, en ce qui concerne l'occupation israélienne, la déclaration du Président Arafat fait état des priorités à respecter au cours de cette phase décisive de l'histoire de cette cause.

Le Qatar appuie pleinement les étapes décisives proposées par Yasser Arafat. Nous pensons que grâce à elles il sera possible d'instaurer la justice et la paix pour le plus grand bien du peuple palestinien. Nous voyons dans ces cinq propositions pratiques une base solide et un bon point de départ pour réaliser les espoirs du peuple palestinien et pour permettre à ce peuple opprimé de recouvrer la jouissance des droits de l'homme dans ses territoires spoliés.

La déclaration de Yasser Arafat a affirmé clairement le caractère positif de la direction dans laquelle les Palestiniens se sont engagés, telle qu'elle est reflétée dans les décisions du Conseil national de la Palestine, qui représente encore la politique officielle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en ce qui concerne la définition de sa méthodologie et la justesse de ses démarches. Le fait de ne pas écouter la voix du droit ne constitue-t-il pas une intransigeance? Dieu maudira l'aveuglement de l'esprit. Comment ne peut-on pas faire de concessions? Comment ne peut-on pas faire preuve de modération? Pourquoi les actes de violence israéliens sont-ils de plus en plus nombreux dans les territoires occupés? Pourquoi y a-t-il autant de conditions préalables, autant de

M. Al-Ni'mah (Qatar)

restrictions qu'aucune dialectique, qu'aucune logique ne peut admettre? En ce qui concerne la représentation du peuple palestinien aux négociations de paix, pourquoi insister sur l'exclusion de certains territoires occupés par Israël et décharger ce dernier de ces engagements qu'il a contractés en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies? Pourquoi fait-on une exception en ce qui concerne l'obligation d'Israël de se retirer de tous les territoires occupés par la force des armes? Tout cela confirme la politique de retard pratiquée par le Gouvernement israélien, politique qui consiste uniquement en attermolements. Le moment n'est-il pas venu pour ceux qui détiennent le pouvoir et qui peuvent exercer des pressions sur Israël d'user de ce pouvoir pour amener Israël à accepter une solution juste?

Ce que nous demandons à la communauté internationale, c'est que le Conseil de sécurité fournisse le mécanisme et le cadre qui garantiront une présence destinée à protéger le peuple palestinien - qui souffre sous le joug de l'occupation israélienne - et qui dissuaderont les forces d'occupation israéliennes de poursuivre leur répression et de se moquer des pratiques humanitaires qui ont amené le Conseil à se réunir.

La communauté internationale doit faire face aux récents événements. Elle est représentée par l'Organisation des Nations Unies, au nom de laquelle le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Le Conseil de sécurité doit dénoncer le comportement israélien et obliger Israël à accepter ces résolutions et à les mettre en application à l'instar des autres Etats Membres.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

L'Etat du Qatar a exprimé clairement sa position par la voie de S. A. l'Emir et de S. A. le Prince héritier. Le Qatar condamne les pratiques hostiles et agressives auxquelles continuent de recourir les autorités d'occupation israéliennes à l'encontre du peuple palestinien. De leurs souffrances, nos frères palestiniens des territoires occupés ont tiré une énergie qui les a poussés à lutter pour la défense de leurs droits et de leur entité. Durant toute leur existence, cette énergie continuera d'être le phare qui éclairera leur chemin.

Aux martyrs palestiniens, tombés sur le chemin de l'éternité, nous souhaitons le bonheur auprès de Dieu. L'humanité tout entière assumera les crimes et les souffrances qui vous ont frappés, vous les victimes de la répression et de l'intransigeance. Les souffrances que vous avez endurées ont pour nous valeur d'exemple parce que vous avez consenti des sacrifices admirables à chaque grand événement. Vos malheurs ont bouleversé le monde arabe, ravivé ses espoirs et provoqué son renouveau. Vos sacrifices ont fait de vous, martyrs palestiniens, les porte-drapeaux de l'espoir dans les territoires occupés. Vous êtes pour nous source de fierté et un exemple à suivre.

Le moment n'est-il pas venu pour le Conseil de sécurité de compatir avec les victimes palestiniennes et de rendre leur sort plus humain? Le moment n'est-il pas venu d'honorer la mémoire de ces adolescents palestiniens? Lorsque tel sera le cas, nous pourrons saluer la renaissance de la moralité internationale.

L'Intifada bénie du peuple palestinien a mis à jour la véritable politique que poursuit Israël et dévoilé ses objectifs : chasser les habitants arabes des territoires occupés, les contraindre à quitter leurs foyers pour installer des centaines de milliers d'immigrants juifs soviétiques sur les terres palestiniennes et poursuivre l'édification de colonies de peuplement sur les territoires qu'Israël s'est appropriés illégalement par la force. Les pratiques israéliennes sont une violation du droit international et des résolutions de l'Assemblée générale; elles doivent faire l'objet d'une condamnation ferme et précise de la part du Conseil de sécurité. Bien plus, il faut que la communauté internationale redouble d'efforts pour trouver une solution au problème palestinien et mettre un terme aux souffrances endurées par la population arabe des territoires de façon que le peuple palestinien, avec d'autres peuples indépendants, puisse jouir de ses droits inaliénables.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

L'Intifada du peuple palestinien sur la Rive occidentale, y compris Jérusalem et la bande de Gaza, est la preuve tangible qu'il n'acceptera aucune alternative à l'exercice de ses droits inaliénables et qu'il ne permettra pas que sa lutte ait été vaine. Il ne permettra pas que son identité soit bafouée ou fondue dans d'autres sociétés, ce qui reviendrait à la perte de sa cause historique. D'où l'importance que revêt la question de l'immigration des Juifs soviétiques, qui constitue un grand défi pour le Conseil. Le monde entier attend du Conseil qu'il adopte une résolution décisive et équitable sur cette question.

L'Etat du Qatar appuie pleinement la lutte du peuple arabe de Palestine et son droit à l'autodétermination et à l'édification de son propre Etat indépendant. Nous appelons la communauté internationale à soutenir l'Intifada courageuse du peuple palestinien pour réaliser son indépendance et ses droits de l'homme, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Nous prions les Etats membres du Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la politique agressive et inhumaine d'Israël et le contraindre à respecter les résolutions des Nations Unies.

Ma délégation estime que la tenue de cette réunion du Conseil de sécurité est une nouvelle occasion d'appliquer les résolutions qui demandent la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, une conférence qui doit être mondiale et réunir toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

L'espoir suscité par la convocation de cette réunion du Conseil et la résolution décisive qu'il adoptera donneront un élan nouveau au peuple palestinien et à la mise en oeuvre des résolutions des Nations Unies afin qu'il puisse participer à l'édification d'un avenir heureux et prospère pour l'humanité tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Qatar des paroles aimables qu'il m'a adressées.

A la demande des membres non alignés du Conseil, et avec l'assentiment du Conseil, je vais suspendre la séance pendant quelques minutes.

La séance, suspendue à 11 heures, est reprise à 11 h 30.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le prochain orateur est S. E. M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la Ligue des Etats arabes, remercier le Conseil de l'invitation qu'il lui a adressée et remercier également les membres du Conseil. Je tiens aussi à vous faire part de mon admiration, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois, et rendre un hommage personnel à la Finlande pour le rôle qu'elle a joué à l'époque difficile de la polarisation mondiale, contribuant ainsi avec une objectivité équilibrée et raisonnable à la paix internationale.

Je tiens également à saisir cette occasion de partager la joie des Arabes qui sont heureux de voir leur représentation renforcée au Conseil, grâce à la décision historique que vient de prendre le Yémen de constituer une République unique. Ce pas vers l'unité reflète une tendance qui a existé de tout temps dans la nation arabe tout entière et c'est pourquoi les événements qui sont intervenus la semaine dernière au Yémen ont eu pour effet de montrer que la désunion qui a été imposée aux Arabes par suite de circonstances historiques et coloniales était une étrangeté historique et que l'unité est la tendance qui s'imposera dans l'avenir.

Dans les prochains jours, une réunion au sommet de la Ligue arabe aura lieu à Bagdad. Ensuite, une autre réunion au sommet aura lieu à Washington D.C. entre les deux superpuissances. Au cours du mois de juin, comme cela a été le cas ce mois-ci, nous serons donc les témoins d'étapes importantes dans la situation internationale, étapes qui constituent le contexte dans lequel ont lieu les délibérations du Conseil sur les questions dont il est saisi. C'est dans ce contexte que le débat, les délibérations, la réunion du Conseil prennent leur véritable importance et pourraient faire naître l'espoir d'une paix véritable et juste qui a manqué au Moyen-Orient depuis si longtemps.

Cet espoir qui anime le Conseil peut paraître grandiose, mais il y a eu de nombreux espoirs grandioses qui se sont réalisés. Nombre de rêves commencent à se

M. Maksoud

réaliser et, par conséquent, les espoirs et les ambitions que nous plaçons dans les délibérations du Conseil peuvent se justifier, bien que par le passé nous ayons connu de nombreuses déceptions.

Hier, nous avons entendu le représentant d'Israël qui a cherché à compromettre les résultats des débats du Conseil de sécurité en donnant les raisons pour lesquelles, à son avis, la convocation du Conseil n'était pas justifiée. En outre, il a cherché à banaliser les raisons pour lesquelles le Groupe des Etats arabes, les pays non alignés et la communauté internationale ont jugé nécessaire de saisir le Conseil de sécurité de la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Le représentant d'Israël a essayé de faire croire que la convocation du Conseil de sécurité n'était due qu'au seul désir de discuter de l'incident provoqué par une personne soi-disant "dérangée", comme si rien n'était arrivé avant et après cet incident, comme si le schéma de la violence et de l'oppression constantes constituait une intrusion dans l'administration responsable des territoires par Israël. En outre, le représentant d'Israël a essayé d'exercer une sorte de droit de veto - qu'il ne possède pas, bien entendu - en déclarant que quelle que soit la décision du Conseil de sécurité, quel que soit l'ordre qu'il donnerait, Israël ne s'y soumettrait pas, faisant ainsi d'Israël une puissance morale, politique et stratégique qui s'opposerait à la communauté internationale.

M. Maksoud

Inutile de dire que cette arrogance intrinsèque a été condamnée à maintes reprises, et que ceux qui pratiquent de tels actes de défi et manifestent un tel mépris sont tombés dans l'oubli. Mais pendant qu'ils continuent à exister et ont encore l'ambition d'écrire l'histoire, ils deviennent très dangereux et ils profèrent des menaces très graves, et c'est dans leurs positions menaçantes - et seulement de cette façon - qu'ils ont quelque crédibilité.

Permettez-moi très brièvement de préciser cette notion de personne mentalement dérangée. Nous ne savons pas - nous ne sommes pas des psychiatres - et par conséquent nous ne pouvons pas juger si Popper était ou non un malade mental, mais supposons qu'il le fût. Il est important alors de se demander si le rabbin Moshe Levinger, chef du Gush Emunim, était un malade mental lorsqu'il a tué un commerçant palestinien et a été condamné à 5 mois de prison, et lorsque même après son jugement on le célébrait, à El Khana, en présence du général Mordechai, commandant militaire de la Rive occidentale, ainsi que de M. Herzog, Président d'Israël - et ce selon Ha'aretz du 18 mai. Cinq mois d'emprisonnement pour le rabbin Levinger, mais ce n'était pas un malade mental! Mais ce genre de permissivité de la part du commandant de l'armée de la Rive occidentale et de M. Herzog lui-même, outre les louanges adressées au rabbin lorsque Popper est allé en prison et qu'il a été considéré comme un héros par un grand nombre de colons des territoires occupés, est la preuve d'une mentalité malsaine qui a caractérisé le colonialisme et les colons tout au long de l'histoire. Qu'en est-il du colonel Yehudi Meir, qui a été accusé de casser systématiquement les bras et les jambes des gens dans les villages de la Rive occidentale de Hawara et de Beita? Il a été relâché discrètement, et condamné à une peine symbolique. Qu'en est-il de M. Sharon? Est-ce qu'il est malade lorsqu'il dit qu'il va mettre fin à l'Intifada rapidement, "sans qu'aucune question ne soit posée"? Nous savons comment il mène les affaires lorsqu'il s'agit de mettre fin à toutes sortes de soulèvements.

Tout cela empoisonne l'atmosphère, et rend possible même pour des malades mentaux de perpétrer des actes criminels parce qu'ils savent que leurs activités criminelles sont politiquement sanctionnées par les symboles, les exemples de personnes comme Levinger, Mordechai, Meir et Sharon, sans mentionner l'ancien commandant des soi-disant Forces de défense israéliennes qui qualifiait les Palestiniens de "cafards".

M. Maksoud

En même temps, la Knesset votait un crédit de 17 millions de dollars pour la construction de routes et pour des colonies juives de peuplement dans les territoires occupés. Il y a seulement deux semaines, l'Institut israélien pour les études stratégiques avancées et politiques a publié un rapport qui représentait "un consensus des communautés militaires et stratégiques israéliennes", et la principale conclusion de ce rapport était :

"abandonner des territoires pour un Etat arabe à Gaza et sur la Rive occidentale est impensable pour Israël, même si un tel Etat était", comme l'a dit le rédacteur du rapport au United States National Press Club, "gouverné par les boy scouts des Etats-Unis". Il a mentionné qu'Israël pense que grâce à l'appui dont il jouit au Congrès des Etats-Unis il pourra résister à n'importe quelle pression des Etats-Unis qui pourrait être exercée sur Israël pour l'obliger à respecter n'importe quelle résolution des Nations Unies.

Aujourd'hui il ne s'agit plus seulement de pratiques criminelles, de persécutions, de discrimination raciale, de violation des droits fondamentaux de l'homme. Aujourd'hui tout cela est devenu un véritable comportement politique, et donc, d'une certaine façon, il nous faut examiner non seulement les pratiques, mais également nous attaquer à la politique. Cette politique réside dans une simple donnée. Le représentant israélien a déclaré hier, d'une manière ex cathedra, que les territoires sont "notre responsabilité" et que toute tentative du Conseil de sécurité est une intrusion - comme l'a dit M. Shamir - dans "la souveraineté d'Israël". Personne n'a encore décidé que Jérusalem-Est, la Rive occidentale et la bande de Gaza font partie de la souveraineté israélienne. Je dirai très clairement que nous ne pensons pas que quiconque décidera cela. Et je dirai encore plus clairement que les Arabes, l'Intifada, le peuple palestinien ne permettront jamais qu'il en soit ainsi.

M. Maksoud

Cela étant dit, il est crucial de se concentrer sur cette question précise. Quand le représentant israélien dit qu'il s'agit là d'une prérogative exclusive du gouvernement dans les territoires, nous devons lui demander à quelle fin, jusqu'à quand et en vertu de quelle autorité. Si la Rive occidentale, Gaza et Jérusalem sont des territoires occupés, Israël est lié par les Conventions de Genève. Mais Israël dit très clairement qu'il est lié par les Conventions de Genève volontairement, et uniquement pour certains de leurs aspects, non pour tous, comme s'il faisait une faveur au monde puisqu'il n'accepte pas l'application de jure des Conventions de Genève. Et cette distinction entre de facto et de jure devient en fait la question centrale car Israël, au mépris de toute la communauté mondiale, ne reconnaît pas le fait qu'il est une puissance occupante.

Israël se comporte comme s'il revendiquait les territoires occupés. C'est cela qui est au coeur du conflit israélo-palestinien, car si Israël est la puissance revendicatrice, il est tout à fait logique que le représentant d'Israël vienne ici pour dire qu'en aucune circonstance Israël ne permettra que l'on s'ingère dans la façon dont son gouvernement administre les territoires occupés.

Voilà pourquoi il établit de nouvelles colonies de peuplement et renforce les colonies existantes, car celles-ci ne sont pas seulement des obstacles à la paix; outre qu'elles sont illégales, elles sont des bastions, des postes avancés de la politique annexionniste d'Israël.

Et c'est sous cet angle qu'Israël considère ces colonies de peuplement comme une arme avec laquelle il veut transformer le caractère démographique, culturel et national des territoires occupés. C'est sous cet angle qu'Israël considère les Palestiniens des territoires occupés, non comme un peuple, non comme une partie intégrante d'un peuple, mais comme un obstacle humain au déroulement de ses conquêtes et à la réalisation de ses visées expansionnistes et annexionnistes.

Voilà pourquoi M. Shamir est en mesure de dire en toute impunité que ce sont là des "territoires libérés". En dernière analyse et dans l'esprit des autorités israéliennes, ces territoires ne sont pas encore des "territoires libérés" puisque les Palestiniens s'y trouvent encore.

C'est là l'affrontement de base. Nous avons examiné à maintes reprises au Conseil de sécurité les diverses pratiques; nous les avons déplorées, condamnées et regrettées. Plusieurs déclarations présidentielles ont été faites au Conseil de sécurité, dans l'espoir qu'Israël renoncerait à la violence.

M. Maksoud

Mais d'une certaine façon - peut-être pour de prétendues raisons pragmatiques ou des considérations réalistes - nous avons cessé de lier les pratiques d'Israël et la politique de conquête et d'annexion qu'il mène. Il est temps que, collectivement, nous ayons le courage - ce même courage qui a caractérisé bien des initiatives politiques au début des années 90 - de lier à nouveau cette politique et ces pratiques, puisque ces pratiques découlent directement de cette politique délibérée, qui est protégée par l'intransigeance d'Israël et par son mépris total de la communauté internationale. C'est la raison pour laquelle le représentant d'Israël se permet de tourner en dérision le Conseil de sécurité et les motifs qui poussent les Arabes à y venir.

Puis le représentant d'Israël parle de l'opposition arabe à l'immigration de Juifs soviétiques. Il dit qu'au début des années 20 les Palestiniens se sont opposés à l'immigration juive et que dans les années 30 ce sont les Arabes qui s'y sont opposés. C'est vrai, nous nous y sommes opposés. Nous l'avons fait parce qu'aucun peuple, aucun pays ne peut volontairement renoncer à une partie de son territoire, à sa mémoire collective, tout simplement pour faciliter un processus de colonisation. Nous n'avons pas honte de notre passé en la matière. Toutefois, nous avons fait un effort et hier, le Président de la Palestine, comme l'an dernier déjà devant l'Assemblée générale à Genève, a fait un geste historique de réconciliation, de compromis, lequel n'a pas entraîné de réaction et n'a pas été apprécié à sa juste valeur.

Permettez-moi toutefois de dire quelque chose pour que nul n'en ignore, car nous sommes trop pris par les réalités quotidiennes. L'immigration de Juifs soviétiques a amené les Arabes à se demander, en tant que communauté nationale, pourquoi Israël, après l'holocauste dont la plupart des victimes étaient de foi juive - même s'il y en a eu d'autres - est venu aider le monde occidental - car le nazisme est né d'une crise de civilisation occidentale qui a entraîné la guerre. Israël est donc venu vers l'Occident en déclarant : "Israël est le dépositaire de l'histoire et de l'avenir juifs. Nous ne demanderons pas à l'Occident 'Qu'avez-vous fait aux Juifs?' à condition que vous les occidentaux ne demandiez pas à Israël ce qu'il fait maintenant aux Palestiniens". C'est donc une sorte d'absolution qu'Israël et l'Occident s'accordent réciproquement. Le monde occidental absout Israël de ses péchés actuels et Israël absout le monde occidental de ses péchés passés.

M. Maksoud

Puis il y a eu la crise, les changements intervenus dans le camp socialiste et le Jackson-Vanik Act du Congrès américain, qui lie l'émigration des Juifs soviétiques vue sous l'angle des droits de l'homme aux arrangements conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à l'échelon global. L'accroissement de l'émigration de Juifs soviétiques est devenu un test décisif, un critère, pour la tendance à la libéralisation en Union soviétique. Là encore, il a fallu trouver une solution à la crise, aux dépens du peuple palestinien.

Je répète donc que si nous nous opposons à l'émigration des Juifs soviétiques, c'est parce que les Palestiniens et les Arabes pensent, à tort ou à raison - pour ma part, je pense que c'est avec raison - qu'ils ont été condamnés à faire les frais du règlement d'une crise antérieure d'antisémitisme en Occident et qu'ils vont devoir une fois de plus faire les frais de ce qui semble être une crise d'antisémitisme, et qu'en plus, ils ne sont pas censés s'y opposer, émettre des critiques ni faire quoi que ce soit à ce propos.

Nos craintes sont réelles. Elles ne découlent pas de la notion selon laquelle nous serions antijuifs. Au contraire, le judaïsme fait partie du patrimoine spirituel des Arabes, et la présence de Juifs peut faire partie de notre destin - mais pas au prix d'une hégémonie israélienne qui cherche à dicter ses conditions et à annexer des territoires unilatéralement.

C'est pourquoi, lorsque nous discutons de la question de l'émigration des Juifs soviétiques, ce n'est pas parce nous sommes esclaves d'un prétendu sentiment antijuif. Ce sur quoi nous insistons, c'est que l'émigration des Juifs soviétiques ou toute autre immigration ne peut se faire aux dépens de la libération de la patrie palestinienne pour en faire un Etat dans le territoire palestinien aujourd'hui occupé.

La question se pose alors de savoir si nous sommes contre l'émigration de Juifs soviétiques en Israël ou contre leur émigration dans les territoires occupés. C'est une question tout à fait logique, mais Israël en a fait un argument périmé. C'est une question logique, car si nous reconnaissons Israël en tant qu'Etat, comment pouvons-nous nous opposer à ce que des Juifs soviétiques ou quelqu'un d'autre vienne s'installer ici? C'est cela la logique. Mais qu'en est-il de la réalité? Quand nos amis nous demandent si nous sommes contre l'émigration de Juifs soviétiques en Israël ou dans les territoires occupés, je dois, en ma qualité de représentant officiel arabe, recevoir de ceux qui posent la question la réponse à une autre question, à savoir : Israël se définit-il lui-même

M. Maksoud

ou non comme l'Israël des frontières de 1967? Partant, la question du débordement de l'émigration de Juifs soviétiques dans les territoires occupés et de la création de colonies de peuplement perd sa raison d'être étant donné que c'est à Israël lui-même qu'il appartient de répondre à cette question, Israël qui ne se considère pas comme une puissance occupante dans les territoires occupés. Encore une fois, c'est là la question.

Ainsi donc, tant qu'Israël continuera de répondre à cette question de façon vague et indéfinie, je continuerai de représenter la communauté des réfugiés palestiniens vivant dans les camps de Rashidiya et d'Ein al-Hilwi, en Syrie et ailleurs, réfugiés dont le droit de rentrer dans leurs foyers, à Haïfa et à Jaffa, fait également partie des droits de l'homme, si l'on considère que les réfugiés palestiniens sont des êtres humains - et, à notre avis et de l'avis de la communauté internationale, ce sont des êtres humains qui, par conséquent, ont des droits. Leurs droits de l'homme leur sont systématiquement refusés par Israël, qui leur refuse le droit de rentrer dans leurs foyers sous prétexte qu'ils ne sont pas de religion juive. Cette politique d'exclusion structurée est donc une forme de racisme, et le droit de l'homme des Palestiniens de rentrer dans leurs foyers, s'il y a une logique dans l'histoire, l'emporte sur le droit des Juifs soviétiques de venir en Israël.

Mais nous n'insisterons pas quant à savoir lequel de ces droits doit l'emporter. Ce sur quoi nous insistons, c'est qu'Israël, qui nie le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant dans la Rive occidentale et à Gaza devrait contrebalancer ce refus en permettant aux réfugiés palestiniens d'exercer leur droit de rentrer dans leurs foyers. Il est grand temps de veiller à ce qu'Israël paie non seulement pour les crimes commis par ses autorités d'occupation mais également pour les mensonges et les déformations de la réalité historique.

C'est pourquoi la présente réunion offre une chance, une chance historique de relancer la participation du Conseil de sécurité à l'instauration de la paix en Palestine. Comment cette participation doit-elle s'effectuer? Comment le Conseil de sécurité peut-il envisager un programme d'action, un système de vérification, de façon à en garantir le respect? Bien sûr, nous devons faire notre part, mais cela demeure la responsabilité du Conseil. Dans l'espoir que le Conseil de sécurité sera en mesure de réaffirmer son bien-fondé et son efficacité, je voudrais lui exprimer toute ma gratitude.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BENHIMA (Maroc) : D'emblée, je voudrais dire combien je me réjouis du double privilège qui est le mien aujourd'hui, celui de m'adresser à votre illustre aéroport et celui de le faire sous votre éminente présidence qui, je le souhaite, sera couronnée de succès. A travers son distingué représentant, je voudrais également adresser au peuple du Yémen mes félicitations à la suite de la proclamation de son union.

Une fois de plus, les événements dramatiques qui viennent d'ensanglanter les territoires arabes interpellent notre conscience sur le drame d'un peuple dont le martyre dure depuis plus de 40 ans. A la douleur du déracinement et de la privation de ses droits inaliénables est venu se greffer au fil des ans la souffrance d'une oppression planifiée implacable exercée par un occupant qui se prévaut du raffinement auquel il est parvenu dans la brutalité et qui a l'insolence de se proclamer issu d'un peuple "élu de Dieu".

Aucun lieu au monde ne peut revendiquer autant que la terre de Palestine la vocation à l'amour, à la tolérance et à la paix car les trois grandes religions révélées y ont toujours coexisté dans le respect et la fraternité. C'est là pourtant où la violence aveugle s'abat sur une population dont le sang versé constitue la plus grande injure qui puisse être faite à Dieu.

A l'aspiration à la paix du peuple palestinien, Israël répond par la violation systématique des droits de l'homme, le massacre et la déportation. C'est dans ce contexte de déni des droits qu'est survenue la tuerie de Rishon le Zion et la répression des manifestations de colère légitimes auxquelles elle a donné lieu et qui confirme la persistance des autorités d'occupation dans leur mépris du droit humanitaire et de la légalité internationale.

Le massacre de Rishon le Zion n'est ni un acte isolé ni le fait d'un déséquilibre dont la démesure sélective et discriminatoire rappelle celle d'un autre Israélien qui en 1969 incendia la mosquée Al-Aqsa. Et comment expliquer la sauvagerie avec laquelle les militaires israéliens ont réprimé les manifestants innocents sortis exprimer leur indignation. La vingtaine d'enfants, de femmes et de vieillards tombés sous les balles des militaires israéliens et le millier de blessés à Gaza et en Cisjordanie, confirment que ces tueries sont préméditées. Bien plus, elles s'insèrent dans une stratégie de terreur visant à l'occultation non seulement d'une cause juste mais également à la liquidation physique d'un peuple. Rishon le Zion et la tuerie qui l'a suivie dans l'ensemble des territoires

M. Benhima (Maroc)

palestiniens occupés sont un nouvel épisode dans la série macabre des assassinats collectifs commencée déjà en 1948 à Yassin. Les centaines de tués à Sabra et à Chatilla, dont le souvenir demeurera indélébile dans la mémoire universelle, ainsi que les assassinats quotidiens des enfants et des femmes de l'Intifada confirment s'il en est encore besoin que l'acte odieux de Rishon le Zion n'est pas le premier du genre et ne sera certainement pas le dernier.

Du reste, la communauté internationale ne s'y est pas trompée en exprimant sa condamnation à ces massacres et son soutien sans équivoque aux aspirations légitimes de ces enfants, de ces femmes et de ces vieillards qui défient quotidiennement, depuis 30 mois, la machine de guerre israélienne.

La tenue de la présente réunion du Conseil de sécurité à Genève est pleine de symboles. Elle est à l'évidence une manifestation de la solidarité internationale avec le peuple palestinien, qui paie chaque jour et chèrement sa volonté farouche de vivre dans la liberté et dans la dignité sur la terre de ses pères. Elle est également l'expression du rejet et de la condamnation de l'occupation israélienne et de ses pratiques inhumaines unanimement décriées. Elle traduit enfin l'engagement jamais démenti de l'Organisation des Nations Unies, aux côtés du peuple palestinien qui lutte pour le recouvrement de ses droits légitimes à une patrie libre et indépendante.

Il est indéniable que le déplacement du Conseil de sécurité à Genève est un événement historique dans les efforts inlassables de notre organisation pour résoudre la crise du Moyen-Orient. En effet, il traduit la vive préoccupation face à la grave détérioration de la situation dans les territoires occupés. Par ailleurs, par la tenue de ses assises hors de son siège, le Conseil de sécurité, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, entend prévenir la communauté internationale des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient.

Il va sans dire que le maintien de l'occupation des territoires arabes et palestiniens régulièrement dénoncée par les instances internationales et la poursuite de la répression et des massacres, érigés en système politique visant à perpétuer cette occupation génèrent une tension permanente qui tient en otage l'ensemble des pays de la région. D'autant que cette tension est quotidiennement attisée par la férocité de la répression du peuple palestinien et des attaques militaires contre le peuple libanais, à quoi il y a lieu d'ajouter les menaces

M. Benhima (Maroc)

proférées fréquemment contre les autres pays voisins. Ces événements risquent à tout moment de provoquer un embrasement de la région. Les déclarations officielles des responsables israéliens au sujet de ce qu'ils appellent le Grand Israël, ainsi que l'arrivée massive des Juifs soviétiques ne sont pas de bon augure.

Au moment où le vent du changement souffle sur le monde apportant détente, rapprochement entre les peuples et les Etats, la liberté et la paix dans certains pays et les prémices de solutions de plusieurs conflits régionaux, le Moyen-Orient reste en dehors de ce processus. Bien plus, les événements qui s'y déroulent le font vivre à contre-courant de l'histoire.

L'immigration des Juifs soviétiques en Israël et leur installation dans les territoires arabes occupés constitue un élément d'une grande gravité dans l'évolution du conflit. Cette immigration massive est de nature à déséquilibrer la structure démographique dans les territoires arabes occupés. D'ailleurs cette politique d'installation des immigrés juifs soviétiques dans les colonies de peuplement à Gaza et en Cisjordanie s'inscrit dans un plan beaucoup plus large dont la mise en oeuvre a commencé il y a une dizaine d'années. La judaïsation progressive de la partie arabe de la ville sainte d'Al Qods, les fouilles archéologiques sous les monuments religieux et plus récemment encore l'occupation par des colons extrémistes d'une église romaine orthodoxe sont autant de manifestations de la volonté d'Israël de perpétuer son occupation des territoires palestiniens.

La région du Moyen-Orient vit une période cruciale de son histoire qui souligne l'urgence de tout mettre en oeuvre afin d'épargner au peuple palestinien davantage de souffrances et aux pays voisins les risques d'une déflagration généralisée. Le Conseil de sécurité, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales se doit d'assumer pleinement la responsabilité dont il a été investi par la Charte des Nations Unies. L'obligation pour lui de s'assurer de la mise en oeuvre de ses propres résolutions ainsi que de celles de l'Assemblée générale, représente à notre avis la seule voie pour ramener la paix à la région par le biais de la solution du problème palestinien.

Or, en poursuivant le mouvement de l'Intifada depuis deux ans et demi, le peuple palestinien a démontré qu'il n'y a pas d'alternative à l'exercice plein et entier de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Pour sa part, son représentant unique et légitime, l'OLP a fait preuve d'une grande responsabilité

M. Benhima (Maroc)

politique en préconisant le dialogue et toutes les voies pacifiques pour parvenir à une solution juste et durable de ce conflit. Cette démarche a été officiellement matérialisée dans les décisions courageuses et historiques adoptées par le Conseil national palestinien. N'est-ce pas dans une aile voisine du Palais des Nations que le Président Yasser Arafat a lancé en décembre 1988 son appel pour la "paix des braves entre les fils d'Abraham"? Malheureusement, son invitation au dialogue avec les responsables israéliens n'a pas été saisie par ces derniers.

M. Benhima (Maroc)

Ce fut une occasion de plus dans le "chapelet" des tentatives ou propositions de paix demeurées sans lendemain depuis deux décennies, et ce en raison du refus systématique de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien, droits que tant l'histoire que le droit international et la communauté des Etats lui reconnaissent.

Le tournant historique pris par la cause palestinienne lors de la session non moins historique du Conseil national a trouvé son prolongement naturel dans les décisions du sommet arabe extraordinaire que le Royaume du Maroc a abrité en mai de l'année dernière. A l'unanimité les pays arabes ont apporté leur soutien à la cause du peuple palestinien notamment en réaffirmant leur ferme attachement à une solution politique de la crise du Moyen-Orient.

Le canevas préconisé pour une telle solution comporte trois volets : le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif; le recouvrement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit légitime au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat indépendant en Palestine avec comme capitale Al Qods Al Charif; la tenue d'une conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient avec la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris le représentant de l'Etat palestinien, en vue de parvenir à un règlement global et juste du conflit sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Dans l'attente de parvenir à la mise en oeuvre de cette solution, le Conseil de sécurité se doit de prendre toutes les mesures appropriées afin d'assurer une protection internationale au peuple palestinien contre les pratiques inhumaines et illégales de l'occupant israélien. En effet, Israël défie impunément la légalité internationale, notamment par les violations systématiques, mondialement constatées, des normes humanitaires internationales et plus particulièrement de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949. Dès lors, l'obligation tant politique que morale incombant au Conseil de sécurité commande l'adoption de telles mesures. A cet égard, les propositions formulées hier par le Président Arafat devant le Conseil nous semblent dignes d'intérêt.

M. Benhima (Maroc)

L'adoption de telles mesures qui vont dans le même sens que les appels constamment réitérés par l'ensemble de la communauté internationale ne s'impose pas seulement comme une nécessité urgente mais également comme un impératif découlant de la situation dramatique du peuple palestinien.

Ce peuple, dans son martyre quotidien, attend vivement du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte de la responsabilité dont il est investi par la communauté internationale en prenant des mesures qui assureront une protection internationale à ses enfants et à ses femmes contre les balles des soldats et des colons israéliens. C'est à ce prix que cette auguste instance garante de la paix et de la sécurité internationales pourra épargner au peuple palestinien d'autres Rishon le Zion et mettre un terme à la tuerie quotidienne dans les territoires palestiniens occupés. Puisse votre conseil oeuvrer dans le sens de l'histoire et répondre aux attentes non seulement du peuple palestinien mais également de tous les peuples qui prient pour la paix et la concorde sur la terre bénie de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de l'art consommé dont vous avez fait preuve en votre qualité de président du Conseil au cours de ce mois et de nous avoir guidés dans cette ville empreinte de traditions diplomatiques remarquables. C'est un endroit qui nous rappelle certes l'ancienne Société des nations et sa position contre l'inhumanité et la guerre. J'espère que cela augure bien du débat actuel qui a été convoqué compte tenu de l'urgence d'une situation qui exige notre dévouement le plus complet.

Ma délégation est sûre que sous votre direction nous pourrions trouver une nouvelle approche à cette question délicate.

Nous tenons également à rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Tadesse, de l'Ethiopie, dont le pays se rappelle bien cette ville, et je suis très fier de rappeler aux membres du Conseil que la Roumanie a prêté son appui chaleureux à la lutte de l'Ethiopie à la Société des nations dans les années 30.

Je saisis cette occasion pour féliciter notre nouveau collègue, le représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Yuri Vorontsov, et je suis fermement convaincu que sa compétence reconnue et son imposante carrière diplomatique favoriseront le bon déroulement des travaux du Conseil.

M. Munteanu (Roumanie)

C'est avec satisfaction que nous nous associons aux autres membres de cette auguste instance pour présenter nos plus sincères félicitations à la délégation du Yémen pour la décision historique qui a mené à l'unification de son pays. C'est là un heureux événement. Bien que notre organisation devienne plus petite et compte moins d'Etats Membres, nous notons avec satisfaction que la portée de son rôle s'accroît et s'élargit dans la poursuite et la défense de ses idéaux.

Le monde semble aujourd'hui se trouver à un stade où il cherche à améliorer quelque peu son évolution historique. Nous avons constaté les changements en Europe de l'Est, et personne ne peut en méconnaître les conséquences et les effets considérables sur les relations internationales.

Je suis heureux de reconnaître ici que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont compris pleinement les événements dans notre région et dans mon pays, et je me permettrai de remercier les gouvernements qui nous ont manifesté leur appui bienveillant, moral et politique.

Notre collègue du Royaume-Uni a souligné à juste titre que parfois il y a des événements internationaux qui peuvent être perçus comme des miracles. En effet, ce sont des miracles faits par des peuples résolus à promouvoir leurs propres intérêts en tenant également compte des intérêts des autres peuples. Dans ce contexte, nous sommes convaincus que la situation au Moyen-Orient, qui nous inquiète tous depuis si longtemps, pourrait également être réglée de manière mutuellement satisfaisante par les parties intéressées et aboutir à des résultats positifs.

Pour ce faire, il faut que tous les pays et les peuples impliqués dans le conflit agissent de bonne foi et se rendent à la table des négociations pour trouver des solutions acceptables et qui tiennent compte de leurs intérêts respectifs, y compris l'autodétermination des peuples de la région. Cela pourrait être une contribution majeure à la réalisation d'une paix durable au Moyen-Orient.

Mon gouvernement a pris note avec inquiétude des incidents et des actes de violence récemment survenus en Israël et dans les territoires arabes occupés. On sait que ces événements tragiques ont causé de nombreuses morts et de nombreux blessés parmi la population palestinienne. Nous sommes encouragés de constater que le Gouvernement israélien a déjà engagé des poursuites judiciaires contre ceux qui ont provoqué la violence.

M. Munteanu (Roumanie)

Ma délégation aimerait rappeler devant le Conseil de sécurité qu'elle désapprouve toute mesure répressive qui ne ferait qu'accroître les tensions et encourager la violence. En même temps, nous sommes profondément convaincus que seul un ferme attachement aux principes de négociation et à des solutions pacifiques peut aboutir à un règlement définitif du conflit au Moyen-Orient. Nous demandons solennellement à toutes les parties intéressées de s'abstenir de tout acte qui risquerait d'aggraver la situation dans la région et de suivre la voie de la paix en adoptant des mesures propres à prévenir la récurrence de tels incidents tragiques. Tout appel à la prolongation de l'affrontement violent conduit à l'escalade du conflit. Nous préconisons au contraire des mesures pacifiques, parce que nous savons que l'arrêt de la violence dans la région ne peut être obtenu que par un règlement global de la crise du Moyen-Orient.

La Roumanie réaffirme encore une fois sa position selon laquelle le Conseil devrait assumer ses responsabilités pour ce qui est de la promotion et de la défense de la paix mondiale en assurant la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil lui-même. Ces documents montrent à l'évidence la nécessité d'un retrait des territoires occupés depuis la guerre de 1967, du respect des droits des Palestiniens et de fermes garanties de sécurité pour tous les Etats de la région. Aucune partie ne devrait être autorisée à menacer la paix mondiale en essayant de promouvoir ses propres intérêts par la guerre ou en attisant une situation de conflit quelle qu'elle soit.

Mon pays est disposé à oeuvrer par le biais de tous les organes des Nations Unies, à la réalisation d'un règlement du conflit au Moyen-Orient. Nous nous félicitons des efforts déployés dans la région, et nous pensons que le Conseil de sécurité devrait encourager la tenue d'une conférence internationale de paix ou tout autre cadre de négociations. Il nous semble que les parties se sont déclarées prêtes à se tendre mutuellement une main pacifique. Aidons-les dans cette voie en demandant à nouveau instamment la cessation immédiate de tout acte de violence. Les pertes humaines et le grand nombre de victimes ne font qu'attiser un conflit qui dure déjà depuis trop longtemps. Dans ce contexte, je me souviens de ce qu'a dit un jour un grand militant dans les affaires humaines : "Si vous ne croyez pas aux miracles de l'histoire, vous n'êtes pas réaliste".

Soyons tous réalistes, pour une fois, en particulier les peuples de la région du Moyen-Orient. C'est notre responsabilité que d'oeuvrer avec ardeur à la réalisation de la paix entre les nations.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Côte d'Ivoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANET (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour l'habileté avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil pendant ce mois de mai particulièrement chargé.

Permettez-moi d'exprimer mes remerciements à S. E. l'Ambassadeur Tadesse de l'Ethiopie, pour le travail accompli à la présidence du Conseil pendant le mois dernier.

Je voudrais aussi adresser les félicitations de mon gouvernement au peuple et aux autorités de la République du Yémen pour l'accomplissement de cet acte digne des grands peuples.

La Côte d'Ivoire est convaincue que ces liens nouveaux créés par l'unification des deux Etats renforceront au sein du peuple yéménite la paix et la fraternité, facteurs indispensables à tout progrès économique et social.

Qu'il me soit enfin permis de souhaiter la bienvenue au nouvel ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques; ma délégation est convaincue que notre conseil bénéficiera de sa grande expérience diplomatique.

La situation au Moyen-Orient au coeur de laquelle se trouve la question palestinienne continue de se détériorer.

La stagnation politique dans la région et le manque de progrès réels dans les efforts entrepris en vue d'amener les parties à un dialogue direct en font une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales.

Le cycle de violence et d'oppression exacerbe les tensions dans la région et provoque un durcissement des positions rendant de plus en plus difficile la recherche d'une solution juste et durable.

Les récents événements que la Côte d'Ivoire, tout comme le reste de la communauté internationale, déplore, doit amener notre conseil à prendre des mesures constructives afin de résoudre le plus rapidement possible ce conflit qui dure depuis plus de quatre décennies.

Bien qu'il s'agisse d'un conflit aux dimensions multiples, à son coeur se trouve la méconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien.

La Côte d'Ivoire reste convaincue qu'une paix juste et durable dans la région ne saurait être réalisée sans une juste solution de la question palestinienne.

M. Anet (Côte d'Ivoire)

S'il est évident que l'Etat d'Israël a droit à la sécurité, il est tout aussi évident que le peuple palestinien a droit à une patrie et aussi à la paix et à la sécurité.

Ma délégation sait combien le recours à la force peut paraître pour les faibles et les opprimés la seule issue digne et légitime à leurs maux.

Elle reste toutefois convaincue que l'esprit de tolérance et de dialogue qui se passe aisément de plaidoyer dans l'ordre éthique, où il a toujours eu sa place parmi les préceptes les plus louables, demeure l'unique voie dans la recherche de la vraie paix, la paix juste et durable.

Il est temps que la communauté internationale ainsi que les parties impliquées dans le conflit du Moyen-Orient créent les conditions adéquates à la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient, l'urgence de celle-ci n'étant plus à démontrer.

C'est pourquoi, en même temps qu'il déplore la montée de la violence dans la région, mon pays souhaite vivement qu'Israël prenne toutes les mesures propres à assurer la protection des droits des civils palestiniens conformément à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, afin de donner définitivement une chance à l'avènement d'une paix juste et durable ardemment souhaitée par mon pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOSIN (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, le Conseil de sécurité achèvera avec succès l'examen de la question extrêmement complexe et délicate dont nous sommes saisis.

Nous avons prêté un intérêt particulier à la déclaration exhaustive du Président Yasser Arafat. Nous avons encore vivace à la mémoire le discours édifiant et audacieux qu'il a prononcé ici au Palais, et dans lequel il a présenté une initiative en vue d'une solution pacifique à la crise du Moyen-Orient et à la question de Palestine. Cette initiative a pavé la voie à un tournant historique dans la recherche d'une paix permanente, complète et juste au Moyen-Orient.

M. Kosin (Yougoslavie)

N'oublions pas que nous nous trouvons face à une crise mondiale des plus longues, qui est la source de tension la plus grave dans le monde.

La stagnation du problème du Moyen-Orient contraste avec les tendances positives qui se manifestent dans les relations internationales. Alors que, d'une part, la majorité des foyers les plus brûlants de crise s'ouvrent à la négociation ou sont résolus, de l'autre, la crise du Moyen-Orient reste dans l'impasse.

Le blocage le plus récent du processus de paix a été suivi par une reprise des actes les plus violents de répression perpétrés par les autorités d'occupation israélienne. Les derniers actes de violence brutale perpétrés contre des civils palestiniens innocents nous affligent et nous remplissent d'amertume. Cette répression accroît la tension dans les territoires occupés et dans toute la région du Moyen-Orient. La cause de cette répression doit être cherchée dans les actes de violation des droits nationaux et des droits de l'homme de la population arabe palestinienne auxquels recourent depuis des années les autorités israéliennes.

Toutefois, on voit une fois de plus se confirmer que de telles mesures ne peuvent empêcher la juste rébellion d'un peuple qui persévère dans sa lutte pour ses droits. L'Intifada héroïque, qui se poursuit maintenant depuis plus de deux ans, a dissipé toutes les illusions; en effet, on ne croit plus maintenant qu'avec le temps, la situation résultant de l'occupation étrangère pourra être légalisée. Il n'y aura ni paix ni stabilité au Moyen-Orient tant que les justes aspirations et les intérêts du peuple palestinien seront ignorés et tant que le dialogue avec leurs représentants légitimes n'aura pas été accepté.

Malheureusement, nous sommes les témoins d'actions tout à fait contraires de la part du Gouvernement israélien, qui poursuit sa politique d'implantation de colonies de peuplement d'immigrants juifs en provenance d'Union soviétique dans les territoires occupés depuis la guerre de 1967, politique largement condamnée par la communauté internationale et les Nations Unies.

Je voudrais rappeler au Conseil qu'à la neuvième réunion au sommet des pays non alignés tenue à Belgrade, il a été souligné que le problème non résolu du Moyen-Orient ne peut qu'aggraver la menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés a accordé la plus haute priorité à ce problème dans le cadre de ses activités. Conformément à cette orientation, mon pays a réaffirmé, lors des pourparlers qu'il a récemment eus à l'échelon politique avec les représentants du Gouvernement israélien, que la

M. Kosin (Yougoslavie)

seule manière possible de régler de façon permanente la situation du Moyen-Orient est de mettre en oeuvre un processus de solution politique du problème sur la base du respect des intérêts authentiques et des droits du peuple palestinien et de ceux de tous les pays et de tous les peuples de la région.

A la réunion ministérielle du Comité des Neuf sur la Palestine, tenue en Tunisie le 11 mars de cette année, les pays non alignés ont demandé, entre autres, au Conseil de sécurité

"d'examiner des mesures de protection impartiale de la population civile palestinienne soumise à l'occupation israélienne."

Ils ont également

"demandé à tous les Etats de se soustraire à toute aide à Israël qui puisse être utilisée expressément à l'appui des colonies de peuplement dans les territoires occupés."

Au cours du présent débat au Conseil de sécurité, on a souligné la gravité de ce problème, qui met le Conseil dans l'obligation d'agir de manière plus décisive, notamment par l'adoption de résolutions adéquates. Cela représenterait sans aucun doute une contribution très importante de la part du Conseil de sécurité et des Nations Unies dans leur ensemble, qui peuvent jouer un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution pacifique à la crise du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se situe le problème palestinien sous tous ses aspects.

Nous entrons dans une période très importante du processus de paix au Moyen-Orient qui, en dernière analyse, devrait aboutir à l'objectif que mon pays a toujours recherché : le plein exercice du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris la création de son propre Etat; le retrait d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et l'établissement de garanties internationales efficaces de paix et de sécurité pour tous les Etats de la région à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. De toute évidence, la meilleure voie à suivre pour atteindre ce but passe par la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentant légitime du peuple palestinien, devrait participer, sur un pied d'égalité, à toutes les phases de ce processus. Les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont adopté ces principes à leur neuvième réunion au sommet comme base de toute solution au problème du Moyen-Orient.

M. Kosin (Yougoslavie)

Le principal obstacle à toute solution reste malheureusement toujours le même : la position inflexible de certains milieux politiques influents en Israël. Leur refus de participer aux processus de recherche d'une solution juste et globale au problème palestinien sur la base des aspirations légitimes du peuple palestinien porte grandement préjudice à Israël même et à sa position. Nous espérons sincèrement que, dans l'intérêt de la paix et de l'humanité, Israël acceptera l'idée que sa participation au processus de paix est indispensable.

Nous demandons donc à Israël, en tant que premier pas dans cette direction, de mettre immédiatement fin à ses actes de répression contre la population civile palestinienne qui, ces jours derniers encore, ont fait de nombreuses pertes en vies humaines et ont consterné la communauté internationale tout entière.

Au terme de cette réunion, le Conseil de sécurité devrait assurément demander fermement au Gouvernement israélien de respecter les normes fondamentales du droit international et les dispositions de la quatrième Convention de Genève et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et devrait condamner les derniers crimes commis contre les civils arabes palestiniens innocents.

Dans l'espoir que la haine et la violence aveugles céderont le pas à la raison et à un dialogue fructueux, nous affirmons que la Yougoslavie et le Mouvement des pays non alignés sont prêts à offrir tout l'appui indispensable aux efforts de paix déployés par notre organisation mondiale et par tous les pays directement intéressés. Tout nouveau retard compliquerait encore le problème, nous écarterait de toute solution et pourrait entraîner des conséquences plus graves encore pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHEZAL (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter, au nom de la délégation de la Tunisie, nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous sommes persuadés que vous dirigerez les travaux du Conseil de sécurité d'excellente manière étant donné votre vaste expérience de diplomate, vos qualités personnelles et étant donné la position qu'occupe votre pays ami, la Finlande, sur la scène internationale de par son attachement à la cause de la paix et de la justice.

M. Ghezal (Tunisie)

J'aimerais également exprimer à votre prédécesseur, M. Tadesse, Représentant permanent de l'Ethiopie, nos remerciements pour ses efforts et son excellente performance à la présidence du Conseil de sécurité.

J'aimerais également présenter à la délégation du Yémen nos félicitations pour l'unification et l'émergence de la République du Yémen.

Le Conseil se réunit aujourd'hui dans la ville hospitalière de Genève, comme l'a fait l'Assemblée générale en décembre 1988. Il a écouté le Président Yasser Arafat, Chef de l'Etat de Palestine, comme l'a fait l'Assemblée générale, qui a décrit les souffrances du peuple palestinien, sa juste cause et sa volonté inébranlable de recouvrer ses droits. M. Arafat a utilisé le langage de la paix et a attiré l'attention de la communauté internationale et du Conseil de sécurité sur la responsabilité qu'ils ont d'appuyer la cause de la paix et de la justice et de protéger le peuple palestinien.

La délégation tunisienne désire rendre hommage à la lutte du peuple palestinien frère, à sa jeunesse héroïque, aux enfants armés de pierres et à la glorieuse Intifada qui font face à la répression de l'occupant et à sa machine de guerre. Cet occupant tente de les arracher de leur terre et de celle de leurs ancêtres. Nous sommes sûrs que le peuple palestinien triomphera.

Comme nous l'avons entendu dans le message du Groupe arabe à New York, le 21 mai 1990, les occupants israéliens ont commis une nouvelle série de crimes collectifs contre les enfants du peuple palestinien pacifique, qui sont d'autres exemples de la répression dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem. Ces crimes sont commis contre les Palestiniens où qu'ils se trouvent. Israël, non satisfait de ce massacre horrible, attaque les Palestiniens avec une barbarie et une brutalité sans bornes. Il a utilisé ses forces militaires contre des Palestiniens qui ne faisaient qu'exprimer leur horreur et leur angoisse dans les rues. Cette brutalité a fait des victimes parmi des femmes, des enfants et des vieillards.

La communauté internationale a été horrifiée et révoltée par ces brutalités. Le Président George Bush lui-même a exprimé sa profonde préoccupation devant l'augmentation du nombre de victimes palestiniennes qui sont tombées sous la répression israélienne. Il a fait appel à la modération.

Mais au moment où l'opinion publique était frappée d'horreur par ces événements dramatiques, qu'avons-nous entendu de la part de la délégation d'Israël?

M. Ghezal (Tunisie)

Nous avons entendu de l'isolence et de l'arrogance. Le représentant d'Israël n'a pas dit que les autorités israéliennes avaient ordonné aux troupes israéliennes de se retirer. Au contraire, ses paroles annonçaient une recrudescence de la violence. Il n'y a eu aucune expression de condoléances aux victimes de la violence ou à la population, alors que, quelques jours plus tôt, le chef de l'Etat s'était rendu chez le grand rabbin pour lui exprimer ses condoléances à la suite d'un acte de profanation dans un cimetière juif et il avait même pris part à une manifestation de sympathie.

On nous a dit que la personne qui avait commis le crime était un fou. Mais en réalité c'était un soldat et son geste reflète la haine et l'hostilité que ressentent les Juifs pour les Palestiniens. Ces Palestiniens n'ont pas été abattus pour un crime qu'ils avaient commis, mais parce qu'ils sont des Arabes, parce qu'ils sont des Palestiniens. Ils n'ont rien fait. C'était un acte de racisme, ce ne peut être qu'un crime raciste.

Alors que la violence marquait le comportement des forces d'occupation, des foyers dans les territoires occupés ont été attaqués par une implacable machine de guerre, dans un régime de terreur dont le but était d'empêcher les Palestiniens d'exprimer leurs sentiments et leurs souffrances, et de les chasser de leurs terres. Nous nous souvenons tous que jusqu'à l'Intifada et l'apparition du vrai visage de l'occupant, Israël a utilisé tous les moyens à sa disposition pour changer l'identité des Palestiniens en les appelant simplement des terroristes et en assimilant les Palestiniens à des terroristes.

Comme peut-on décrire autrement que comme des actes de terrorisme les actes des occupants israéliens qui ne font aucune différence entre des enfants et des femmes, des civils et des militaires? Selon plusieurs informations, il y a eu des centaines et des milliers d'exemples de tels actes perpétrés quotidiennement contre la population palestinienne depuis le début de la glorieuse Intifada. Or, en réalité, ces actes durent depuis 40 ans, depuis que le peuple palestinien a été chassé de ses terres pour la première fois.

Mais les Palestiniens se défendent. Ils ne disposent d'aucun autre recours. Ils doivent se battre. Ils ne veulent priver quiconque de ses droits ou de sa terre. Tout ce qu'ils veulent, c'est vivre dans la dignité et la sécurité, dans un avenir fondé sur la justice et le droit. Les initiatives du peuple palestinien et d'autres Arabes se multiplient. Ils se sont tournés vers les Nations Unies, en particulier vers le Conseil de sécurité, réclamant leur droit à la justice et à

M. Ghezal (Tunisie)

l'égalité. Nous avons lu dans les rapports du Secrétaire général, notamment dans celui daté du 21 janvier, qu'il importe de réaffirmer les droits du peuple palestinien. Le Secrétaire général a esquissé un plan concret à cet effet. Il est grandement temps que des missions d'enquête, des observateurs et des troupes soient envoyés par les Nations Unies pour défendre ces gens. D'autres gouvernements ont toujours accueilli de telles missions sur leur territoire, mais Israël a constamment rejeté, par la force et non par le droit, la présence d'observateurs des Nations Unies dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

M. Ghezal (Tunisie)

Cela ne l'empêche pas de prétendre qu'il est un Etat démocratique, mais sur quels éléments repose cette démocratie qui recourt sans cesse à la force et à la violence et ignore le droit, la justice et la paix. La délégation tunisienne voudrait dire que les Etats-Unis eux-mêmes, après tous les Etats du monde, ont souligné la nécessité d'envoyer des observateurs des Nations Unies pour enquêter sur la situation dans les territoires arabes occupés, en particulier les massacres collectifs perpétrés par les troupes d'occupation israéliennes. Les derniers événements ont mis en relief l'intransigeance des autorités d'occupation et leur volonté de poursuivre de tels actes, aussi est-il de la responsabilité du Conseil de sécurité de protéger le peuple palestinien désarmé contre les menaces dont il est l'objet. Il est grand temps pour le Conseil de sécurité, qui a pour responsabilité de défendre la paix et la sécurité dans le monde, de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la protection du peuple palestinien face à la répression, à la cruauté et à la barbarie des Israéliens. Les parties contractantes se doivent également de respecter la quatrième Convention de Genève.

La communauté internationale doit sans tarder venir en aide à un peuple qui subit de la part d'Israël de multiples actes de répression au mépris de tous les valeurs et instruments internationaux, au moment où le monde aborde une ère nouvelle caractérisée par le respect des droits de l'homme, de la justice et du droit, la recherche de moyens pacifiques pour la solution de conflits régionaux et l'affirmation des droits des peuples à l'autodétermination et à la dignité. Le Conseil de sécurité doit suivre la voie qui fut la sienne dans le passé lors du règlement de nombreux conflits régionaux et internationaux ainsi que des problèmes de colonialisme et d'agression. Le Conseil doit réagir favorablement à l'appel lancé par le peuple palestinien par la voix de son chef de l'Etat à la séance d'ouverture du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Sri Lanka. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. RASAPUTRAM (Sri Lanka) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vous venez d'un pays qui entretient des liens étroits avec Sri Lanka. Nul doute que votre direction et vos conseils permettront

M. Rasaputram (Sri Lanka)

à cet organe de dégager des solutions acceptables aux problèmes complexes auxquels nous faisons face aujourd'hui. Je tiens également à vous remercier très sincèrement, vous et les membres du Conseil, de me permettre de faire part de mes vues sur la question dont le Conseil est aujourd'hui saisi.

Je voudrais également féliciter le représentant du Yémen de l'unification de son pays et lui souhaiter bonne chance.

Le Conseil se réunit à nouveau pour examiner la situation tragique et dangereuse dont les territoires occupés par Israël sont le théâtre. Cette situation est dangereuse, car l'escalade des actes militaires perpétrés par les autorités d'occupation pourrait inverser le processus de paix positif qui, à grande peine, s'est construit au fil des ans. En effet, l'ensemble de la région du Moyen-Orient pourrait se trouver à la veille d'une nouvelle flambée de violence alors que l'on assiste à une diminution des conflits et des affrontements ailleurs dans le monde. C'est une situation tragique où un peuple qui a fait un choix clair en faveur de la paix est l'objet de souffrances et d'humiliations indicibles dans sa propre patrie par suite d'actes militaires croissants dirigés contre lui.

Ces actes militaires, qui entravent la recherche juste et légitime de la paix, de la liberté et de la dignité d'un peuple depuis longtemps sous domination, suscitent de vives préoccupations. L'évolution constatée au début de l'année 1988 suscita quelque optimisme, lorsque, dans cette même ville, l'Etat de Palestine a entamé un processus d'accommodement et de modération qui a été largement salué, car il marquait un tournant dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le peuple palestinien et ses représentants légitimes ont poursuivi dans la voie de l'accommodement et du dialogue. Hélas, cette ouverture sur la paix, accomplie dans des conditions aussi pénibles, n'a rencontré aucun écho chez les autorités d'occupation. Les récents événements dans les territoires occupés montrent que les ouvertures vers la paix du peuple palestinien ont été accueillies par un accroissement des mesures militaires et une politique d'immigration des plus provocantes. Il est pour le moins paradoxal qu'il n'apparaisse pas évident à la puissance administrante qu'une telle approche ne peut que renforcer l'Intifada.

La communauté internationale a depuis longtemps fait valoir que le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe, l'arrêt et l'annulation des mesures destinées à créer des colonies de peuplement illégales, le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien et des arrangements garantissant la

M. Rasaputram (Sri Lanka)

sécurité et l'indépendance politique de chaque Etat de la région, y compris la Palestine et Israël, sont les prémices d'une paix durable au Moyen-Orient. L'écheveau de questions qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient ne pourra être démêlé tant que ne sera pas résolue la question cruciale : la question de Palestine.

C'est dans ce contexte que la communauté internationale a encouragé l'initiative lucide et constructive adoptée par la Palestine il y a un an, qui vise à rétablir les droits nationaux du peuple palestinien dans un environnement où tous les pays de la région se sentiraient en sécurité. Alors que le peuple palestinien continuait de souffrir et de consentir des sacrifices pour la paix, il n'y a pas eu réciprocité de la part des autorités israéliennes. Bien plus, elles ont adopté une approche purement militaire et se sont lancées dans de nouveaux projets particulièrement provocateurs d'établissement de colonies de peuplement. Il y a à peine quelques semaines, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient signalait à l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé, les conditions de vie déplorables dans lesquelles languit le peuple palestinien. Les médias ont récemment fait état de pertes sans précédent infligées à des innocents, parmi lesquels des enfants, et ce n'est qu'un aspect de l'ampleur réelle des souffrances endurées par ce peuple.

Cette situation ne peut qu'entraîner la poursuite de l'Intifada et l'accroissement des mesures militaires de la part des autorités d'occupation, qui risquent d'envenimer le climat déjà explosif qui règne dans cette région.

Il appartient donc au Conseil de sécurité et, par son intermédiaire, à la communauté internationale, de protéger le peuple palestinien contre ces attaques militaires et d'insister pour que la paix et la sécurité dans la région fassent l'objet de négociations dans le cadre d'une conférence internationale.

M. Rasaputram (Sri Lanka)

Il devrait être clair qu'une action militaire unilatérale entreprise par une puissance d'occupation contre un peuple subjugué qui, depuis longtemps, proclame sa soif de paix et de justice ira à l'encontre de l'objectif recherché. Le Conseil et les Nations Unies se doivent d'assurer et de sauvegarder le bien-être de tous ces hommes, femmes et enfants sans défense dans les territoires occupés.

Des mesures militaires ne sauraient apporter la paix. Ce n'est que par les négociations - auxquelles les Palestiniens ont proclamé leur attachement - que l'on pourra garantir la sécurité de tous les pays et la paix dans la région. Nous espérons que le Conseil décidera de prendre des mesures positives et immédiates à cet égard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. HAMDAN (Liban) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous avons pleinement confiance en votre sagesse et en votre expérience.

Nous souhaitons également adresser nos félicitations au représentant du Yémen à l'occasion de la déclaration de l'union entre les deux Yémen.

Je ne cacherai pas la colère que j'ai éprouvée après avoir entendu la déclaration du représentant d'Israël, qui a montré tant de mépris à l'égard de cet organe. Je me suis toutefois un peu ragaillardé après avoir écouté la déclaration du représentant de la Ligue arabe, M. Maksoud, et je voudrais affirmer ici que tout ce qui a été dit par M. Maksoud représente notre point de vue et notre position.

Contrairement à ce qui a été dit par l'orateur israélien hier, la réunion de cette séance du Conseil de sécurité est vraiment nécessaire et urgente. Il ne s'agit pas seulement du massacre horrible qui a eu lieu dimanche dernier, qui faisait suite à une situation dont la persistance menace véritablement la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. C'est là, en effet, le résultat de l'escalade continue de la violence - violence qui, elle-même, découle du mépris total de ce que signifie et de ce que cherche à obtenir l'Intifada du peuple palestinien. C'est le corollaire de la conviction que la supériorité militaire et l'occupation de territoires par la force aboutiront à une situation de fait accompli qui sera suivie d'une certaine forme de paix.

M. Hamdan (Liban)

Nous ressentons colère et tristesse devant ce qui se passe dans les territoires occupés. Je n'ai pas besoin de me lancer dans une analyse de la situation. Le Conseil a entendu suffisamment d'analyses. Toutefois, nous pensons que la position internationale devant cette tragédie est le seul critère qui puisse permettre d'obtenir la paix et la sécurité dans la région et dans le monde. La communauté internationale fait face à un choix : ou elle est capable d'instaurer un règlement permanent et pacifique du conflit israélo-arabe, ou elle va construire sur le sable, ce qui provoquera l'écroulement de tous les efforts qui sont en cours pour consolider la détente internationale.

S'il existe véritablement un espoir de voir les efforts en cours aboutir à des résultats positifs qui permettraient de mettre un terme à cette crise, nous pensons que le critère essentiel qui doit sous-tendre ces efforts est ou devrait être la prise d'une série de mesures simultanées qui contrarierait les desseins d'Israël et l'obligerait à accepter la paix. Israël doit comprendre que son projet de créer le "Grand Israël" est un mythe qui ne peut être accepté par la raison et par la conscience. Le rejet international de ce projet doit se traduire en mesures pratiques. En fait, le Premier Ministre d'Israël a donné très franchement sa position en ce qui concerne le "Grand Israël". La communauté internationale devrait prendre des mesures pratiques pour faire obstacle à tous les efforts que fait Israël pour mettre ce projet en oeuvre. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité, organe international qui représente les espoirs de paix de toute l'humanité et qui est le garant de la paix, prendra les mesures nécessaires pour aboutir à la paix.

Nous pensons que le peuple palestinien des territoires occupés devrait bénéficier de la protection internationale contre la machine de mort israélienne. Nous craignons que les pratiques de l'Etat israélien ne visent à déplacer la totalité de la population palestinienne. Il n'est plus acceptable d'entendre dire qu'Israël s'acquitte de ses devoirs. Nous pensons qu'il s'agit d'une politique ouvertement déclarée d'annexion de ces territoires, de leur judaïsation et du déplacement de leur population. Cette politique a été clairement exprimée. Israël l'énonce de façon quotidienne. Israël dit que la terre qu'il occupe n'est pas un territoire occupé; ses dirigeants disent chaque jour que les territoires font partie de l'Etat d'Israël, que ce sont des territoires libérés, hérités. Ils les appellent Judée et Samarie. En toutes occasions, ils refusent d'accepter le fait

M. Hamdan (Liban)

qu'il s'agit de territoires occupés. Nous devons faire comprendre aux dirigeants d'Israël que la communauté internationale rejette ces prétentions et rejette toutes les politiques fondées sur ces allégations et prétentions.

Les Arabes ont exprimé leur volonté de paix. Le peuple palestinien, représenté par son seul représentant légitime, a déclaré sa volonté de reconnaître Israël et de vivre en paix avec son peuple. Hier, nous avons entendu la déclaration du Président Arafat dans laquelle il a de nouveau affirmé que cette approche était une stratégie irrévocable.

Qui s'oppose à la paix? C'est la question que nous posons au Conseil de sécurité, et c'est lui qui peut en donner la réponse. Nous savons pourquoi les Israéliens repoussent la paix. Avant tout, ils veulent les territoires. Leur idée de la paix se fonde sur le fait qu'ils nous considèrent comme leurs ennemis. Leur paix se fonde sur la terre. Ils veulent la terre. Et à nous, au Liban, pays si longtemps éprouvé, le rêve israélien de créer un "Grand Israël" nous a imposé un lourd tribut.

M. Hamdan (Liban)

Nous, Libanais pensons, qu'il est indispensable que la communauté internationale prenne des mesures rapides pour mettre un terme à la mort et à la destruction au Liban et pour instaurer la paix dans ce pays blessé et torturé et mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies sur le Liban, en particulier la résolution 425 (1978). Fermer le dossier libanais, cela veut dire arrêter les tentatives israéliennes de créer le "Grand Israël".

On veut créer le "Grand Israël" en déplaçant les populations palestiniennes et en installant des milliers de réfugiés palestiniens au Liban. La politique d'Israël au Liban complète la politique israélienne dans les territoires occupés. Elle aggrave les problèmes au Liban en avivant les divisions dans sa population afin d'inciter les Libanais à immigrer, ce qui permettrait d'installer des réfugiés palestiniens à leur place.

Le problème de l'immigration juive en Israël n'est pas un problème artificiel, comme le prétendent les autorités israéliennes. C'est une réalité. C'est un fait confirmé par la création de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés y compris au Sud-Liban. L'immigration de Juifs soviétiques, de falashas éthiopiens et d'autres est l'un des instruments qu'utilise la politique israélienne pour mettre en oeuvre ses objectifs, c'est-à-dire la création d'un "Grand Israël".

Les Arabes n'ont jamais contesté le droit des Juifs soviétiques d'émigrer, mais nous élevons des objections, et c'est notre droit, à ce que ce droit s'exerce aux dépens des droits de notre peuple. Nous sommes opposés à leur installation dans les territoires occupés et nous aimerions qu'une position claire soit définie par le Conseil de sécurité au sujet de ce peuplement des territoires occupés.

A ce sujet, je dois réaffirmer ce qui a déjà été dit par le représentant de la Ligue arabe, M. Maksoud : nous ne devrions pas oublier les réfugiés palestiniens, dont certains sont des réfugiés depuis 1948. Ce sont des êtres humains et ils ont des droits en tant qu'êtres humains.

Et, incidemment, j'aimerais évoquer la table ronde qui s'est tenue à San Remo du 3 au 5 mai à l'invitation du Centre international pour le droit humanitaire. Il y avait plus de 60 participants, représentant de nombreux pays et de nombreuses organisations non gouvernementales. Ils ont publié une déclaration dans laquelle ils ont affirmé que le droit de quitter son pays, d'y retourner ou d'émigrer ne devait pas s'exercer aux dépens des habitants originels d'un territoire. En outre, ils ont déclaré qu'un réfugié devait toujours avoir le droit de rentrer dans son pays d'origine.

M. Hamdan (Liban)

Hier, nous avons entendu une déclaration du représentant d'Israël. Il a déclaré qu'Israël ne s'est pas vengé de l'attaque de l'autobus israélien, ni en Israël ni en Egypte. Je demande pourquoi. Est-ce que vous pensez que c'était là une preuve de modération? Non. La raison est que les incidents se sont produits en Egypte et qu'Israël est incapable de justifier un acte militaire en Egypte. Mais Israël exerce quotidiennement des représailles ailleurs. Voyez ce qui se passe au Liban. Que fait Israël au Liban? Pourquoi le représentant d'Israël ne parle-t-il pas de ce que les autorités israéliennes font au Liban? Pourquoi cherche-t-il à détourner l'attention du Conseil de ce qui se passe quotidiennement au Liban? Au Liban, Israël ne mène pas seulement des représailles. En réalité, Israël fait quelque chose qui est bien plus grave et plus dangereux : il mène des opérations militaires qu'il appelle des opérations militaires préventives, c'est-à-dire qu'il attaque chaque fois qu'il le veut - sans qu'il y ait aucun acte qui puisse servir de prétexte à des représailles ou à des vengeances. Le Conseil de sécurité a adopté de nombreuses résolutions à ce sujet. Israël mène quotidiennement des opérations militaires préventives et des raids aériens, des opérations de commandos, des opérations d'incursion et d'invasion, qui entraînent la mort de milliers de civils et la démolition et la destruction de biens.

Ne devrions-nous pas nous demander pourquoi l'invasion israélienne contre le Liban a eu lieu en 1982? Pourquoi tous ces morts et ces destructions au Liban? Pourquoi les massacres honteux de Sabra et de Chatila? Si l'on se pose la question, pour trouver la réponse il faut se référer aux déclarations des dirigeants d'Israël, du premier au dernier.

Hier, le représentant d'Israël a mentionné trois leaders du peuple palestinien. Nous tenons à mentionner les leaders israéliens qui, du premier au dernier, ont clairement souhaité déraciner le peuple palestinien, éliminer, éradiquer le problème palestinien. L'attaque d'un autobus était le fait d'un désespéré, qui avait perdu tout espoir à l'égard de la communauté internationale. Assurément, nous condamnons cet acte. Mais il ne saurait être comparé aux raids, aux incursions et aux invasions quotidiens qui sont des actes systématiques fondés sur une politique claire et parfaitement au point.

Le représentant d'Israël a montré l'emblème palestinien que porte le Président Arafat, afin de prouver que les Palestiniens veulent détruire Israël. Comment peut-il justifier la carte qui décore la Knesset en Israël et qui représente le

M. Hamdan (Liban)

"Grand Israël" et porte l'inscription "Tes frontières, Israël, vont du Nil à l'Euphrate"?

Non. La paix demande du courage, le courage d'adopter une position presque impossible. Le peuple palestinien a prononcé à ce sujet les paroles qu'il faut et les Arabes ont accueilli l'initiative de paix palestinienne. Mais où est la reconnaissance réciproque du droit des Palestiniens d'exister, de leur droit à l'autodétermination et de leur droit à leur propre Etat indépendant dans lequel ils puissent atteindre leurs objectifs et réaliser leurs espoirs et aspirations de vivre en paix et en sécurité?

Tel est votre rôle, Monsieur le Président. Tel est le rôle du Conseil. Nous, dans notre région, avons besoin que la communauté internationale nous aide à réaliser une paix juste et durable.

M. Hamdan (Liban)

Les Nations Unies ont été créées afin d'instaurer la paix dans le monde et le Conseil de sécurité s'est vu confier la tâche de sauvegarder la paix internationale. C'est pourquoi nous attendons du Conseil de sécurité qu'il joue son rôle et assure la mise en oeuvre de ses propres résolutions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DUNA (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux sentiments qui ont été exprimés ici au sujet de votre conduite compétente des débats du Conseil de sécurité.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mes plus chaleureuses félicitations au représentant du Yémen à l'occasion de la réunification de son pays. Nous nous réjouissons de cet événement de bon augure et à la perspective d'améliorer encore nos relations bilatérales avec le Yémen frère.

En raison de sa situation géographique et de ses liens historiques, la Turquie porte un intérêt tout particulier au Moyen-Orient et aux peuples de la région. C'est pourquoi la question de Palestine demeure une source de vive préoccupation pour mon gouvernement. Elle montre comment le déni des libertés et des droits fondamentaux a des conséquences destructrices sur la paix.

Je voudrais rappeler que le conflit du Moyen-Orient est inscrit à l'ordre du jour des Nations Unies depuis la création de l'Organisation. Depuis plus de 20 ans, des territoires arabes sont sous occupation israélienne. Au cours des 40 dernières années, nous avons assisté à une récurrence des hostilités et aux souffrances sans fin infligées aux habitants de cette région. L'absence de règlement politique est au coeur de toutes ces difficultés.

Le meurtre, le 20 mai, de huit ouvriers palestiniens et les événements qui en ont résulté ont conduit à une rapide aggravation de la situation. Nous déplorons et nous condamnons la violence qui a causé la mort et les souffrances d'innocents.

En cette occasion, nous appelons encore une fois Israël à honorer ses obligations aux termes des conventions internationales concernant les territoires occupés et à contribuer dûment aux efforts de paix. Israël devrait comprendre que le soulèvement actuel de la population palestinienne n'est ni un phénomène

M. Duna (Turquie)

artificiel ni un phénomène temporaire. L'Intifada est née des justes revendications des Palestiniens déçus et découragés qui vivent sous l'occupation depuis plus de 20 ans. Son message est dépourvu d'ambiguïté : le peuple palestinien rejette l'occupation et demeure attaché à l'exercice de ses droits légitimes, y compris le droit à l'autodétermination.

Il est fort regrettable que, jusqu'à présent, Israël n'ait pas compris le message de l'Intifada. La violence, les affrontements et les effusions de sang ne peuvent que se multiplier tant que seront étouffées les aspirations légitimes des Palestiniens. La politique et les pratiques d'Israël, notamment le fait que des civils palestiniens non armés sont tués et blessés, ne peuvent qu'avoir des conséquences négatives sur les efforts visant à l'instauration d'une paix durable au Moyen-Orient.

En outre, l'installation de juifs soviétiques dans les territoires occupés ne peut qu'attiser l'incendie. Tandis qu'Israël persiste dans son attitude incompatible avec les attentes de la communauté internationale, la politique constructive menée par les Palestiniens sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est de mieux en mieux comprise et acceptée. Nous en voulons pour preuve le nombre des pays qui ont officiellement reconnu l'Etat palestinien nouvellement créé. La proclamation d'un Etat indépendant de Palestine est une étape importante dans la bonne direction. La Turquie a été l'un des premiers pays à reconnaître l'Etat de Palestine. Nous estimons qu'il s'agit là d'une conséquence naturelle de notre politique en la matière.

Selon nous, la question devrait être résolue sur la base du retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, de la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit de créer leur propre Etat, et de l'affirmation du droit qu'ont toutes les parties dans la région, dont Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

L'OLP a pris d'importantes mesures pour préparer le terrain en vue de la solution de ce problème persistant. Le fait que l'OLP ait accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et rejeté le terrorisme revêt la plus haute importance. Israël devrait suivre l'exemple de l'OLP en adoptant une attitude conciliante. Selon nous, les plans de paix excluant l'amorce d'un dialogue avec l'OLP sont irréalistes. En conséquence, nous pensons qu'Israël devrait mûrement réfléchir aux idées avancées dans l'espoir de contribuer à l'amorce d'un processus de paix prometteur.

M. Duna (Turquie)

Peu de questions internationales sont aussi complexes et lourdes de dangers que le conflit arabo-israélien, dont l'essence même est la question de Palestine. Il importe que les parties intéressées entament un processus de négociation efficace pour amener la paix dans la région. Il ne fait aucun doute que l'impasse actuelle est contraire aux intérêts de tous et qu'elle est lourde de dangers. Elle encourage l'extrémisme et tend à propager la conflagration.

Les événements qui ont conduit à la présente réunion du Conseil de sécurité ont malheureusement exacerbé le sentiment de frustration des peuples de la région et ont provoqué une montée de la tension. C'est dire que les récents événements ne peuvent être considérés isolément, hors du contexte de la situation d'ensemble qui prévaut dans cette région explosive qui, malheureusement, n'a pas bénéficié de l'évolution positive constatée partout dans le monde. Aussi longtemps qu'un processus de paix efficace n'aura pas été entamé, il est à craindre que des incidents regrettables comme celui-ci se reproduisent. Les derniers événements font qu'il est particulièrement urgent d'amorcer un processus de paix qui examine et fasse droit aux préoccupations et aux aspirations légitimes de toutes les parties intéressées, à commencer par celles du peuple palestinien, dont le droit à l'autodétermination ne saurait être contesté.

Dans ce contexte, mon gouvernement appuie la proposition visant à envoyer des observateurs des Nations Unies dans les territoires arabes occupés par Israël. En fait, comme nous n'avons jamais manqué de le dire, la Turquie est prête à appuyer tous les efforts de paix dans la région. Etant donné que ces incidents violents et tragiques soulignent davantage encore la gravité de la situation, une fois de plus nous prions instamment toutes les parties intéressées de ne ménager aucun effort pour régler cet épineux problème.

J'aimerais, en guise de conclusion, souhaiter aux membres du Conseil de sécurité plein succès dans leurs délibérations pour désamorcer la tension et, je l'espère, préparer le terrain à la mise en train d'un processus de paix viable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme PURI (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous exprimer les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que, sous votre direction éclairée, le Conseil saura trouver le moyen de relancer le processus de paix au Moyen-orient et de vaincre les difficultés que les délibérations ont clairement fait ressortir jusqu'à présent.

Nous voudrions également, par votre intermédiaire, exprimer nos remerciements au Représentant permanent de l'Ethiopie, l'Ambassadeur Tadesse, pour la compétence avec laquelle il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Il était vraiment tout à fait approprié que le Conseil de sécurité convoque la présente réunion consacrée à l'examen des récents événements survenus au Moyen-Orient, étant donné que le Conseil, instance suprême des Nations Unies, doit s'acquitter de la responsabilité particulière assumée depuis longtemps par les Nations Unies en vue de la réalisation des droits inaliénables et des aspirations légitimes du peuple palestinien.

Le Conseil a entendu hier la voix passionnée de la Palestine en la personne de S. E. le Président Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a décrit et identifié les préoccupations et les problèmes du peuple palestinien et présenté, avec la clarté et l'éloquence qui le caractérisent, ses perspectives de solutions éventuelles.

Le Gouvernement indien a été choqué par le massacre brutal commis le 20 mai 1990 contre des ouvriers arabes innocents par un Israélien armé ainsi que par les mesures prises aussitôt après par les forces de sécurité israéliennes dans les territoires occupés, mesures qui ont fait de nouvelles victimes. Il condamne ces incidents.

Il est clair qu'il ne s'agit là que d'incidents symptomatiques - comme cela a été souligné par de nombreux membres du Conseil - et de la manifestation de l'une des tragédies les plus graves et les plus difficilement évitables de notre époque, tragédie qui, depuis bien des années, poursuit sa course longue et douloureuse. La cause profonde et fondamentale de cette tragédie est le déplacement d'un peuple et d'une nation de leur patrie depuis plus de quatre décennies et au travers de quatre guerres ainsi que du déni persistant des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à la création d'un Etat indépendant et à sa propre patrie. Les politiques, mesures et actions adoptées par Israël en tant que

Mme Puri (Inde)

puissance occupante dans les territoires arabes occupés - notamment la création systématique et délibérée de colonies de peuplement dans ces territoires au mépris des résolutions des Nations Unies, du droit international et de l'opinion publique mondiale, sa violation de la quatrième Convention de Genève et ses efforts destinés à étouffer l'héroïque Intifada du peuple palestinien - ont également ajouté au problème.

De l'avis de mon pays, la situation au Moyen-Orient continuera d'être instable tant que la question de Palestine n'aura pas été réglée. Les événements survenus récemment au Moyen-Orient ne font que renforcer cette conviction et soulignent bien l'importance et l'urgence d'une action internationale concertée en faveur de la relance du processus de paix au Moyen-Orient, ce qui, je crois, a été souligné universellement par tous les orateurs qui sont intervenus ici, y compris les membres du Conseil de sécurité et les observateurs qui ont pris la parole devant le Conseil. La Conférence internationale de paix que l'on se propose de convoquer, sous l'égide des Nations Unies, en vue d'un règlement négocié juste et global doit se faire avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Tout nouveau retard dans la convocation d'une telle conférence ne fera que prolonger indéfiniment les souffrances du peuple palestinien et rendre encore plus difficile et plus complexe la recherche de la paix dans la région, au moment où la détente internationale fait naître de nouveaux espoirs de paix partout.

Il va sans dire que tout règlement du problème du Moyen-Orient doit s'attaquer à la question qui est au coeur de ce problème - les droits inaliénables du peuple palestinien - et comprendre la reconnaissance des droits de tous les Etats de la région, y compris la Palestine et Israël, à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. L'existence de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien doit également être reconnue. Ce règlement doit également comprendre le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, aussi bien que des autres territoires arabes occupés. Le règlement doit, comme on l'a souligné, donner un effet concret aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous recommandons donc que le Conseil de sécurité saisisse l'occasion que lui offre la présente réunion pour imprimer un élan positif et décisif à la tenue d'une telle conférence, susceptible de déboucher sur un règlement global, juste et

Mme Puri (Inde)

durable de la question palestinienne et de contribuer à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

La liste des orateurs est maintenant sur le point d'être épuisée pour la présente séance. Quelques membres du Conseil m'ont demandé de suspendre la séance pendant quelques minutes afin de tenir des consultations officieuses dans une autre salle. Je me propose de reprendre la séance immédiatement après cette brève suspension.

La séance, suspendue à 13 h 45, est reprise à 14 h 20.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant prononcer une déclaration en ma qualité de représentant de la Finlande.

Nous arrivons à la fin de nos débats à Genève après une semaine d'événements dramatiques en Israël et dans les territoires occupés. La fusillade d'un fou dimanche dernier a été suffisamment tragique, mais les événements qui ont suivi ont entraîné encore d'autres morts et ont fait des centaines de blessés palestiniens en raison des mesures répressives adoptées par les autorités israéliennes. De telles démonstrations de force contre des civils palestiniens sont tout à fait inacceptables. Ce qui est particulièrement alarmant est l'utilisation d'armes à feu contre les Palestiniens, même contre de jeunes enfants.

Pour sa part, la Finlande a lancé de nombreux appels aux autorités israéliennes pour qu'elles fassent non seulement preuve de retenue mais qu'elles respectent scrupuleusement leurs obligations en vertu de la quatrième Convention de Genève.

Parallèlement, bien sûr, chacun doit faire preuve de retenue et éviter toutes actions pouvant se transformer en un cycle de violence futile qui tendrait à provoquer des accidents encore plus tragiques impliquant des victimes innocentes.

Le déroulement des événements après la fusillade de dimanche dernier illustre bien la profonde frustration qui règne à cause de l'occupation continue et de l'absence de tout signe de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient. Il est plus urgent que jamais d'entamer le processus de paix et de convoquer une conférence de paix internationale aussitôt que possible avec la participation de tous les intéressés, y compris Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, de façon à obtenir un règlement complet au Moyen-Orient. La Finlande est de plus en plus inquiète de l'évolution des événements et des occasions perdues d'obtenir la paix. Dans la situation actuelle, plus personne ne peut laisser échapper les occasions qui s'offrent. Le moment est venu d'abandonner la tendance qui consiste à rechercher avant tout des témoignages de mauvaises intentions de la part des autres. Ce qui est nécessaire au contraire est une preuve de bonne volonté de la part de chacun pour faire avancer le processus de paix.

Entre-temps, il faut examiner de façon sérieuse ce que les Etats-Unis peuvent faire pour atténuer la gravité de la situation. Nous appuyons les idées d'une mission d'enquête et d'observation de la part des Etats-Unis. Se fondant sur ses

Le Président

expériences de maintien de la paix, la Finlande est convaincue de l'importance d'une présence internationale impartiale pour protéger les populations civiles. A notre avis, de telles mesures pourraient être utiles dans les territoires occupés en tant que mesures d'urgence dans le cadre d'un processus en vue d'un règlement négocié.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président.

Le représentant de la Palestine a demandé la parole et je la lui donne.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, au nom du peuple palestinien et notamment des compagnons de la liberté dans les territoires occupés, je voudrais remercier les représentants qui, en présentant ici les vues de leurs gouvernements respectifs, ont offert un diagnostic de la situation et ont prescrit des remèdes. Nous espérons que les remèdes tels que ceux qui viennent d'être évoqués par vous-même, Monsieur le Président, au nom de la Finlande, figureront dans une résolution qui sera bientôt adoptée par le Conseil lorsqu'il se réunira à nouveau et que les dispositions d'une telle résolution seront respectées et réalisées conformément à l'Article 25 de la Charte.

Au cours des 30 derniers mois au moins, le Conseil a exprimé sa préoccupation et ses vues très précises sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. La prompte réaction du Conseil de convoquer une réunion d'urgence pour examiner les nouvelles souffrances infligées à notre peuple aide à rétablir la foi et la confiance de notre peuple en l'efficacité du Conseil de sécurité. Notre peuple souhaite ardemment connaître les résultats de ces délibérations qui ont amené le Conseil à se réunir ici au Siège de Genève des Nations Unies.

Je voudrais aborder quelques-uns des sujets qui ont vraiment retenu notre attention.

On s'est efforcé de détourner notre attention et le représentant d'Israël, je le cite, a fait allusion à Arafat, le cartographe (supra, p. 94/95). Il pensait que les actes d'Arafat étaient une plaisanterie lorsqu'il a évoqué la carte qui est reproduite sur les pièces de monnaie et sur les cartes d'Israël. Je pense que le représentant d'Israël devrait mieux lire la cartographie telle qu'elle est montrée par le parti Herut et par le Likoud dont la carte d'Israël s'étend des deux côtés du Jourdain. Ce n'est pas là une plaisanterie. La position du représentant d'Israël est une insulte à notre intelligence. Oui, c'est vrai, nous conservons la

M. Terzi (Palestine)

carte de Palestine telle qu'elle apparaît sur tous les ouvrages publiés par les Nations Unies. Nous continuerons à conserver cette carte jusqu'au moment où le Traité de paix définitif entre le peuple palestinien, l'Etat de Palestine et l'Etat d'Israël entrera en vigueur sous les auspices des Nations Unies, montrant exactement quelles sont les frontières de chaque Etat. Je suis surpris que certains Etats demandent encore la sécurité d'Israël sans nous dire exactement où sont ses frontières, et c'est au Conseil et à l'Etat d'Israël qu'il appartient de nous le dire. Enfin, la participation personnelle du Président Arafat à la 1re séance de la session actuelle du Conseil de sécurité réaffirme notre confiance dans les efforts des Nations Unies et notamment dans ceux qu'entreprend le Secrétaire général. Sa présence est également une manifestation de notre connaissance du fait que le Conseil de sécurité est, en fin de compte, l'instance appropriée, sinon la seule, qui permettra de rétablir en Palestine et au Moyen-Orient la paix qui n'a que trop tardé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a pas d'autres orateurs qui souhaitent intervenir à cette réunion.

Comme convenu au cours des consultations du Conseil, une réunion consultative officieuse du Conseil de sécurité relative au point dont nous sommes saisis se tiendra au Siège des Nations Unies, à New York, mardi 29 mai 1990.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre profonde reconnaissance à M. Jan Martenson, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et à ses collaborateurs dont la coopération a facilité la tenue de notre réunion.

La séance est levée à 14 h 30.